Assemblée Législative

JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

8ème Année — Jeudi 9 Janvier 1890 — No 49

JOURNAL

DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE,

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toutes les nouvelles de la semaine

Prix de l'abonnement :—UNE PIASTRE POUR LA FRANCE : 10 FRANCS

Strictement payable d'avance.

Imprimé et publié par

LÉGER BROUSSEAU,

EDITEUR-PROPRIÉTAIRE

No 9, Rue Buade, H. V., Québec.

LE JOUR DE L'AN

EN

FAMILLE.

Il est sept heures à peine. Un pâle rayon de lumière blafarde pénètre à travers les doubles rideaux et déjà on gratte à la porte. J'entends dans la pièce voisine les rires étouffés et la voix argentine de mon bébé qui frémit d'impatience et demande à entrer.

" Mais petit père, s'écrie-t-il, c'est Bébé, c'est le petit l'ami qui vient pour la bonne année.

—Entre, mon bon chéri ; viens vite nous embrasser. "

La porte s'ouvre et mon garçon les bras en l'air, l'œil brillant, se précipite vers le lit. Son bonnet de nuit qui emprisonne sa tête blonde, laisse échapper de longues boucles qui lui tombent sur le front. Sa grande chemise flottante qui embarrasse ses petits pieds augmente son impatience et le fait trébucher à chaque pas.

Enfin il a traversé la chambre et, tendant les bras vers les miennes : " Bébé te souhaite une bonne année, me dit-il d'une voix émue."

—Pauvre amour, qui a les pieds nus ! Viens mon chéri, viens te réchauffer dans la chaude couverture, viens te cacher dans l'édredon. "

Je l'attire à moi ; mais, au mouvement que je fais, ma femme, qui sommeille, se réveille en sursaut.

" Qui va là ? s'écrie-t-elle en cherchant la sonnette. Au voleur !

—Mais c'est nous, chère amie.

—Qui, vous ? .. Ah Dieu, que vous m'avez fait peur ! Je rêvais qu'il y avait le feu, et cette voix au milieu de l'incendie... Vous êtes d'une imprudence avec vos cris !

—Nos cris, mais tu oublies donc, petite mère, que c'est aujourd'hui le jour de l'an, le jour des souhaits et des baisers ?—Bébé attend ton réveil, et moi aussi. "

Cependant j'enveloppe mon petit homme dans le moëlleux couvre-pied, je le blottis dans l'édredon et je réchauffe dans mes mains ses pieds glacés.

" Mais petite mère, c'est aujourd'hui la bonne année, " s'écrie-t-il. De ses bras il rapproche nos deux têtes, avance la sienne, et de ses lèvres fraîches il embrasse à l'aventure Je sens sa menotte potelée qui se promène dans mon cou ; ses petits doigts s'empêtrent dans ma barbre

Ma moustache lui pique le bout du nez, et il éclate de rire en jetant sa tête en arrière.

Sa mère, qui est remise de sa frayeur, l'attire dans ses bras et agite la sonnette.

L'année commence bien, chers amis, dit-elle, mais il nous faudrait un brin de jour.

—Dis, maman, les enfants méchants n'ont pas de joujoux au jour de l'an ? "

Et le sournoi lorgne, en disant cela, une montagne de paquets et de cartons qui se dresse dans un coin et qu'on aperçoit malgré l'obscurité.

Bientôt les rideaux s'écartent les volets s'ouvrent, le jour arrive à flots, le feu pétille gaiement dans l'âtre ; et l'on dépose sur le lit deux gros paquets soigneusement entortillés. L'un est pour ma femme et l'autre est pour mon gros chéri

Qu'est-ce ? que sera-ce ? J'ai accumulé les nœuds, triplé les enveloppes, et je suis avec délice leurs doigts impatients perdus dans la ficelle.

Ma femme s'impatiente, sourit, se fâche, m'embrasse, et demande des ciseaux.

Bébé de son côté, tire de toutes ses forces en se mordant les lèvres, et finit par réclamer mon aide. Son regard voudrait percer l'enveloppe. Tous les signes du désir et de l'attente sont peints sur son visage. Sa main, perdue dans l'édredon, fait grincer la soie sous ses mouvements convulsifs, et ses lèvres s'agitent avec bruit comme à l'approche d'un fruit savoureux.

Enfin le dernier vole.—Le couvercle saute et la joie éclate :

" Ma palatine !

—Ma ménagerie !

—Pareille à mon manchon,— cher petit mari !

—Avec un berger à roulettes, bon petit papa que j'aime ! "

On me saute au coup, quatre bras à la fois m'enlacent et me pressent. L'émotion me gagne, une larme me vient aux yeux ; il en vient deux à ceux de ma femme, et Bébé qui perd la tête laisse échapper un sanglot en m'embrassant la main.

C'est absurde, allez-vous, dire.

Absurde, je n'en sais rien ; mais délicieux, j'en réponds.

La douleur, après tout, ne nous arrache-t-elle pas assez de pleurs pour qu'on pardonne à la joie la larme solitaire que par hasard elle fait répandre ?

La vie n'est pas si douce qu'on s'y aventure seul, et quand le cœur est vide, le chemin paraît long.

Il est si bon de se sentir aimé d'entendre à côté de soi le pas régulier de ses compagnons de route et de se dire :" Ils sont là ; nos trois cœurs battent à l'unisson " une foi, par an, lorsque la grande horloge sonne le 1er janvier, de s'asseoir ensemble au bord de la route, les mains enlacées, les yeux fixés sur le chemin poussiéreux, inconnu, qui se perd à l'horison, et de se dire en s'embrassant : " Nous nous aimons toujours mes enfants chéris ; vous comptez sur moi et je compte sur vous. Ayez confiance et marchons droit. "

Voilà comment, monsieur, je m'explique qu'on pleure un peu en regardant une palatine et en ouvrant une ménagerie.

***

Mais l'heure du déjeuner approche. Je me suis suis coupé deux fois le menton en faisant ma barbe ; j'ai marché au milieu de la ménagerie de mon fils en me retournant, et j'ai une perspective de douze visites—obligatoires, comme dit ma femme ; néanmoins je suis ravi.

On se met à table. Le couvert, qui brille sur une nappe bien blanche, a un air de fête inaccoutumé. Un léger parfum de truffes embaume l'atmosphère, tout le monde me sourit, et à travers la vitre, j'aperçois— chose étrange—le concierge qui, de sa propre main, essaie la rampe de l'escalier, avec son mouchoir de poche, Dieu me pardonne ! C'est un beau jour.

Bébé a mis en ligne autour de son assiette les éléphants, les lions et les girafes, et sa mère, sous prétexte de vent coulis, déjeune avec sa fourrure..

" As-tu demandé la voiture, chère amie, pour faire nos visites ?

—Le coussin de la tante Ursule va tenir une place ! Je sais bien qu'on peut le mettre à côté du cocher.

--Oh ! cette pauvre tante !

—Petit père, faut pas aller chez tente Ursule, dit Bébé, ça pique toujours quand on l'embrasse.

—Monsieur Bébé !...Songes-tu à tout ce qu'il nous faut mettre dans cette voiture?—Le cheval mécanique de Léon, le manchon de Louise, les pantouffles de ton père le couvre-pied d'Ernestine ; les bonbons, la boîte à ouvrage...Je te jure qu'il faudra mettre le coussin de la tante sous les pieds du cocher.

—Petit père, dis pourquoi la girafe ne veut pas de côtelette ?

—Je n'en sais rien, mon ami.

—Eh bien ! papa, ni moi non plus. "

Une heure après nous grimpions l'escalier de la tante Ursule. Ma femme compte les marches en tirant sur la rampe et moi je porte le fameux coussin, les bonbons et mon fils, qui n'a pas voulu sortir sans apporter sa girafe.

La tante Ursule, qui fait sur mon fils l'effet d'une poignée de verges nous attends dans son petit salon glacial. Quatre fauteuils carrés cachés sous des housses jaunes, se morfondent derrière quatre petit tapis de pieds. Une pendule, sous

forme de pyramide surmontée d'une boule, fait résonner son vieux tic-tac derrière un globe trop grand.

Un portrait pendu au mur et piqué par les mouches, représente une nymphe armé d'une lyre se détachant sur une cascade.—C'est la tante Ursule, cette nymphe....Comme elle est changée ! " Ma bonne tante nous venons vous offrir nos souhaits de bonne année.

—Vous exprimer tous les vœux que nous...

—C'est très bien mon neveu et ma nièce, asseyez-vous ; et elle nous indique deux chaisses.—Je suis sensible à votre démarche ; elle me prouve que vous n'avez pas complètement oublié les devoirs que vous impose la famille.

—Vous comptez, chère tante, sans l'affection que nous vous portons et qui suffit...Bébé viens embrasser ta tante.

BÉBÉ (*à mon oreille*)—Mais, petit père, je t'assure qu'elle pique (Je *dépose les marrons glacés sur un guéridon.*)

—Vous pourriez mon neveu, vous savez que les sucreries me sont contraires, et si je ne connaissais votre indifférence à l'endroit de ma santé je verrais là-dedans un sarcasme Mais brisons-là Monsieur notre père supportons toujours ses infirmités avec courage ?

—Vous êtes bien bonne.

—J'ai pensé t'être agréable, ma chère tante, dit ma femme, en te brodant ce coussin, que je te prie d'accepter.

—Je te remercie mon enfant ; mais je me tiens encore assez droite, Dieu merci, pour ne pas avoir besoin de coussin. La broderie est charmante : c'est un dessin oriental. Tu aurais pu mieux choisir, sachant que j'aime les choses plus simples Il est charmant du reste, quoique ce rouge à côté de ce vert vous mette une larme dans l'œil. J'ai déjà éprouvé cette sensation en épluchant des oignons. Le sentiment des couleurs n'est pas commun ! J'ai à t'offrir ma photographie que ce bon abbé Miron a voulu absolument me faire sous forme de carte de visite comme tu vois.

— Oh ? comme tu es bonne et comme cela est ressemblant ! Reconnais tu ta tante, mon bébé ?

— Ne te crois pas obligé de dire le contraire de ta pensée. Cette photographie ne me ressemble en aucune façon, j'ai l'œil beaucoup plus brillant. J'ai là aussi un paquet de jujube pour ton enfant. Il me paraît grandi.

— Bébé, vient embrasser ta tante.

— Et puis nous nous en irons après, petite mère ?

— Vons êtes un petit mal élevé, Monsieur !

— Laissez-le dire : au moins il est franc, lui ! Mais je vois que ton mari s'impatiente ; vous avez d'autres ..... *courses* à faire, je ne vous retiens pas.

Qui de douze visites obligatoires retranche une visite obligatoire, reste onze visite...Hum !

— Cocher, rue Saint-Louis au Marais.

" Est-ce pas, petit père, qu'elle a des aiguilles dans le menton, tante Ursule ? "

Passons, si vous le voulez bien, les onze visites obligatoires ; elles sont aussi peu agréables à raconter qu'à faire.

***

Vers cinq heure du soir, — Dieu soit loué ! — les chevaux s'arrêtent devant la maison paternelle, où le dîner nous attend. Bébé bat des mains et sourit déjà à la vieille Jeannette, qui au bruit de la voiture s'est précipité vers la porte. " Les voilà ! s'écrie-t-elle et elle emporte Bébé jusque dans la cuisine où ma mère, les manches retroussées, donne le coup de grâce à son gâteau traditionnel.

Mon père, qui descend à la cave la lanterne à la main, escorté de son vieux Jean, qui porte le panier, s'arrête tout à coup : " Eh ! mes enfants, que vous arriverez tard ! — Venez dans mes bras, mes amis, c'est le jour où l'on s'embrasse pour de bon !— Jean, tiens un peu ma lanterne. " Et tandis que mon vieux père me serre contre lui, sa main cherche la mienne et la serre longuement.—Bébé, qui se faufile entre les jambes, nous tire par l'habit et tend son petit bec pour avoir un baiser.

"—Mais je vous retiens là dans l'antichambre et vous êtes gelées : entrez dans le salon, il y a de bon feu et de bons amis. "

On nous a entendu, la porte s'ouvre, et l'on nous tend les bras. Au milieu des poignées de mains, des embrassements, des souhaits et des baisers, les cartons s'ouvrent, les bonbons pleuvent, les paquets se déchirent, la gaieté devient du vacarme, et la bonne humeur tourne au tumulte. Bébé, debout au milieu de ses richesses, semble un homme ivre entouré d'un trésor et de temps en temps il jette un cri de bonheur en découvrant un nouveau joujou.

" La faible du petit homme, s'écrie mon père en agitant sa lanterne, qu'il a reprise des mains de Jean.

Un grand silence se fait et le pauvre enfant qui fait ses débuts dans l'art de la déclamation perd tout à coup contenance. Il baisse les yeux, rougit et se réfugie dans les bras de sa mère qui penchée à son oreille lui dit : " Allons, mon chéri : *Un agneau se désaltérait...* ; tu sais le petit agneau ?

— Oui petite mère je sais bien, le petit mouton, qui voulait boire. Et d'une voix contrite, la tête penchée sur la poitrine, il répète en faisant un gros soupir :

" *Un agneau se désaltérait dans le courant d'une onde pure.* "

Nous tous, l'oreille tendue et le sourire aux lèvres nous suivons son délicieux petit jargon.

L'oncle Bertrand, qui est un peu sourd, a fait un cornet de sa main droite et a rapproché sa chaise : " Ah ! j'y suis, dit-il, c'est le *Renard et les Raisins.*" Et comme on fait chut ! à l'interrupteur, il ajoute : "Oui, oui, il récite avec finesse, beaucoup de finesse."

Le succès rend la confiance à mon chéri, qui termine sa fable par un gros éclat de rire. La joie est communicative, et l'on se met à table au milieu de la plus folle gaieté.

" A propos, dit mon père, où diable est ma lanterne ? J'ai oublié la cave. Jean, mon vieux, prends ton panier et allons fouiller derrière les fagots."

Le potage fume, et ma mère, après avoir promené autour de la table son regard souriant, plonge la cuillière dans la soupière.

Ma foi, vive la table de famille, où s'assoient ceux qu'on aime, où l'on risque au dessert un coude sur la nappe, où l'on retrouve à trente ans le vin de son baptême !

G. D.

L'*Empire* dit que la nouvelle répandue aux Etats-Unis que le gouvernement fédéral ne renouvellerait pas pour l'année prochaine le *modus vivendi*, est prématurée, sinon sans fondement.

En vertu du traité de Washington de l'an dernier, le *modus vivendi* expirera le 15 février prochain, et si on veut en prolonger la durée, il faut passer une législation spéciale.

Le gouvernement n'a pas l'intention de faire connaître sa politique à ce sujet avant que le temps soit venu.

UNE NUIT DE NOEL

—

Il y avait six mois que le père, un maçon s'était tué en tombant d'un échafaudage.

Pas le sou à la maison : des dettes, pas grosses, mais bien plus terribles, car si les gens admettent que vous soyez hors d'état de rembourser dix ou vingt mille francs, ils ne comprennent pas que vous ne leur rendiez pas quarante sous qu'ils vous ont prêtés.

Qu'est-ce que ça peut leur faire, le chômage, les semaines passées dans les chantiers à chercher de l'ouvrage qu'on ne trouve pas ?

On doit : il faut payer.

D'aucuns prétendaient que l'homme l'avait fait exprès, dans un moment trop dur de découragement ; on l'avait entendu dire, à plusieurs reprises, qu'il était un bon à rien, un malheureux, que ce serait toujours une bouche de moins à nourrir.

Mais c'étaient des racontars, pas des preuves.

Il était sauvage, pas lisant du tout, n'allant jamais chez le marchand de vin, ne fumant pas, mangeant deux sous de pain, rien avec.

Bref, il était mort.

La mère, une maigriotte, exténuée par les privations et le chagrin, avait tenté tous les métiers pour donner la pâtée aux petits...Elle avait déniché quelques ménages à faire. Mais cela n'avait pas duré. Dans son quartier il n'y avait que des pauvres, et ceux-là ne prennent pas de domestiques. Elle avait gardé des malades, pas beaucoup. Comme elle demandait peu, on n'avait pas confiance. Elle allait au lavoir avec des charges énormes de gros linge que le boulanger lui avait procurées, à la longue, pour rentrer dans son dû.

C'est là qu'elle avait attaqué une fluxion de poitrine.

On l'avait transportée à la Charité malgré sa résistance, pleurant, sanglotant, se demandant ce que les enfants allaient devenir.

Et voilà trois semaines qu'elle était à l'hospice, dans un état à peu près désespéré ; trois longues, trois horribles semaines que deux pauvres petites créatures étaient là, isolées, abandonnées, sans le sou, sans feu.

Et il faisait froid.

Au début, dans un moment d'emballement, le bon cœur de l'un poussant la vanité de l'autre, les voisins avaient fait une collecte : dix-sept francs ; mais, dès le lendemain, ils s'étaient hâtés de dire qu'il ne fallait plus compter sur eux, les temps étant trop mauvais et chacun ayant déjà bien de la peine à penser à soi.

Et puis un cousin du défunt, un charretier, qu'on avait prévenu, était venu une fois, avait dit qu'il s'occuperait des moutards. On était ainsi à couvert, tout était en ordre. Il est vrai qu'il n'avait plus donné signe d'existence, mais c'était un détail.

C'est avec cela qu'ils avaient vécu prélevant encore sur cette misérable somme de quoi acheter des oranges et laisser une petite pièce à la malade à chacune de leurs visites : les jeudis et les dimanches.

Effrontément, héroiquement, ils soutenaient à la mère qu'on les aidait suffisamment et qu'ils n'étaient pas à plaindre.

Elle finissait par les croire et se désolait moins.

L'ainée, Jeanne. avait huit ans.

C'est elle qui couchait, lavait, débarbouillait le petit François.—qui en avait à peine la moitié,—et le menait à l'asile, avec son déjeuner (quel déjeuner) dans un panier.

Puis, le grenier bien mis en ordre méticuleusement nettoyé, elle sortait pour chercher de l'ouvrage.

De l'ouvrage !

Certains ne lui répondaient pas : il y en a qui lui riaient au nez ! D'autres l'accablaient de questions, s'intéressaient sur son sort... en paroles, se montraient compatissants, mais quant à venir efficacement à son secours, c'était une autre affaire.

On lui parlait de mendier, de lui avoir des recommandations pour l'assistance publique. C'était facile : plusieurs enquêtes à faire, des contre enquêtes et des paperasseries, des visites, des démarches. Dans le courant de l'année suivante, elle aurait probablement une réponse.

Elle détestait plus ces gens-là que les autres, qui la chassaient purement et simplement.

Elle ne demandait pas l'aumône ; elle était brave et finirait bien par gagner de quoi ne pas crever de faim.

Elle croyait cela, la pauvrette !

Le propriétaire, honnête homme retiré du commsrce, intègre, n'ayant, disait-il, jamais fait tort d'un centime à personne, n'avait pas à entrer dans tous ces détails.

Ça ferait deux termes en retard au 8 janvier. S'il n'était pas réglé ce jour-là, il y aurait saisie et expulsion.

La loi est la loi, que diable !

Où irait-on si on faisait du sentiment ? .....

François avait emporté le dernier bout de pain rassis.

Il n'y avait plus rien, il n'y avait rien à attendre. C'était fini.

C'était le matin du 24 décembre.

En quittant sa sœur, lui qui, en petit homme raisonnable, ne demandait jamais rien, comme s'il se rendait compte de cette misère, lui dit brusquement :

—Est-ce que le petit Noël viendra ce soir ?

Elle y avait bien pensé, elle. Malgré cela, une douleur atroce la mordit au cœur.

Elle balbutia :

—Peut-être, on ne sait pas.

—J'ai été si sage !

Elle s'enfuit en pleurant.

Rentrée dans leur chenil, elle fit à la hâte un paquet d'une robe et de deux jubons rapiécés, du mauvais drap qui couvrait sa couchette, — tout ce qui restait ,—et, profitant d'un moment où la concierge, qui, par ordre, se serait opposée à la sortie d'un objet quelconque, tournait le dos pour causer à un locataire, elle s'élança dans la rue

Tout d'une traite, elle courut jusqu'à un bureau du Mont-de Piété.

Après un longue attente, du bout de ses petits bras, elle tendit, anxieuse, les nippes à un fonctionnaire solennel qui, les repoussant dédaigneusement, dit :

—Rien à prêter là-dessus ! Au suivant.

Terrifiée, effondrée, elle ramassa ses loques, bégayant :

—Pourtant monsieur ..... j'en ai bien besoin...

L'employé ne la regarda même pas.

Elle s'en alla lentement tremblante, glacée, de grosses larmes dans les yeux.

Qu'allaient-ils devenir ?

Et le petit, le petit ?

Au coin de la rue, on lui frappa sur l'épaule.

Elle se retourna avec un haut-le-corps, et se trouva devant un jeune homme bien mis qu'elle reconnut pour l'avoir vu à côté d'elle, tout à l'heure près du guichet.

Tout haletant, l'inconnu s'écria :

—Ce n'est pas dommage que je t'aie rattrappée ! Il n'en finissait pas là-haut, cet imbécile ! Voilà la chose. J'ai justement besoin... comme ça se trouve, bien ?...d'une petite robe comme celle dont cet animal n'a pas voulu, je te l'achète cent sous. Tiens ! Prends donc N'aie pas peur ! Elle est bonne. Je ne peux pas m'embarrasser de ça maintenant. Je l'enverrai chercher un de ces jours. Où demeures-tu.

Abasourdie, le petite tenait gauchement la grosse pièce d'argent et balbutiait des mots inintelligibles.

Il la réconforta de son mieux, plaisantant, lui affirmant qu'il était très pressé, que sa fillette l'attendait.

Peu à peu, Jeanne se remit.

Ils cheminaient tout doucement.

Il avait l'air si bon, si doux, si gai, qu'elle le considéra bientôt comme un grand ami.

Elle lui raconta tout, sans omettre le moindre détail.

Il se mouchait fréquemment, s'essuyait les paupières, prétextant un rhume affreux qui venait d'éclater subitement.

Quand ils se quittèrent, il lui défendit de s'occuper du petit Noël. Sans comprendre pourquoi, elle s'y engagea ; puis elle lui dit qu'elle tiendrait bien pliée, la guenille à sa disposition ;—une drôle d'idée, par exemple, mais bien heureuse, d'acheter ça et si cher ! — et comme il s'était penché pour lui faire ses recommandations, auprès de la porte de sa maison, elle lui sauta au cou et l'embrassa.

.....

Il s'en alla très, ému, très content, et très préoccupé aussi.

.....

Sur le coup de cinq heures, la concierge monta dans la mansarde au grand effroi de Jeanne. Mais ce n'était plus la mégère insolente, hargneuse, qu'elle redoutait. C'était une femme mielleuse, obséquieuse. Que lui avait-on fait pour qu'elle fut changée à ce point ? Mystère. Elle portait un seau de charbon et un paquet assez volumineux.

En quelques paroles bien douces, bien onctueuses, elle dit qu'elle était chargée de plusieurs commissions : d'abord d'allumer du feu dans le poèle. —ce qu'elle était en train de faire,—plus d'emmener les deux petits acheter des souliers, le jour même, puis de remettre à l'aide six grosses pièces d'argent pour attendre le retour de maman qui allait beaucoup mieux, qui serait de retour avant le nouvel an, et qui aurait tout de suite une bonne place assurée.

L'enfant était ébahie, ouvrait de grands yeux et ne comprenait pas.

Son premier office terminé, la pipelette se releva, alla au paquet et ouvrit : il contenait une robe noire et un bonnet pour la mère, une jupe, deux caracos, un veston, un pantalon bien chaud, tous neuf, des bas, des chemises pour le frère et la sœur, des biscuits, deux bouteilles de bon vin, un grand polichinelle, une poupée toute habillée, deux petits sacs de bonbons...

—Mais qu'est-ce que c'est que tout ça ? répétait Jeanne. D'où ça vient-il ?

—Ah ! dame, je n'en sais rien, répondit la portière. Ah ! j'oubliais. En allant voir demain ta mère, tu lui diras de ne pas s'inquiéter du terme. Il est payé.

—Mais qui ? Mais qui ?

—Je n'en sais rien, je te dis. Tout ce qu'on m'a communiqué pour que je puisse te donner une explication, est, paraît-il, sur un papier, autour de l'argent ? Tiens ! Le voilà.

Et la petite lut :

" De la part de papa Noël et de son amie."

Et, tout debout, les lèvres tremblantes, de grosses larmes roulant le long de ses joues, elle adressa là-haut une bonne prière pour le papa Noël, qu'elle reconnaissait bien, et pour son amie.

Ce soir-là les deux enfants s'endormaient contents, pour la première fois. Il y eut des gens heureux cette nuit de Noël.

PAUL VENIER

L'EXPERIMENTATION AGRICOLE

NOTES *sur la Station Agronome d'Ottawa—Services qu'elle peut rendre aux cultivateurs de la Province de Québec.*

I.

Je n'entreprendrai pas la description de nos *Fermes Expérimentales* dans toute leur importance et sous leurs différents aspects. Ces institutions, de création toute récente, ont déjà pris de tels développements que je pourrais écrire un volume en esquissant seulement la *Ferme Centrale* d'Ottawa. dont l'existence et les opérations nous regardent spécialement.

Mon travail se bornera donc à signaler quelques points saillants, à tracer certaines grandes lignes et attirer l'attention sur un sujet que je ne ferai qu'effleurer.

Je suis heureux de penser qu'en cherchant à faire connaître davantage la Ferme Expérimentale, établie par le gouvernement sur les limites de la capitale fédérale, pour le bénéfice commun des deux provinces d'Ontario et de Québec, je serai approuvé par tous les amis du progès et que surtout je seconderai les intentions de l'Hon. M. Carling, Ministre de l'Agriculture,qui est particulièrement désireux de voir nos compatriotes prendre une plus grande somme d'intérêt dans le but et l'organisation de cet établissement. Durant sa longue carrière d'homme public l'Hon. M. Carling a toujours aimé et encouragé l'agriculture, et la Ferme Expérimentale est aujourd'hui son œuvre de prédilection il y consacre non seulement sa sollicitude officielle, mais même une grande partie de ses loisirs.

L'agronomie , est essentiellement positive et rend d'autant plus de de services qu'elle reste étrangère aux méthodes abstraites des sciences spéculatives. Il n'y rien d'absolu dans l'art de cultiver les champs : tout y est soumis à la variété des climats et des situations, à l'inconstance des éléments et aux caprices plus ou moins mystérieux de la nature.

L'expérimentation est donc la base même des connaissances agricoles. Tous les progrès accomplis jusqu'à nos jours sont les fruits de l'expérience et si l'on veut convaincre l'agriculteur de la valeur d'un procédé nouveau, de l'utilité d'une amélioration suggérée, il faut recourir à la logique des faits et des résultats obtenus.

Il est évident que les différentes découvertes dans l'art agricole sont dues à l'observation.

L'homme se livra d'abord à la vie pastorale avant d'apprendre à cultiver le sol. Les hommages presqu'universellement rendus à la race bovine par les peuples de l'antiquité, prouvent que l'industrie laitière est aussi ancienne que le monde.

Parmi les plantes amassées pour la nourriture du bétail, les pasteurs en remarquèrent quelques-unes dont les graines jetées autour de leur demeure y germèrent et se développèrent. Ce fut le premier trait de lumière qui enseigna la reproduction par l'ensemencement, suivie bientôt par la découverte de la valeur nutritive des céréales. Remarquant que les lieux où les troupeaux avaient séjourné étaient plus fertiles, ils apprirent à connaître les engrais. Il en fut de même de la nécessité de laisser reposer la terre et de pratiquer le système d'assolement qui se fit sentir dès le principe par la pauvreté évidente des récoltes trop souvont répétées.

L'expérimentation agricole laissée presqu'entièrement à l'iniative privée n'a pu produire que des résultats lents et partiels. Plus d'un agronome a souvent été victime de son amour du progrès, et des hommes d'Etat ont fini par comprendre qu'il incombait aux pouvoirs publics de subir le fardeau de ce genre d'études si profitable à la nation. De nos jours on voit les gouvernements de tous les pays où l'agriculture est appréciée et tenue en honneur, créer des établissements exclusivement consacrés à faire des essais, des expériences pour le bien commun de la classe agricole.

Ces laboratoires sont désignés sous le nom de *fermes expérimentales.* Il n'y a relativement que peu d'années que les divers gouvernements ont pris de telles institutions à leur charge immédiate ; cependant on constate que dans notre ancienne mère Patrie, le bon roi Louis XVI avait établi, des 1783, dans le domaine de Rambouillet à quelques lieues de Versailles, une ferme expérimentale où il se plaisait à aller se distraire des soucis de la royauté. C'est aux expériences pratiquées sur cette ferme que remonte l'origine d'une race de moutons encore fort recherchée en France. On sait que vers la même époque, Parmensier fit sous l'égide alors si puissante de l'infortuné monarque, des expériences sur la pomme de terre qui valurent au précieux turbercule son introduction dans l'alimentation française, en détruisant les préjugés qui l'en avaient rigoureusement exclus jusque là.

Aujourd'hui des fermes expérimentales sont entretenues par tous les principaux gouvernements de l'Europe et dans les divers Etats de la république voisine. Comme l'écrivait un agronome français, M. P. Joigneaux : " leur utilité ne saurait " plus être mise en doute. Les agri- " culteurs ne peuvent plus s'en dis- " penser qu'on peut se dispenser des " services du médecin en cas de " maladie ou des hommes de loi dans " les affaires litigieuses."

Au cours de la ssion du Parlement Fédéral en 1884, un comité spécial fut chargé d'étudier les moyens d'encaurager et de développer les industries agricoles du Canada. Ce comité, après s'être consulté avec les principaux agronomes du pays et même de l'étranger présenta un rapport élaboré le 21 mars 1884, en concluant à l'établissement de fermes expérimentales dans les diverses provinces de la Confédération. Ce rapport, signé par le président du comité, M. G. Gigault, député de Rouville, rencontra l'approbation générale des deux partis politiques.

Deux ans plus tard, à la session de 1886, le parlement passa, à l'unanimité des voix, une loi spéciale pourvoyant à la création de ces fermes et définissant leur mode d'opération.

J. A. CHICOYNE.

LETTRES DE BERLIN

Berlin, le 2 décembre 1889.

Courses et voyages de l'empereur.—Byzantinisme scandaleux.—Les travaux du Reichstag.—Faveurs de cour et étiquette.—Affaires de l'Allemagne du Sud.

Le jeune empereur est non seulement un voyageur infatigable, un grand chasseur devant l'Eternel, il est aussi d'une activité dévorante. Il est difficile à un chroniqueur consciencieux de suivre le souverain dans ses courses, voyages, chasses et déplacements. Tel jour il est en Silésie, alors que la veille il chassait dans les bruyères de l'Elbe, et le lendemain il fait une course de cinquante lieues dans le sens opposé. Entre temps, il préside des banquets, donne des réceptions, s'abouche avec l'intendant des menus plaisirs et s'occupe de toutes les questions qui intéressent son armée, ses sujets et sa propre famille. Bien des personnes se demanderont comment il se fait qu'il puisse se donner tout ce mouvement? C'est le secret de sa jeunesse, cela vient peut-être aussi de la haute idée qu'il a de son rôle de souverain d'un royaume comme la Prusse et d'un empire comme l'empire allemand.

En rentrant d'Orient, l'empereur est allé chasser quelques jours à Letzlingen, chasse unique dans son genre dans tout l'empire allemand, car elle dépasse en étendue le département de la Seine et se compose de bois de haute futaie, notamment de chênes, hêtres, frênes, etc. Il y a aussi une forêt de tilleuls de plus de 400 hectares d'une beauté remarquable.

A l'occasion de la course de l'empereur dans les terres du prince de Pless, où il était allé chasser, il se serait produit le fait suivant : des journaux assurent que des propriétaires et des personnes de la société se seraient offerts au prince de Pless comme *rabatteurs* pour la chasse impériale. Les offres auraient été acceptées, et les rabatteurs auraient fait vanité d'avoir pu ramasser, à titre de souvenir, les douilles provenant du fusil de l'empereur ! M. de Pless est gentilhomme ; aura-t-il toléré de pareilles manifestations dans ses tirés ?

Au sein du Reichstag, sur une interpellation de M. de Windthorst, M. Herbert de Bismark a déclaré que dans les pays d'outremer soumis au protectorat allemand on recevrait avec le plus vif plaisir toutes les congrégations religieuses, la Compagnie de Jésus comprise.

Le chapitre des dépenses extraordinaires du ministère de la guerre a été expédié très rapidement. L'Allemagne, qui était à l'issue du moyen âge l'un des pays les plus riches en édifices religieux, est maintenant le mieux pourvu en fait de casernes et d'établissements militaires. Il serait fastidieux d'enumérer les dépenses votées encore cette année pour augmenter le nombre des casernes et des établissements militaires. Pour être juste, il faut ajouter que le chiffre des hospices pour les filles-mères et des maisons d'aliénés à également augmenté dans une très grande proportion dans le nouvel empire allemand.

D'un autre côté, on ne saurait que louer le ministère de la guerre de demander, à titre de crédits extraordinaires, des fonds pour la construction d'églises et de temples destinés aux garnisons. Ces crédits ont été obtenus pour berlin, et il me revient que l'on veut demander des crédits analogues pour la garnison de Strasbourg en Alsace.

Il y a une classe d'économistes allemands qui entendent d'une singulière façon le relèvement des couches inférieures sociales de l'empire. Ils trouvent sans doute qu'il n'y a pas déjà assez de prolétariat en Allemagne, et ils veulent y joindre les hommes de la race jaune.

La *Volkszeitung* de Berlin, organe progressiste, dit que l'on s'occupe sérieusement de faire venir en Allemagne des manœuvriers chinois : " La section de Stettin de la Société poméranienne d'économie sociale a institué une commission chargée de s'aboucher avec le ministre de Chine à Berlin, pour apprendre dans quelles conditions on trouverait des travailleurs chinois. L'initiative a été prise par un certain M. Zittelmann, qui est d'avis qu'on ne saurait remédier d'une autre manière au défaut de bras dont souffre l'agriculture. Ainsi, d'une part émigration constante de travailleurs allemands appartenant à la classe agricole ; d'autre part, immigration de travailleurs chinois."

Je rappelerai enfin que le Reichstag a été récemment le théâtre d'une certaine agitation. Le député Richter que la dynastie Bismark regarde comme son adversaire irréconciliable, s'est permis de soulever la question Waldersee. Par les dépêches, vos lecteurs ont déjà appris avec quelle vivacité la question a été traitée de part et d'autre. L'irritation montrée par le fils du chancelier n'a pourtant en rien diminué la

situation du comte de Waldersee auprès de l'empereur. Ce dernier ne néglige aucune occasion de marquer sa faveur au chef du grand état-major. Ainsi il vient de lui accorder le droit de porter le même costume de chasse que lui-même. Cette haute faveur, qui paraît équivaloir à l'honneur du couvert à la table particulière de l'empereur n'a été jusqu'à présent, accordée qu'au prince Frédéric-Léopold de Prusse, premier prince du sang, et au duc Gonthier de Sleswig-Holstein, frère de l'impératrice. Une telle marque de faveur a sa valeur, à une cour où l'on semble vouloir unir l'étiquette prussienne à l'étiquette espagnole et à l'ancienne étiquette française. Il parait que tout va être minutieusement réglé à la cour ; l'étiquette sera d'autant plus difficile à fixer que le souverain est à la fois empereur d'Allemagne et roi de Prusse. Les fonctionnaires seront dorénavant tous tenus d'avoir des habits de gala. Les tailleurs sont dans la joie, car cela fera marcher leur industrie.

Une feuille silésienne dit que " les ministres d'Etat auront à débourser pour leur habit de gala, au minimum 1,400 m. En outre le pantalon galonné d'or coutera 80 m., le gilet de cachemire, également galonné d'or, se payera aumoins 45 m La coiffure de gala (tricorne orné de plumes d'autruche) ne s'achètera pas à moins de 90 m. Le coût d'un uniforme de gala d'un ministre s'élèvera donc à environ 1,700 m. Encore ces uniformes sont ils très rapidement hors de service, parfois dès la première fois qu'ils sont mis. Un juge est forcé de débourser environ 5000 m. pour son uniforme, un référendaire presque autant. Il n'y a pas jusqu'aux fonctionnaires subalternes qui n'aient à payer environ 130 m. pour leur habit de gala. S'il en est ainsi, le nouveau règlement sur les uniformes ne causera pas grande joie. "

Le Landtag badois est à la hauteur de sa vieille et fâcheuse réputatiou; c'est un Parlement de bureaucrates et de francs maçons, auxquels sont mêlés quelques braves gens que l'on désigne sous le nom de cléricaux et de conservateurs.

Vos lecteurs savent que le pays de Bade est le seul pays confédéré de l'Allemagne, où les ordres religieux d'hommes ne sont pas admis, quoique ce pays soit après la Bavière le pays le plus catholique de l'Allemagne. Les députés catholiques ont par acquit de concience interpellé de nouveau le gouvernement au sujet des pétitions de la population demandant l'admission des ordres religieux ;ils n'ont rien obtenu.

Cette obstination d'une majorité intolérante et haineuse porte un grave préjudice au particularisme badois, car peu à peu des voix s'élèvent conseillant de demander justice à l'autorité impériale, en réclamant une loi d'empire régissant la matière.

Le *Vaterland* de Munich, jadis organe catholique, aujourd'hui au service du ministre Lutz, a publié il y a quelques temps des inventions, les unes odieuses, les autres baroques, sur le compte de Mgr le prince de Loewenstein. Le prince, dans une lettre au *Fremdenblatt*, le vaillant organe catholique de Munich, fait justice de ces inventions. Le *Vaterland*, de Munich, avait notamment pretendu que le prince de Loewenstein avait voulu entretenir un représentant auprès de l'empereur d'Autriche et en entretiendrait un auprès du Souverain Pontife. Le prince déclare qu'il n'y a jamais pensé.

Puisque je parle de la Bavière, je servirai à vos lecteurs le petit entrefilet signatif que voici, cueilli dans la *Gazette de Francfort* :

MM. de Soden, de Gagern et le comte de Freien Seiboltsdorf ont récemment demandé une audience au prince-régent, non pas à titre de députés, mais en leur qualité de dignitaires de la cour. Le prince a fait répondre en ces termes polis : " Son Altesse royale considère la visite comme reçue et remercie." Toutes les autres versions sont inexactes.

Le *Fremdenblatt*, organe catholique, donne à entendre que les catholiques bavarois ne se lasseront pas d'attaquer le ministère Lutz tant que satisfaction ne leur aura pas été donnée sur les points contestés.

Le conseil académique de Paris siège en ce moment. La session s'est ouverte lundi, sous la présidence de M. Gréard, vice-recteur de l'Académie.

Selon l'usage, le président a fait connaître la situation au renouvellement de l'année scolaire.

De son exposé il résulte qu'à prendre l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire du ressort (lycées et collèges de jeunes gens et de jeunes filles), l'augmentation du nombre des élèves est de 224.

Dans cette augmentation, les lycées de jeunes filles sont compris pour un chiffre de 215. A Paris, notamment, tandis que le lycée Fénélon conserve son effectif de 380 jeunes filles, le lycée Racine, fondé il y a deux ans, s'est élevé, depuis l'an dernier, de 154 à 205. Le lycée Molière, qui ouvrait l'an dernier avec moins de 50 élèves, en compte aujourd'hui 141.

La population réunie des lycées de jeunes gens à Paris est une augmentation de 98. D'un autre côté, on constate une perte de près de cent élèves au lycée de Vanves : les familles semblent de moins en moins apprécier les avantages des établissements placés *hors des murs*. Par contre, le lycée Condorcet atteint le nombre de 1,800 élèves environ ; le lycée Janson-de-Sailly en compte près de 1,700. C'est une population supérieure à des milliers de communes de France. Tant que ces grandes agglomérations subsisteront, dit le rapport, bien des progrès dans l'hygiène et l'éducation seront difficiles à réaliser.

Les lycées et collèges des départements (du ressort) ont perdu un certain nombre d'élèves : les lycées, 116 ; les collèges, 55. La plupart de ces diminutions s'expliquent, soit par les afflux dans les lycées de Paris (ce qui fait comprendre que la population générale du ressort reste en augmentation), soit par le simple changement du personnel administratif, soit enfin par des causes locales et temporaires : il suffit, par exemple (et c'est le rapport qui le constate), que, dans un département, la question religieuse soit imprudemment soulevée pour produire un certain nombre de désertions.

Ce qui ressort de la statistique présentée par M. Gréard, c'est, d'une part, l'augmentation de la population scolaire des lycées de Paris aux dépens de ceux de la province, et aussi au détriment de l'éducation et de la discipline ; d'autre part, le fâcheux accroissement des lycées de filles, qui n'est cependant que relatif, si l'on tient compte du nombre d'établissements de ce genre dans le ressort académique de Paris, de la clientèle, assez limitée jusqu'à présent, qu'ils sont parvenus à ramasser.

Néanmoins, il est triste de constater qu'il se trouve encore tant de parents assez peu soucieux de l'âme et de la tenue de leurs filles pour les mettre dans des maisons d'où l'enseignement religieux est banni. Beaucoup, il est vrai, qui dépendent du gouvernement, se croient ou sont obligés de subir cette nécessité ; c'est même ainsi que se recrutent principalement les lycées de filles.

LES ORIGINES AMERICAINES

Les notions authentiques sur l'histoire du continent américain, dit un journal de New-York, commencent à se dégager de la légende. Des chercheurs obstinés, et remontant aux sources, découvrent chaque jour de nouveaux points de repère qui contrôlent les traditions admises et les rectifient.

Le *Journal* d'Albany rapporte que M. Howell, bibliothécaire de l'Etat de New-York, qui a déjà publié dernièrement des notes intéressantes sur la découverte de l'Amérique, vient de recevoir de Paris une carte qui démontre que l'Hudson était connu avant la visite du célèbre navigateur qui lui a donné son nom. Il est désigné sous le nom de la " Grande Rivière " sur la carte en question qui, dit le rapport que nous avons sous les yeux, porte la date de 1605 et est d'une grande valeur historique."

La rivière Hudson était confondue à cette époque avec le fleuve Saint-Laurent, et nous voyons sur des cartes de beaucoup antérieures à 1603 une grande confusion à ce sujet. Ainsi donc, cette carte, signalée par le *Journal* d'Albany, ne nous apprend rien de nouveau.

UNE REPLIQUE DE LA " PATRIE "

Encore un document à conserver.

La *Patrie* de lundi a publié l'article suivant :

L'*Electeur* de samedi publie un nouvel article de quatre colonnes pour expliquer qu'il n'a jamais eu l'intention de chasser le *Globe* du parti libéral et pour recommander l'union et l'entente dans les rangs. Voilà à peu près le sens général de l'article du confrère que nous reproduirions en entier, s'il n'était pas si long et si ce n'était le fait qu'il ne nous resterait pas de place, sur la première page de la PATRIE, pour lui répondre. Le ton de l'*Electeur* est conciliant, moins prétentieux que d'habitude sur les questions d'intérêt général, et un tantinet moins servile lorsqu'il passe des choses aux hommes de la politique. C'est une amélioration que nous nous plaisons à constater, avant d'aller plus loin.

Etablissons tout d'abord nettement et carrement la situation de chaque journal.

L'Electeur est l'organe personnel du premier ministre, l'hon. M. Mercier. Comme son maître il a abandonné le nom de *libéral* pour celui de *national* et l'existence même du journal dépend du gouvernement qui le fait vivre, au jour le jour. Les *libéraux* de Québec ont tellement bien compris la situation, qu'ils ont fondé *L'Union Libérale* pour combler la lacune.

Le *Globe* et la PATRIE sont deux journaux *libéraux* qui n'ont jamais changé de drapeau ou de politique et qui combattent d'une manière tout à fait indépendante pour l'avancement des idées libérales. Ni l'un ni l'autre n'ont la prétention de porter la parole au nom de l'élement *national* qui a ses organes particuliers pour le défendre au besoin. On vient même d'en fonder deux dans une même semaine, à Montréal : le *National* et le *Clairon*.

L'alliance qui amena la défaite du gouvernement Taillon sur le vote de l'orateur et qui porta l'hon. M. Mercier au pouvoir en 1887, se décomposait comme suit :

Libéraux, élus comme tels :—Bazinet Bernatchez, Bisson, Boyer, Brassard, Cameron, Cardin, David, Deschesne (l'Islet), Forest, Gagnon, Girouard, Gladu, Lafontaine, Laliberté, Lareau, Lemieux, Lussier, Martin, McShane, Mercier, Morin, Murphy, Pinon, Rinfret, Robidoux, Rocheleau, Shehyn, Silvestre, Tessier et l'hon. M. Duhamel qui représente le comté le plus libéral du pays : soit 31.

Conservateurs nationaux.— Bourbonnais, Larochelle, Trudel et l'hon M. Turcotte qui, lui, n'appartenait à aucun parti connu, bien qu'elu par les efforts et les libéraux de Montréal. Soit 4.

Trente et un libéraux et *quatre* conservateurs nationaux ont donc, le 27 janvier 1887, renversé le gouvernement Taillon et porté au pouvoir le gouvernement Mercier.

Les libéraux avaient donc droit à de certains égards, pour dire le moins, après cette victoire où ils avaient combattu dans la proportion de 31 sur 35.

Tout alla pour le mieux, pendant la première session, car il s'agissait de permettre à l'hon. M. Mercier de rallier ses forces et de faire face aux premières difficultés.

La deuxième session nous apporta le fameux acte des Jésuites.

Chacun connaît l'histoire de la troisième et dernière.

Entretemps, les pouvoirs s'étaient organisés, on avait reparé, chauffé et lubrifié la locomotive, et le convoi ministériel, avec l'hon. M. Mercier comme conducteur et chef mécanicien, partit à toute vapeur, aux applaudissements des libéraux et des nationaux réunis.

Jusque là tout alla bien, très bien ! A Montréal et à Québec, trois ou quatre *tireurs de ficelles s'emparèrent du patronage et après s'être gorgé, voulurent bien distribuer quelques miettes aux plus affamés qui faisaient anti-chambre avec le plus de persistance et de servilité*.

Les anciens travailleurs, les vieux amis d'antan qui avaient payé de leur personnes, de leur intelligence, de leur fidélité inébranlable et de leur bourse, pendant plus de 25 ans, furent systématiquement oubliés. Ils n'avaient jamais appris ni la patience obsequieuse, ni la souplesse d'echine, ni le pourboire obligatoire d'une domesticité bien éduquée et on les laissa chez eux, drapés dans leur fierté.

Il n'y a qu'aux jours des élections qu'on se se souvient qu'ils existent encore.

En attendant, l'état-major se recrutait parmi *les nécessiteux qui tendaient la main*, ou parmi ceux qui n'en ayant pas un pressant besoin, criait toujours : *Encore !*

Nous ne reparlerons pas ici des petites misères qu'on a voulu susciter à la *Patrie*, ni des petites saletées qu'on lui a faites en sous-main. Ces choses-là se règleront en temps et lieu *et nous n'en croyons pas le temps très éloigné*.

A deux reprises differentes, on a voulu nous forcer à abandonner notre vieil et vénéré titre de *libéral*, et nous avons répondu en hissant le vieux drapeau des Papineau, des Fournier, des MacKenzie, des Dorion, des Blake, des Papin, des Holton, des Laberge, des Huntingdon, des Laurier et des Letellier.

Jamais nous n'avons reculé d'une semelle, comme personne ne saurait nous accuser d'avoir jamais failli à défendre le gouvernement Mercier dans toutes les occasions.

Jamais un mot, non plus, contre nos alliés, les *nationaux*, lorsqu'ils se sont bornés à respecter l'entente tacite qui nous unissait dans la défense d'une même cause.

Tant qu'on s'est borné *aux abus de langage et d'administration*, nous n'avons voulu rien dire et nous avons préféré tout endurer en silence.

Mais du moment où il s'agit de nous enlever, sans rime ni raison, un comté libéral comme Berthier pour tâcher d'en faire un comté *national*. Halte-là !

Vous touchez à l'arche sainte ! Et nous en appelons à tous les libéraux de ce que nous considérons comme un sacrilège politique et comme une maladresse administrative.

Berthier est un comté libéral qui nous appartient et qui nous rappelle les luttes acrimonieuses du passé contre l'influence indue et toutes les luttes électorales de M. Sylvestre contre la famille de celui-là même que l'on veut imposer aujourd'hui aux libéraux, comme candidat. L'*Electeur* a parlé de son influence sur cette famille *qui est restée conservatrice, lorsqu'il est* de notoriété publique que le propre frère du candidat national, s'est ouvertement déclaré son adversaire et qu'il a été sur le point d'accepter la candidature *conservatrice*, contre lui, avant le choix de M. Saviguac. Un candidat *national* qui n'a pas même assez d'influence pour commander l'appui de son propre frère !

Eh bien non ! vous avez dépassé la

ligne de démarcation et si la soi-disant convention qui vient de nommer M. Dostaler avait été connue d'avance, il y aurait aujourd'hui un franc-libéral comme candidat dans le comté de Berthier, comme il y en aura certainement à l'avenir dans tous les comtés que possèdent aujourd'hui les *libéraux* et qu'on voudra faire mine de leur arracher.

Et quand nous disons *libéraux*, nous voulons parler de ceux qui n'en ont renié ni le titre ni les principes.

Que nos amis se rassurent, l'organisation se fait lentement mais surement et nous seront prêts, absolument prêts au jour des élections générales.

Le parti libéral n'est pas mort.

Vive le parti libéral !

C'est là notre réponse à l'article de *l'Electeur*, et nous osons espérer qu'il en comprendra toute la portée !

LA "PATRIE", "L'ELECTEUR" ET M. MERCIER

—

Pendant que la *Patrie* proteste et donne des avertissements, l'*Electeur*, de son côté adresse aux libéraux de Berthier un appel pressant, où l'on trouve plusieurs réflexions que le journal de M. Beaugrand ne goûtera guère.

Laissons la parole à l'organe de M. Mercier :

Nous ne nous dissimulons pas en effet que l'attitude singulière de la *Patrie* à l'égard de cette élection est de nature à nous faire un mal considérable. La *Patrie* a toujours été considéré à bon droit comme le principal organe du parti libéral dans le district de Montréal et l'on conçoit quel tort énorme peut faire à notre cause, au moment de la bataille, le conseil qu'elle donne aux libéraux de Berthier de s'abstenir, en d'autres termes de laisser le champ libre au candidat bleu, M. Savignac. Espérons que la *Patrie* reconnaîtra noblement son erreur avant qu'il soit trop tard, et n'ira pas, elle qui nous a tant aider à flageller les traîtres, *consommer ce qui serait assurément la plus noire des trahisons*. On peut abandonner un parti quand on n'est pas satisfait de ses principes ou de ses actes, mais il n'est pas permis de ruiner un parti tout en prétendant le défendre et le sauver.

Berthier est un comté du district de Montréal, où nous ne comptons guère plus de 250 abonnés disséminés un peu partout dans les différentes paroisses Nous prions tous ceux qui liront ces lignes de se défier du conseil pernicieux qu'on leur donne, et de se rallier franchement sous le drapeau national. Il n'y a qu'un moyen pratique de faire triompher une cause qu'on a à cœur, c'est de travailler avec union, de déployer autant d'efforts, autant de dévouement pour une lutte partielle que s'il s'agissait d'élections générales.

Que tous ceux qui reçoivent notre journal donnent le mot d'ordre à leurs amis, qu'ils leur tracent leur devoir, pour empêcher toute méprise, afin qu'au lendemain de l'élection les bons patriotes n'aient pas lieu de regretter d'avoir été induits en erreur. Nous sommes autorisés par le véritable parti libéral à leur demander de se rallier en masse, sans arrière-pensée, à la candidature de M. Dostaler ; nous y sommes autorisés, non seulement par M. Mercier et ses collègues du parlement provincial, mais aussi par nos chefs à Ottawa, l'honorable M. Laurier, l'honorable sénateur Pelletier, l'honorable François Langelier, par tous ces hommes distingués qui depuis vingt ans ont été les guides et les inspirateurs du parti libéral dans la province de Québec, et qui ont livré plus de vingt batailles au prix de tant de sacrifices de temps, d'argent, de santé. Nous sommes autorisés à demander aux vieux libéraux de Berthier, de ne pas forfaire à leur devoir dans la présente lutte.

En même temps M. Mercier administrait à Montréal une terrible mercuriale à M. Beaugrand.

Nous lisons dans l'*Electeur* d'hier matin l'extrait suivant d'une entrevue de M. Mercier avec le reporter du *Star* :

—Quel est le devoir des libéraux de Berthier dans la prochaine élection, en vue de la position prise par la *Patrie*, qui leur demande de s'abtenir de voter ?

—Leur devoir est tout tracé. C'est de supporter le candidat du gouvernement, M. Dostaler. Je regrette la position prise par la *Patrie*, mais elle ne me surprend pas. M. Beaugrand, propriétaire de la *Patrie*, *est un radical, non point un libéral, encore moins un national.*

Nous avons souvenance que M. Mercier a dénoncé M. Beaugrand comme un radical. Et, un an après, dans sa conférence sur Laberge, il se félicitait publiquement de voir à côté de lui, sur le même estrade son ami M. Beaugrand. Plus de radical ; mais des embrassades !

Plus récemment dans un banquet du Club National, M. Mercier, en présence de M. Beaugrand, déclarait qu'il n'y avait pas de libéralisme condamné dans les rangs et cependant, aujourd'hui, il s'en vient nous annoncer de nouveau que M. Beaugrand est un radical.

M.Mercier change d'opinion comme de chemise.

C'est un homme sans fermeté dans les principes.

C'est un farceur et un opportuniste.

PAS D F.MEE SANS FEU

—

Nous lisons dans le *Progrès du Saguenay* :

" Le *Canadien*, le *Courrier du Canada* et le *Courrier de St-Hyacinthe* ont bien voulu publier notre article au sujet des arpentages dans le comté et appuyer nos plaintes. Nous attendons encore le puissant concours des journaux ministériels ; plusieurs comptent beaucoup d'abonnés dans le comté et devraient nous protéger contre les injustices criantes du département des terres envers le comté et envers le député.

On voit que les plaintes du *Progrès* sont persistantes. Il n'y a pas de fumée sans feu.

PETITE GAZETTE

—

Un grand nombre de visiteurs sont allés, le premier jour de l'an, présenter leurs hommages à Son Eminence le cardinal Taschereau et à Son Honneur le lieutenant-gouverneur.

— —

Il y a à présent dans le Vermont 17 églises catholiques, 58 prêtres, 15 couvents, 1 collège et 17 écoles paroissiales, où plus de 4,000 enfants reçoivent leur éducation.

———

L'adresse sera proposé à l'Assemblée législative par M. Auguste Tessier, député de Rimouski et secondé par M. Owen Murphy, député de Québec-Ouest.

———

A propos des paris engagés entre Américains sur le temps que l'on peut mettre à faire le tour du monde, il est curieux de comparer à un siècle de distance la durée des voyages.

Au dix-septième siècle, pour se rendre de Paris à Marseille, il fallait au moins quinze jours ; en 1782, il n'en fallait plus que huit ; en 1814 on en mettait cinq ; en 1834 on faisait le trajet en trois jours et demi, et aujourd'hui... on met treize heures.

———

Le Pape Léon XIII va faire fabriquer à Paris un grand équatorial destiné à l'observatoire modèle dont la construction doit bientôt être entreprise au Vatican.

Le R. P. Denza, un des savants les plus estimés d'Italie, qui est venu cet été à Paris pour assister au congrès d'astronomie, a écrit ces jours-ci à l'amiral Mouchez pour lui annoncer le projet du souverain Pontife.

Le directeur de l'Observatoire de Paris, lui a aussitôt répondu qu'il était heureux d'apprendre la création du nouvel établissement scientifique et qu'il se mettait entièrement à la disposition du R. P. Denza pour aider à son organisation.

———

On lit dans l'*Echo de l'Ouest* : "La paroisse d'Osséo, l'une des plus anciennes missions canadiennes-françaises établies au Minnesota, n'a pas encore le bonheur d'avoir un prêtre depuis le départ du Rév. Père Lauzon. Cette paroisse, établie à quelques milles seulement de Minneapolis, possède une belle église, un joli presbytère et n'a pas de dettes.

" N'y aurait-il pas au Canada, ajoute le confrère, quelque prêtre cannadien-français désireux de se joindre à la phalange de nos missionnaires aux Etats-Unis ? Nous sommes certain que toute offre de services serait agréée avec joie et reconnaisaance par Mgr Ireland qui n'aurait pas autant tardé à remplacer le Rév. Père Lauzon par un autre prêtre de notre nationalité, s'il eût pu en trouver un."

———

Un jeune journaliste de Montréal, M. Charette, du *Monde*, est mort de phtisie.

———

Mgr Labelle. qui est revenu hier l'après-midi de St-Jérôme, où il a passé les fêtes du jour de l'An, repartira ce soir pour Montréal, en route pour New-York, où il s'embarquera samedi pour l'Europe.

———

Le règlement passé par le conseil de ville de Montréal consacrant un million de piastres à diverses améliorations a été ratifié samedi par les contribuables. Le vote a été très faible, à peine 10 par cent du nombre total des voteurs et la majorité n'est que de 1685. M. le maire Grenier et les échevins Préfontaine et Rolland ont déploré, en termes énergiques, l'apathie extraordinaire dont les citoyens de Montréal viennent de donner la preuve sur une question qui les intéresse si vivement.

———

Le fameux *Great Eastern* qui a coûté un million de livres sterling, et qui récemment a été revendu pour $200,000, vient d'être mis en pièces. Voici le produit de la vente de ses différentes parties : £2,960 ; canons, £4,480 ; acier, £3,180 ; plomb, £4,185 ; plaques extérieures, £12,-500 ; rivets, £300. Cet énorme vaisseau n'a servi qu'à une chose, à poser le premier câble électrique sous-marin.

———

Il est question de construire dans la salle de l'Assemblée Législative une tribune pour les journalistes au-dessus du trône de l'Orateur. M. le sergent d'armes nous assure que la chose peut se faire pour une somme fort minime. Il est certain que l'amélioration serait d'un avantage inappréciable non-seulement pour les chevaliers de la plume et du carnet mais aussi pour les députés et pour le public ; les premiers seraient plus favorablement représentés dans les journaux, le second serait mieux renseigné.

———

On écrit de Middleton (Massachusetts) que M. Charles King, l'homme le plus âgé de la Nouvelle Angleterre et qui aura, affirme-t-on, cent neuf ans le 15 courant, a célébré la fête du jour de l'An en réunissant autour de lui une quarantaine de ses descendants. Né près de Québec M. King était le cadet d'une famille de dix enfants dont l'un a atteint l'âge de cent dix ans. Le vieillard a conservé l'usage de toutes ses facultés mentales et jouit encore d'une bonne santé en dépit d'un asthme dont il est atteint. Ce M. King doit être un M. Roy.

Un Séminaire Canadien

—

Une lettre de Rome adressée au *National* de Plattsburg contient quelques notes intéressantes sur le nouveau séminaire canadien dans la Ville Eternelle :

C'est une bâtisse, dit le correspondant, d'une grandeur immense, d'une richesse sans épargnes, qui a bien coûté $3000 000. La chapelle est un petit bijou d'architecture ; les peintures sont magnifiques.

Le peuple canadien tout entier en quelque lieu du monde qu'il soit, doit une reconnaissance éternelle à la Société des Prêtres de St. Sulpice pour une œuvre nationale et religieuse aussi remarquable C'est le plus beau séminaire national de Rome !

Ce n'est pas peu dire, quand on a vu celui des Américains, des Allemands et des français. Le Revd. M. Raulin, Canadienne dans la paroisse de St-Cyprien diocèse de Montréal, en est le premier supérieur. Le Révd M. Vacher est le Procureur et le Révd T. Leclaire, de Montréal, a présidé avec sagesse et des vues larges à sa construction. On m'assure que c'est le Révd. M. Collin, supérieur actuel des messieurs de St-Sulpice, qui en a conçu le premier plan. Tout Canadien qui va à Rome ne doit pas négliger de visiter ce monument national qui fait un si grand honneur au peuple canadien.

Allemagne

—

Berlin, 6.—Les principales questions qui seront agitées à l'ouverture du prochain reichstag seront l'augmentation des crédits militaires et le projet de loi contre les socialistes. Ce qu'on attend depuis longtemps, une déclaration de la politique étrangère de Bismark, sera probablement faite lors du débat sur les crédits de l'armée. L'attitude du gouvernement sur le projet de loi contre les socialistes, est inflexible.

La *Gazette Nationale*, faisant des commentaires sur le discours prononcé le premier de l'an par le président Carnot, dit : " La France est la seule grande puissance que l'empereur Guillaume n'ait pas visitée. Sa réception à Paris eut été de fait impossible. Le président Carnot pourrait visiter Berlin et il serait sûr d'y avoir un accueil sympathique parce qu'on le regarderait comme un ami sincère de la paix en Europe."

L'empereur Guillaume, en recevant les généraux de l'armée le premier de l'an, leur a persuadé que le devoir des officiers était de se tenir prêts. Il leur a aussi conseillé d'étudier les changements apportés par les nouvelles carabines et la poudre sans fumée et d'instruire les soldats à une action indépendante.

Turquie

—

Constantinople, 6.—On dit que le sultan, sur intervention du consul allemand, a donné ordre de faire un nouveau procès à Moussa Bey.

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons ; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons ; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois ; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.

HORACE FAIRBROTHER."

Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup — Écoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup ; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon enfant. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement,

Mrs. [illegible]."

130 West 125th St., New York, 1882.

Préparé par

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendu par tous les droguistes.

ITALIE

Discours du Pape

Rome, 1er—Le pape, en consistoire, à exprimé la joie qu'il ressent de l'établissement des universités catholiques de Washington, Ottawa de Freidbourg. L'Amérique, a-t-il dit, par la teneur de ses lois à l'endroit de la religion catholique, nous fournit un contraste avec l'Europe, ce qui est pour nous une grande consolation.

Les adversaires italiens de l'Eglise persistent à continuer leur guerre. Parmi leurs récentes insultes on peut placer, en premier lieu la démonstration en l'honneur de Giordano Bruno. Le gouvernement italien, cherchant à déta-

Nouvelles de Montreal

Les recettes des douanes de ce port pour le mois de décembre dernier ont été de $603,250.15 contre $632,881.57 pour le mois correspondant de 1888, soit une diminution de $29,631.42.

Le revenus pour l'année ont été de $9,321,981.91 contre $8,778,291.70 en 1888, soit une augmentation de $543,690.21.

Les recettes du revenu de l'intérieur ont été de $195,152.22 pour le mois de déeembre contre $181,517.36 durant le mois correspondant de 1888. Les recettes pour l'année ont été de $1,947,857.01 contre $1,812,267.02 en 1888 soit une augmentation de $135,299 69 en 1889.

Le cardinal Manning et les ouvriers

Londres, 2—Le cardinal Manning s'est exprimé ainsi en répondant à une adresse qui lui a été présentée par le club des ouvriers catholiques de Vienne : " Je me souviens toujours de la parole de Dieu : " Prenez pitié de mon peuple. " L'extrême pauvreté existe en Angleterre, mais les ouvriers écoutent ceux qui leur conseillent la modération."

Russie

St Petersbourg, 3—La *Nuvoe Vremya* dit : " La nomination par le Pape des évêques pour la Russie donne des preuves non équivoques de l'esprit de conciliation de la papauté. La Russie de son côté, a toujours été tolérante en matière de questions religieuses. Le règlement de la question des évêques en Russie sera un avantage pour le Vatican et prouvera que le Pape avait raison quand il condamnait l'intervention du clergé dans les affaires politiques.

Le journal *Novosti* faisant des commentaires sur le nouveau traité de commerce entre l'Angleterre et la Bulgarie déclare que cette entente est sans valeur sans l'approbation de la Porte.

Le Canada a Londres

Londres, 5.—Le dividende déclaré par la compagnie du Pacifique a été accueilli avec satisfaction sur le marché et la hausse que la nouvelle a causée dans les valeurs de la compagnie s'est maintenue jusqu'ici.

On a appris de même avec plaisir le surplus qu'indiquent les finances du Canada à la date de la fin de l'année, bien que dans certains quartiers où l'on suppose le gouvernement fédéral enclin à précipiter les élections, on soit sous l'impression que ce surplus sera vite dépensé dans les diverses provinces. Des adversaires du Grand Tronc vont même jusqu'à insinuer que la nomination de M. Hickson comme chevalier n'est pas sans signification à cet égard.

Londres, 2. — La *Canadian Gazette* publie un article énergique, dû à la plume d'un journaliste canadien, sur la question des pêcheries. L'auteur fait remarquer que les intérêts canadiens souffrent nécessairement de l'absence d'un représentant canadien à Washington, pendant que des négociations plus ou moins officielles se poursuivent. La *Gazette* approuve virtuellement les idées exprimées dans cet article, tout en exprimant le doute que les négociations soient assez avancées pour nécessiter la présence d'un représentant canadien.

Portugal

Lisbonne, 3—A l'ouverture des Cortès hier, le roi a annoncé que les relations étrangères du royaume étaient les meilleures qu'on puisse désirer. Il a passé en revue les progrès faits par le Portugal dans les colonies africaines. Il a dit entre autres choses :

" Les aspirations patriotiques de l'Angleterre pour étendre ses vastes possessions en Afrique ont été contrecarrées à divers endroits par les vues fort décisives du Portugal et par son désir bien arrêté de maintenir son autorité sur ces régions que les Portugais ont été les premiers à découvrir et qu'ils ont ouvertes au christianisme et au commerce et où les Portugais ont exercé une juridiction et une influence suffisante pour indiquer un droit de possession incontestable. Il en est résulté un conflit qui a provoqué l'échange de correspondance diplomatique. Mon gouvernement cherchera à persuader au gouvernement anglais qu'il a le droit de gouverner le territoire au nord et au sud de la rivière Zambese. Il espère arriver à un règlement équitable et qui rétablira l'accord entre les deux nations qui ont été unies par des liens d'amitié et par la tradition depuis des siècles."

Belgique

Bruxelles, 3.—Il est faux que la bibliothèque ait été détruite dans l'incendie qui a eu lieu avant hier au soir au palais royal à Lacken. Un certain nombre de documents importants et relatifs à l'Etat libre du Congo ont été consumés. Il en a été de même du garde robe entier de la reine.

La reine et la princesse Clémentine sont grandement affectées de ce que leur gouvernante ait été brûlée à mort et de l'incendie du palais. Les pertes totales causés par l'incendie sont de $1,200,000. Quelques statues, mais non d'une grande valeur, ont été consumées. La table sur laquelle Napoléon Ier signa la déclaration de guerre à la Russie a été mise en pièce. Leurs Majestés se proposent de résider dans la partie du palais épargnée par les flammes appelée Palais d'Honneur. L'ameublement du palais était assuré au montant de $550,000.

Autriche

Vienne, 3.—Le ministre Tisza, en réponse à des felicitations à l'occasion du premier de l'an, a déclaré énergiquement qu'il avait foi en la triple alliance comme étant une base de paix. Il a dit que la Hongrie avait un besoin spécial de paix afin de pouvoir effectuer sûrement plusieurs réformes nécessaires.

On a reçu en cette ville des détails sur les récents massacres des exilés en Sibérie. Les nihilistes en exil ont tenté de faire marcher des presses à imprimer et les autorités s'y sont opposés en détruisant ces presses. Les exilés voulurent opposer de la résistance ; mais on fit feu sur eux et 30 d'entre eux furent tués ou blessés. On dit que les gardes cosaques ont prêté main forte aux exilés.

Bresil

Rio Janeiro, 3.—Le docteur Barbosa, le ministre des finances, évalue que la dépense totale pour 1890, sera de 60,000,000 de milreis ; que la balance au trésor sera de 62,000,000 de milreis. La dette publique est de 1,072,000 milreis. La valeur actuelle du milreis au pair est de 56 centins.

Nouvelles de Montreal

Montréal, 3.—Monseigneur Labelle est retourne à St-Jérôme pour se préparer à son voyage en Europe. Dimanche prochain il annoncera son départ à ses paroissiens, lundi il sera à Québec pour mettre la dernière main au rapport de son département. Après avoir assisté à l'ouverture de la législature, il se rendra à New-York où il s'embarquera à bord de *La Normandie*, de la compagnie transatlantique, pour le Havre. Il sera absent environ deux mois. En France, il a été chargé d'une mission importante par le gouvernement Mercier dans les intérêts de la colonisation et de l'agriculture.

Mgr Labelle se rendra en Bretagne et en Normandie et cherchera à amener une forte immigration de cultivateurs pratiques pour les ports du nord de la province. Le gouvernement est prêt à offrir les meilleurs encouragements possibles. Mgr Labelle se rendra ensuite à Rome et remerciera personnellement le Pape de l'honneur qu'il lui a conféré. On dit que son voyage à Rome est dans un autre but. Bien que Mgr Labelle n'ait pas complètement abandonné le département de l'Agriculture, il est douteux qu'il continue à occuper cette charge à son retour.

Le gouvernement fédéral est sur le point de poursuivre tous les censitaires de la Couronne dans la province de Québec et qui doivent des arrérages de rentes. Sir John A. D. Thompson, par l'entremise de MM. Chapleau, Hall et Cie, a institué les deux premières d'une série d'actions en Cour Supérieure contre Noël Pinsonneault et Solime Lanctot cultivateur de St-Constans pour chacun 40 années d'arrérages de rentes.

Les terres que ces deux consitaires occupent actuellement appartenaient aux seigneurs des premiers temps de la colonie; et quand les droits seigneuriaux furent abolis, les titres qui avaient été payés jusqu'à cette époque furent convertis en rentes. Les terres dont il s'agit dans ces deux poursuites formaient partie de celle sous le contrôle des Jésuites et cela jusqu'à la conquête. Alors elles retournèrent à la Couronne comme seigneur et après le changement des droits seigneuriaux le gouvernement de manda,dit-on, la rente à ces censitaires. Cette rente que le gouvernement reclame n'a jamais été payée. De là les deux poursuites actuelles.

LE RETOUR DE STANLEY

La grippe

A Paris

La Reine Victoria

Londres, 7.—On fait de grands préparatifs pour donner une réception monstre à M. Stanley. La Société Royale de Géographie s'est assurée d'un local pouvant contenir 6,090 personne à la salle Albert. Un des événements de la fête sera l'exposition d'une carte géographique de 100 pieds sur 80 en montrant toutes les diverses routes suivies par M. Stanley dans ses voyages à travers le Continent Noir. Des médailles en or portant les effigies de Stanley et d'Emin Pacha seront données aux officiers qui ont accompagné Stanley.

Le prince de Galles et plusieurs autres personnages royaux assisteront à la démonstration. La reine Victoria avait desiré accorder la croix de St-Michel et St-Georges à M. Stanley ; mais lord Salisbury l'a avisé que cet honneur devait être réservé à Stanley après son arrivée.

Les etudiants de Paris

Paris 7.—Les écoliers de Paris béniront sans doute l'épidémie de grippe. Le *Journal officiel* annonce que la rentrée des lycées et des collèges est ajournée du 5 au 12 janvier. Cette semaine supplémentaire de vacances permettra aux écoliers de guérir leur grippe ou de se rendre malades en mangeant des bonbons et des friandises.

A Paris la grippe est sur son déclin, mais l'état sanitaire est encore loin d'être satisfaisant. car on a enterré en un seul jour 435 personnes. La moyenne des décès à Paris ne dépasse jamais en temps ordinaire, le chiffre de 200.

Les exploits de la grippe

Berlin, 7.—La princesse de Bismark et la princesse de Rottenbourg, sont très malades de la grippe. On signale de nombreux décès.

L'épidémie se propage dans les provinces. Les affaires sont partiellement suspendues et dans beaucoup de localités les ecoles sont converties en hôpitaux.

M. Patow, ancien ministre des finances est mort d'une congestion de poumons.

Berne, 7.—M. Ruchonnet, le président de la république helvétienne, est en voie de rétablissement.

Londres, 7.—Le marquis de Salisbury va mieux. L'épidémie se propage lentement. A Colchester les troupes sont très éprouvées.

Madrid, 7.—Le jeune roi est malade. L'infante Isabelle souffre de la grippe.

Albany, N. Y., 9—A Amsterdam, on rapporte 2,000 cas de grippe, à North Plains, 500 cas.

New-York, 7—Par suite de la prolongation du temps humide et malsain, la grippe continue à se propager, non seulement à New-York, mais aussi dans tous les Etats-Unis.

On a rapporté 207 décès au bureau de santé durant les 24 heures expirant à midi, dimanche. Le docteur Linehan, l'un des médecins du bureau de santé, est mort en cette ville hier, d'une congestion de poumons suivant une attaque de grippe.

On en signale des centaines et même des milliers de nouveaux cas, à Sing Sing, à Troy, à Niagara Falls, Pittsburg, à Charleston (Virginie occidentale, etc., etc Au pénitencier de Sing Sing, plus de cent détenus atteints de la grippe.

La sante de la Reine

Londres, 7 janvier—La reine a beaucoup souffert de rhumatisme. La maladie ne l'a cependant pas empêchée de vaquer tous les jours aux affaires de l'empire. Elle est actuellement un peu mieux, mais il est douteux qu'elle puisse présider en personne l'ouverture du Parlement impérial.

ECHOS PARLEMENTAIRES

Peu d'animation politique à l'ouverture des chambres. On attend.

Le discours du Trône est d'une prolixité et d'une inanité singulières.

La disposition des sièges de députés est changée. Il n'y a plus de banquettes de travers.

La galerie des journalistes a des pupitres neufs, et de meilleurs sièges.

L'adresse en réponse au discours du trône sera proposée à l'Assemblée legislative aujourd'hui par M. Auguste Tessier, le nouveau député de Rimouski, et probablement appuyée par M. Pilon, député de Bagot.

MM. Auguste Tessier député de Rimouski, et England, député de Brome ont été présenté hier à la Chambre : le premier par MM. Mercier et Jules Tessier, le second par MM. Taillon et Robertson.

LE DISCOURS DU TRONE

Le 7 janvier, à 3 heures P. M., Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur s'est rendu dans la salle du Conseil Législatif, au milieu du cérémonial et de la pompe accoutumées, et il y a lu aux deux chambres le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous souhaite, à tous, une cordiale bienvenue, dans cette enceinte législative, dans laquelle vous allez discuter les plus graves intérêts de ce pays, et je vous offre les vœux que je fais, au commencement de cette année, pour votre bonheur et votre prospérité, et le bonheur et la prospérité de vos familles et de tous les habitants de cette province, que vous représentez.

Mon gouvernement a décidé de continuer, autant que possible, de convoquer la législature pendant l'hiver, de bonne heure, afin de vous permettre de terminer vos travaux parlementaires avant le printemps, si vous le désirez.

Le 5 novembre dernier, à l'époque convenue, la Province a payé à qui de droit, les quatre cent mille piastres, accordées par l'acte de 1888, comme part afférente aux catholiques, dans le règlement de la question des biens des Jésuites, et une quittance a été signée, stipulant les cessions et subrogations antorisées par la loi.

Les soixante mille piastres, étant la part indiquée dans la loi, comme revenant aux protestants, au sujet du même réglement, n'ont pas été mises à la dispositions du comité de la minorité du conseil de l'instruction public, parceque lés membres de ce comité ont soulevé certaines objections qui paraissent raisonnables. Un projet de loi, destiné à résoudre définitivement ces objections, vous sera soumis.

Nous devons tous nous rejouir du réglement final et satisfaisant de cette importante question.

Un mouvement très sérieux a eu lieu, depuis quelque temps, dans cette province, en faveur d'écoles du soir pour les classes ouvrières, et mon gouvernement a cru faire un acte sage, et même nécessaire dans les circonstances en favorisant ces écoles dans les cités de Québec et de Montreal. Vous serez invités à voter un crédit tout special pour cet objet.

La nécessité d'améliorer les chemins dans les campagnes a décidé mon gouvernement à encourager davantage l'empierrement de nos routes publiques, et un crédit vous sera demandé à cette fin, à titre d'essai. Cet empierrement des chemins vicinaux devra imposer, comme corollaire, l'abolition des barrières et des ponts de péage.

Les revenus en général et ceux, provenant en particulier des terres de la couronne, ont pris une progression ascendante durant les trois dernières années, et ces derniers, les revenus des terres de la couronne, dépassent, aujourd'hui, un million de piastres par année. C'est un fait consolant, il y a lieu d'espérer que cet état de choses se maintiendra.

L'œuvre de la colonisation est poussée avec succès et énergie, et plusieurs compagnies importantes, formées par des personnes influentes du Canada, des Etats-Unis et même d'Europe, ont demandé des terres publiques pour des fins de colonisation dans la province. Si ces compagnies offrent des garanties satisfaisantes, elles devront être mises en état, par toutes les facilités possibles, de nous aider à coloniser nos terres publiques. C'est afin de donner une impulsion nouvelle et plus vigoureuse à ces grands projets, que vous serez appelés à voter deux lois : l'une, propre à favoriser les opérations légitimes des sociétés de colonisation, et l'autre, accordant un lot de terre de cent arpents aux père et mère, ayant au moins douze enfants vivants, nés en légitime mariage, lequel lot de terre devra constituer un patrimoine.

Suivant l'autorisation de l'assemblée législative, une somme d'argent considérable a été mise à la disposition d'un comité spécial, afin de lui permettre de distribuer des grains de semence partout où, dans la province de Québec, le froid et les pluies avaient détruit la récolte en 1888. Ce comité a terminé son œuvre, toute de dévouement, avec une impartialité et un succès dignes d'éloges Ces secours, distribués dans nos campagnes, en temps opportun, ont produit un excellent résultat, en empêchant l'émigration et la famine, et en fournissant un bon grain de semence.

Mon gouvernement croit le moment arrivé d'augmenter le nombre des représentants à l'assemblée législative, et un projet de loi vous sera soumis dans ce but.

La mise en opération des amendements faits à l'acte électoral, l'an dernier, et donnant le droit de suffrage aux fils de cultivateurs et autres personnes, a été empêchée par l'absence d'un mécanisme légal, suffisant et régulier, dans la confection des rôles d'évaluation des municipaliiés rurales. Des nouvelles dispositions vous seront soumises pour obvier à ces inconvénients.

Mon gouvernement a poursuivi d'une manière diligente, avec les autorités fédérales, les négociations propres à fixer définitivement la frontière nord de cette province, et, bien que ses efforts n'aient pas été entièrement couronnés de succès, il espère assurer cependant bientôt le triomphe des prétentions légitimes de la province ; et il vous invite d'une manière toute spéciale, à considérer, avec soin, les résolutions qui vous seront soumises, à cet égard, et qui sont destinées à hâter la solution de cette importante question.

L'institution du jury, surtout en matières criminelles, a été l'objet d'études et de recherches particulières de la part de mon gouvernement, et les inconvénients du système actuel, quant au choix, à l'assignation, à la qualification et au traitement du jury, peuvent nécessiter certains changements que vous serez appelés à considérer bientôt.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les comptes publics pour l'année terminée le 30 juin dernier, ainsi que les budgets ordinaires et extraordinaires, vous seront soumis sans délai, de manière à ce que leur considération ne retarde pas vos travaux parlementaires

Vous apprendrez sans doute avec plaisir que les recettes et les dépenses accusent encore un surplus satisfaisant, en faveur des premières.

Une proclamation a été publiée mettant en force la loi de la dernière session, établissant des distinctions provinciales de mérite agricole, et vous serez invités à pourvoir aux dépenses nécessaires, afin que nos agronomes reçoivent les récompenses qui leur sont dues.

Vous serez aussi invités à augmenter le nombre de bourses qui devront être mises à la disposition des élèvee dans nos écoles d'agriculture, afin d'en rendre l'accès facile à un plus grand nombre, et de vulgariser davantage l'instruction théorique et pratique nécessaire aux fils de nos cultivateurs.

Honorables MM. du conseil législatif,
Messieurs de l'assemblée législative,

J'ai le plaisir de vous informer que des arrangements ont été faits avec une compagnie de citoyens, offrant des garanties sérieuses et formée dans le but de tenir des expositions annuelles et permanentes, agricoles et industrielles dans la cité de Montréal.

La perception des taxes imposées sur les municipalités, pour l'entretien des aliénés dans les asiles, présente des difficultés qui la rendent presqu'impossible, et mon gouvernement vous proposera un projet de loi, établissant, à cet effet, un système plus juste et plus rationnel, qui, sans affecter les contrats actuels, effectuera une économie désirable.

Vous donnerez, j'en suis convaincu, une attention toute particulière à l'étude de ces différentes questions. Votre patriotisme vous aidera à bien remplir vos devoirs officiels, comme votre expérience de législateurs vous aidera à doter notre province de lois sages et de nature à assurer son bonheur et sa prospérité.

La *Gazette* de Montréal va bientôt ouvrir un bureau permanant à Québec. Elle y sera représentée par M. Stewart, qui déjà a résidé à Québec durant deux sessions.

LA LUTTE POUR LA VIE

L'ancienne France s'est liquidée en assignats ; la France moderne, à peine âgée d'un siècle, est en train de finir de la même façon. Les assignats constituaient une mobilisation de la propriété foncière. Ce papier donnait droit à une partie du sol. Ce qu'on appelle aujourd'hui la propriété mobilière c'est l'argent ou le papier qui la représente. Or l'or et l'argent se sont mulpliés par l'exploitation des mines ; et naturellement le papier qui les représente s'est multiplié dans une progression analogue. C'est au point que la fortume mobilière dépasse la fortune immobilière. Il y plus, la fortune immobilière, par le jeu de l'hypothèque, se change facilement en fortune mobilière c'est-à-dire en chiffon de papier. En quantité de papier équivalant à la valeur du sol, on peut concevoir une compagnie de capitalistes se rendant adjudicataire du sol français. Le sol d'ailleurs si les bras manquent à la culture, aura baissé de prix.

Autrefois la monnaie ne représentait qu'une infime partie de la richesse publique. Le sol, cultivé par les familles agricoles n'était pas à vendre ; la monnaie ne servait qu'aux transactions courantes. Elle était réellement une forme de l'échange, par conséquent un instrument d'échange. Comment s'est produit la révolution qui a fait le capital universel et dominateur ? Les économistes ont fait consister la richesse dans la monnaie : ils ont été secondés par les légistes de tout temps favorables à l'usure. Héritière de ces idées, la Révolution de 1789 mobilisa violemment le sol. L'attaque systématique à tous les principes de stabilité sociale amène aujourd'hui la propriété foncière à déposer son bilan. Et comme, en définitive, c'est elle qui nous nourrit, il s'en suit la lutte pour la vie.

Nos gouvernements issus de la Révolution et imbus de son esprit ont favorisé les villes contre les campagnes, l'industrie contre l'agriculture Ils ont été renversés par le socialisme des villes : l'industrie menace l'Europe d'une subversion totale. Qu'arrivera-t-il si tous les ouvriers s'entendent dans toute l'Europe ? Comment les gouvernements résisteront-ils à une telle pression ? L'ouvrier de l'industrie épuise aisément toutes ses ressources ; alors c'est la misère extrême. L'ouvrier des champs a un domicile ; il ne peut pas travailler sans trouver sa nourriture. L'industrie ne nourrit qu'indirectement son personnel. Il faut que les objets fabriqués soient vendus ; mais la concurrence amène la pléthore. De là baisse des prix, faillites, grèves.

La plus grande partie de la population est, en quelque sorte, sur le pavé, et les intérêts de la propriété foncière et de l'agriculture sont exposés à un coup de Bourse. L'industrie est encore plus menacée. Un jour, c'est le cuivre qui est accaparé, un autre jour le sucre. Des hausses factices jettent le trouble dans toutes les transactions ordinaires. C'est le libre échange. La spéculation peut donc atteindre tous les intérêts ; et ces intérêts sont infiniment considérables puisqu'ils portent sur tout l'actif social. La spéculation a beau jeu. L'entreprise du Panama et tant d'autres entreprises étrangères sont là pour le prouver. Les Français qui s'y sont jetés ne pouvaient examiner par eux mêmes les chances et les conditions de la réussite. Ils s'abandonnaient sur la foi des réclames de la presse périodique.

Le souscripteur est hors d'état de rien contrôler ; il s'en rapporte aux journaux qni n'ont rien vérifié et ne répondent de rien. Par-dessus tout il est séduit par des cours fictifs de bourse. Cet ensemble d'apparences établies par les preneurs n'est-il pas assimilable à des manœuvres dolosives qui font tomber leurs auteurs sous le coup de la loi ? Mais où voulez-vous que le Français place ses économies ? Les intérêts locaux sont paralysés, reliés à des intérêts plus généraux, assujettis à une spéculation qui a pour centre Paris. En un mot, tout est mobilisé. La consistance, la substance manque aux intérêts matériels. Notre société moderne réalise le principe de l'individualisme ; faut-il s'étonner que la lutte pour la vie s'engage ? Au profit de qui ? Evidemment des brasseurs d'affaires et des compagnies financières.

Le libre échange agrandit le terrain de la lutte pour la vie, il mêle les peuples par la concurrence universelle, que reste-t-il pour les travailleurs ? L'ouvrier est hors de cause, il n'est plus qu'un appoint des machines. La concurrence est entre les machinistes et les capitalistes. Cependant l'ouvrier compte dans la société : il a été instruit sur les droits de l'homme ; surtout il est instruit au maniement des armes ausi bien qu'à toute autre argumentation. Il aura tant qu'on voudra le superflu que donne l'industrie. Il manquera seulement du nécessaire que fournit l'agriculture. Ne voyons-nous pas, à mesure que les produits de l'industrie baissent de prix, les produits qui servent à l'alimentation suivre une marche inverse.

La société chrétienne faisait reposer le travail sur la main-d'œuvre, sur l'ouvrier, d'où la conséquence que l'ouvrier, la famille de l'ouvrier devait vivre de ce travail. Le but de l'industrie est de rémunérer le capital employé. Le droit de grève a été concédé à l'ouvrier, mais n'est-ce pas pour l'ouvrier le droit de se ruiner et de ruiner l'industrie à laquelle il appartient ? Il lutte pour la vie non seulement contre ses concitoyens mais contre les étrangers. Où trouverait-il appui ? Par le travail local l'ouvrier connaissait la clientèle et en était connu. Il se rattachait à des institutions fondées par lui ou pour lui. Le monde entier ne remplace pas cela : et d'ailleurs la clientèle universelle ne s'inquiète pas de quelques ouvriers français ; aussi la tendance des congrès ouvriers se manifeste de réclamer le patronage de l'Etat, en réalité d'accepter la servitude de l'Etat pour avoir la vie sauve. Serait-ce un moyen de rattacher les classes laborieuses à la fortune du gouvernement ?

Ce régime a subsisté dans l'empire romain, où une population, disséminée sur d'immenses espaces, pouvait facilement vivre. Nos populations nombreuses, seraient dans d'autres conditions. Le libre-échange dérange toutes les combinaisons destinées à améliorer le sort des ouvriers. Comment calculer ce qui se passe sur le globe terrestre ? C'est déjà une opération difficille pour la France ; en sorte qu'au lieu d'avoir affaire à des ouvriers nos compatriotes, avec le libre échange nous avons affaire aux ouvriers du monde, c'est-à-dire à des étrangers. Comment serions-nous animées envers eux de sentiments de nationalité ? Le libre-échange, avec le système de désorganisation poursuivi depuis un siècle par la politique, tend à rendre la France étrangère à elle-même en y faisant prédominer une masse d'intérêts qui ne sont pas français.

COQUILLE.

Son honneur le lieutenant-gouverneur a donné un dîner d'état hier soir à Spencer Wood, à l'occasion de l'ouverture de la session.

LES MARTYRS DE LA COCHINCHINE

ORIENTALE

—

Les *Missions catholiques* viennent de publier " quelques pages détachées du martyrologe de la Cochinchine orientale ". Un missionnaire, M. Grangeon, a parcouru les chrétientés jadis florissantes, aujourd'hui encore ruinées, et dans un émouvant récit adressé à son évêque, Mgr Camelbeke, vicaire apostolique de la Cochinchine orientale, il raconte la mort, précieuse devant Dieu, de tant de chrétiens. La longueur de ce récit ne nous permet pas, à notre grand regret, de le publier intégralement, mais nous avons tenu à mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques-uns des épisodes les plus édifiants de cette persécution, que peut-être une politique plus intelligente et plus ferme, de la part du gouvernement de la République, aurait pu empêcher.

M. l'abbé Grangeon arrive à Tracau :

De ces deux cent trente chrétiens dont le nombre augmentait rapidement, Tracau ne compte plus que cinq ou six familles plus ou moins démembrées, comprenant en tout quinze à vingt personnes.

Les prétendus rebelles venaient de s'emparer de la citadelle de la province (13 juillet 1885) ; Ban goc, centre du district, était devenu la proie des flammes. Le P. Poirier était massacré avec presque tous ses paroissiens. Grande était l'alarme à Tra cau comme partout. L'orage venant du nord avait envahi toute la province. Il ne restait qu'un espoir de salut, c'était de passer au Binh-dinh encore tranquille ; mais les chemins étaient gardés.

Heureusement le *Thieu Phu* ne tarda pas à reprendre la citadelle, décapita les principaux chefs des lettres et donna ordre de laisser partout libre circulation. Aussitôt une bande de septante à quatre vingts chrétiens alla chercher un refuge dans la chrétienté plus nombreuse et plus forte de Gia-huû. Ils n'y furent pas longtemps en sûreté : dans la première semaine du mois d'août, ils succombaient avec leurs frères.

Ceux qui restèrent à Tra cau ne furent pas inquiétés avant le commencement de septembre. La circulaire du *Thieu Phu* vainqueur des rebelles, la tranquillité qu'il laissait à quatre ou cinq chrétiens ses soldats ou ses domestiques, la conviction que la France, dont on venait de massacrer trois citoyens et quatre à cinq mille protégés, allait d'un jour à l'autre demander raison de ces cruautés atroces et en tirer une vengeance méritée ; tout cela contenait la haine des lettrés et imposait provisoirement le respect des chrétiens survivants. Plusieurs païens plus honnêtes ou plus rusés, entre autres un granmandanin en retraite, firent même tous leurs efforts pour attirer chez eux quelques uns des proscrits, afin d'avoir entre les mains un gage de pardon au jour de la justice

Hélas! ce jour de la justice, les victimes l'attendent encore et les bourreaux ne le redoutent plus. Rassuré bientôt, le *Thieu Phu* laissa faire. Il ordonna même de transporter à sa forteresse des montagnes les bois que le P. Poirier venait d'acheter pour la construction d'une nouvelle église. Ce fut le signal de la fin Les maisons furent incendiées et le lendemain les chrétiens, dont un petit nombre seulement avait fui, furent saisis sans aucune résistance au nombre de septante trois. On les condamna à être noyés dans une mare profonde fermée par la rivière à cinq ou six cents mètres en aval de la chrétienté.

Ils partirent de plein gré et en bon ordre. récitant à haute voix le chapelet des Sept Douleurs. Arrivés sur le bord de l'eau qui devait les engloutir, ils se mettent à genoux, récitent ensemble un fervent acte de contrition et renouvellent leur offrande au Dieu des martyrs. Les impitoyables bourreaux les garottent ensuite pieds et mains. Dix minutes après, les quarante glorieux martyrs de Sébaste recueillaient, à l'entrée des célestes parvis, septante trois nouveaux frères.

La deuxième étape de M. Grangeon est Phu hoa :

La chrétienté est cernée. Comme les chrétiens, réunis au nombre de cinq cents environ, opposèrent quelque résistance, les lettrés encore timides n'avancèrent qu'avec précaution et lenteur.

Le deuzième jour ils réussirent et à mettre le feu aux maisons ; seuls l'église et le presbytère restèrent debout. Les assiégés en firent leur place forte et y déposèrent ce qu'ils purent sauver de l'incendie : riz, mobilier, animaux domestiques. L'ennemi, de plus en plus nombreux et pouvant se relever à volonté, les serre chaque jour de plus près. On sent bien que, dans des conditions aussi désavantageuses, la résistance ns saurait être que le prolongement de l'agonie. Chacun se prépare à la la mort par la confession. Pendant trois jours, le P. Guégan ne quitte le saint tribunal que quand son bras ne peut plus s'élever pour absoudre. Enfin apparaît un grand mandarin avec nombreuse escorte de soldats :

"—C'est la fin, crient les uns.

"—Non, reprennent les autres, c'est le salut : on vient nous délivrer ! "

Tous les cœurs frémissent de crainte et d'espérance. On reconnaît le *Laûh-Binh*, c'est-à-dire le grand mandarin militaire de la province. Interrogé à la porte d'entrée, le grand homme affirme venir en libérateur. Il est introduit avec tout son monde. La joie éclate de toutes parts. En un instant deux ou trois bœufs et autant de porcs font les frais d'une réception enthousiaste. Toute la troupe fait bombance. Le grand homme entre temps, raconte comment l'autorité légitime a triomphé de la révolte et proteste que, en conséquence, les chrétiens n'ont plus rien à craindre ; il est venu exprès pour les sauver.

Sur son ordre, les notables des villages voisins comparaissent devant lui. Il les tance vertement et les rend responsables des désordres qui pourront encore survenir. Un formidable *da* ou signe d'assentiment et promesse d'obéissance répond à ses injonctions sévères. Toutefois le cordon humain qui enlace la chrétienté ne se détend pas : chacun garde son poste et sa lance.

Cependant le temps presse ; tant d'autres endroits réclament encore l'intervention de la force armée ; le libérateur s'éloigne ! Les chrétiens, le Père lui-même, le supplient de ne pas les quitter sans disperser au moins les bandes d'assassins qui les entourent ; il se contente de répéter son refrain :

"—J'ai donné mes ordres : vous n'avez rien à craindre. "

On l'accompagne jusque dans les champs, on se jette à ses genoux ; ce cœur de tigre reste impitoyable. C'était la douxième représentation de la comédie sanglante jouée à la même époque au Bish-dinq par le fameux Thuong-Bien : seuls Satan et ses suppots sont capables d'une si noire et si froide hypocrisie.

" —Au moins laissez-nous vous suivre jusqu'à la citadelle, nous réfugier près de vous," demandent en dernière instance les chrétiens éplorés.

Le loup avait fini son rôle de berger ; il repousse avec colère ces brebis sans défense : ses soldats les chassent à coup de sabre ou de rotin. Les villages responsables se précipitent sur ceux qu'ils devaient garder ; le carnage commence sous les yeux du grand homme, sans pitié sans merci, avec la barbarie ordinaire en pareille cirronstance... Et vers midi, cinq cents nouveaux martyrs étaient au ciel demandant grace pour leurs bourreaux et fécondité pour la terre qui avait bu leur sang, Je dis cinq cents, car le village de Chà là, tout voisin, s'était uni à Phû-hoa, et un bien petit nombre échappèrent à la rage des égorgeurs; et de fait le P. Khàm a depuis mon passage, recueilli sur ce champ des martyrs près de quatre cent cinquante crânes.

Contrairement à la première version le P. Guégan fut réservé pour la fin. Assister au masacre de ses chers enfants dut être déjà pour son cœur un bien dur martyre. Son propre supplice fut de tous le plus cruel sans doute parce que Dieu voulait donner à son dévouement une plus belle couronne. Saisi le premier et fortement garrotté il fut livrés aux principaux chefs, enivrés d'une joie satanique à la vue d'une si belle prise. Une foule immense s'assemble autour de l'Européen captif ; chacun s'ingénie à l'accabler d'outrages et d'injures. Les païens eux-mêmes pourtant fort peu délicats, n'osent pas répéter ce qu'ils ont vu ou entendu. A chaque série de mauvais traitements, succède un interrogatoire : la barbarie triomphante a toujours aimé à s'affubler du manteau de la justice.

De toutes les questions posées à la victime expirante deux seulement sont restées dans la mémoire des auditeurs : elles laissent deviner les autres et donnent la mesure des outrages qui les suivaient :

" —Je suis venu uniquement pour prêcher l'Evangile et faire du bien ; m'emparer du pays jamais. *Ihong oo* "

Et les bourreaux de supprimer la négation Không, et de répéter en chœur :

"—*Cu ! co* ! " il avoue, c'est vrai ! c'est vrai ! "

"—Toutes ces prétendues religieuses, réunies en une seule maison, que sont elles autre chose que tes femmes ?

" — *Không co* ! " répète la foule en délire.

Et ainsi à chaque nouvelle question.

Le soir approchait : la victime n'avait plus qu'un souffle de vie ; on l'achève d'un coup de sabre. La tête reste exposée pendant trois jours au bout d'une perche, en face d'une chrétienté ruinée ; son foie arraché de ses entrailles devint le pâture de ces braves, qui prétendent se donner par là du courage pour continuer ailleurs leur œuvre de sang. (Le foie est en effet considéré en Annam comme le siège du courage et avoir beaucoup de *gan* ou de foie veut dire, en langage vulgaire avoir beaucoup d'audace et de bravoure).

C'était le 18 juillet 1885 ; Cochinchine orientale et la société des Missions étrangères comptaient un martyre de plus.

Les chrétientés du district de Trung-Son furent plus heureuses ; elles se réunirent à Trung-Tin, où était la chrétienté la plus nombreuse la plus centrale, la plus facile à défendre et quoique mal armées, elles résistèrent victorieusement. Prenons seulement deux épisodes :

1o Trung-tlanh, la fervente, veillait et priait depuis dix jours. Vers neuf ou dix heures du soir, par une nuit obscure, on entend le tambour résonner fortement du côté de la chrétienté voisine. Bientôt les sons se rapprochent et deviennent plus distincts. Evidemment ce sont les lettrés qui, ayant tout massacré et brûlé à Trung-thâug, viennent triomphants à Trung-thangh, accomplir la même infernale besogne. C'est l'heure décisive : ou vaincre ou mourir !

" Mourons pour Dieu de tout notre cœur ! disant les chrétiens ; à quoi bon une résistance désespérée ? "

Et tous entrent dans l'église pour faire à Dieu le sacrifice de leur vie et recevoir à genoux le coup de lance qui leur ouvrira le ciel. L'ennemi est là, à son tour il pénètre dans l'église. O surprise ! ô bonheur ! ce sont les chrétiens de Trung-thânh qui viennent demander à leurs frères un refuge contre l'ennemi commun. Grande est la joie de part et d'autre. Grande aussi, sans doute, fut devant Dieu le mérite de ces braves fidèles qui avaient si généreusement accepté et déjà subi en imagination un douloureux martyre.

2. Deux ou trois jours après le ralliement général à Trung-tin, deux femmes furent saisies sur la montagne avec leurs trois enfants. On les conduit sur l'emplacement de cette même église de Trung-thanh ; les femmes sont précipitées dans un puits voisin. On veut épargner les enfants, dont deux de huit ans, l'autre de cinq seulement : les petits protestent de toutes leurs forces.

" —Nous voulons suivre nos mères", dirent-ils.

Pour les effrayer, on les tient suspendus sur la bouche du puits ; même réponse: " Tuez-nous pour que nous allions rejoindre nos mères." Le bourreau impatienté ouvre la main, et les innocentes créatures vont rejoindre leurs mères au fond de l'eau. Les pierres de la margelle renversées sur eux ont promptement mis fin à leur supplice, et leurs âmes vont rejoindre au ciel les anges leurs frères. En maints autres endroits, la grâce de Dieu a de même rendu éloquente la langue des petits et communiqué à leurs jeunes âmes la force invincible qui fait les héros et les martyrs.

Terminons par un dernier épisode qui s'st passé à Ca-va :

Le soir du même jour où le P. Garin quitta Cu-va, l'église et le presbytère, isolés des habitations, devenaient la proie des flammes. Pendant la nuit, deux des trois groupes de maisons qui formaient la chrétienté flambèrent à leur tour. Toutefois, on ne s'attaqua pas encore aux personnes ; chacun put se sauver de son mieux et le matin ils se trouvèrent réunis, comme par instinct, dans l'enclos où, la veille encore, ils adressaient à Dieu leurs prières. L'ennemi ne tarda pas à les cerner ; mais soit peur du grand nombre, soit soupçon d'un stratagème quelconque, il se contenta de lancer quelques flèches en resserrant de plus en plus ses rangs.

Il n'est plus temps d'essayer de nous défendre, disent les chefs chrétiens ; mieux vaut mourir tous ensemble à genoux.

—Oui, oui, à genoux tous répondent les lâches égorgeurs, entendant cette conversation ; à genoux tous ! et nous ne ferons grâce à personne, vous mourrez tous ensemble."

Cependant restent encore une difficulté : les chrétiens exigent que les femmes et les enfants soient immolés tout d'abord, de peur que l'ennemi ne les épargne, au grand préjudice de leurs âmes ; les bourreaux au contraire veulent commencer par les hommes valides, dans le but sans doute de s'emparer de la jeunesse pour en faire des serviteurs à bon marché, et aussi dans la crainte que les hommes faits, voyant couler le sang, qui de sa mère, qui de sa femme et des enfants, n'oublient leur première promesse et ne vendent chèrement leur vie. La discussion dure longtemps. Enfin il est convenu de part et d'autre que, les femmes et

les enfants étant à genoux entre deux lignes d'hommes, le carnage commencera par les deux extrémités, sans épargner personne.

Plus d'obstacle, l'heure du sacrifice a sonné : on recommence la récitation des prières, chacun se prépare à paraître devant le Dieu des martyrs. Les bourreaux circulent autour de leurs pacifiques victimes en brandissant leurs sabres et leurs lances ; plus d'un a déjà la main levée pour frapper, lorsque, au-dessus du murmure de la foule agenouillée, s'élève une forte voix prononçant très distincles noms sacrés de Jésus, Marie, Joseph.

A ces noms tout puissants, la main des assassins est comme paralysée ; les lances et les sabres retombent sans force : une terreur panique qui s'empare de l'ennemi, il prend la fuite sans avoir tué personne... Plus de deux cents chrétiens survivants parmi les témoins oculaires de ce prodige, en attestent unanimement la vérité et tous les détails ; les païens eux-mêmes qui en ont éprouvé les effets, s'accordent à le reconnaître. Il n'a qu'à redire avec respect et reconnaissance : *Sanctum et terribile nomen D mini !*

Et M. Grangeon conclut ainsi ses tristes, mais édifiants récits :

Permettez-moi de clore cette série de tableaux bien tristes, par une image qui a bien souvent consolé mon âme pendant nos malheurs. Quoi de plus beau sur les vastes plateaux, sur le penchant des collines, ou au fond des riantes vallées que les champs couverts de moissons jaunissantes ? Mais quoi de plus aride, de plus désolé, de plus mort, qu'un champ moissonné depuis quelques jours ? Or, qui s'en étonne et qui oserait s'en plaindre ?

Les riches épis dorés sont pour la nourriture du père de famille et non pour l'embellissement de la campagne. Toute moisson n'est-elle pas mûre, par le fait même que le Maître juge à propos de la cueillir ? et l'humble serviteur pourrait-il ne pas se réjouir avec lui, en voyant la récolte amassée et mise en sûreté dans le grenier de la famille ? Et je vois les anges, célestes moissonneurs, rassembler avec allégresse, dans les sacrés parvis, les âmes des martyrs. Et j'entends ces chères âmes nous crier souriantes : *Beati qui lavant stolas suas in sanguine Agni !* (Apoc). Et jaloux de leur bonheur, je sens redoubler mes forces pour ensemencer de nouveau un petit coin de ce champ qui fructifie si abondamment pour le ciel et l'éternité.

LES SCANDALES REYNAR

—

$3,000 a l'eau

—

Favoritisme ministeriel

—

Un cadeau de $5,000

—

La loi foulee aux pieds

—

I

Les scandales, Reynar, au pluriel !

Oui, *les scandales* Reynar, car il y en a plus d'un.

La session s'ouvre aujourd'hui ; c'est le bon moment pour les soumettre à la députation et au public.

Commençons par le premier.

Dans le cours de l'année 1878, les constructeurs du chemin de fer du Nord, prirent possession d'un terrain, situé sur le rivage du Saint-Maurice, dans le Canton Radnor, à l'endroit appelé les Grandes-Piles. Cet endroit devait être le terminus du chemin de fer des Piles. On en avait besoin pour construire une gare, établir une voie d'évitement etc.

Ce lot était compris dans les propriétés appartenant à MM. Benson, Bennett et Cie.

Le prix de ce terrain n'était pas encore payé, lorsque la maison Benson, Bennett et Cie devint insolvable en 1880. Et le gouvernement restait responsable quant au paiement de l'indemnité pour l'expropriation.

La succession Bennett étant tombée en déconfiture, les créanciers s'assemblèrent. C'était principalement la Banque de Montréal ; il y avait aussi quelques autres créanciers de moindre importance. Ils nommèrent l'honorable James Gibb Ross, MM. Porteous, gérant de la Banque de Montréal à Québec, et François Vézina, caissier de la banque Nationale, *trustees* pour les représenter dans le règlement des affaires de la succession insolvable.

Le 9 juin 1880 les *trustees* furent saisis des propriétés de la succession Bennett en vertu d'un acte signé en leur faveur par M. William Walker, syndic officiel, de Québec, nommé syndic spécial à la dite succession.

Le 16 mai 1882, M. Lafrance successeur de feu M. Vézina, au poste de caissier de la banque Nationale, était substitué à ce dernier et devenait co-*trustee* avec MM. Porteous et Ross.

En 1882, M. Jos. Reynar, le favori ministériel, l'homme aux réclamations, entrait en scène et achetait des *trustees*, MM. Ross, Porteous et Lafrance, les propriétés de la succession Bennett aux Grandes-Piles. Ces propriétés comprenaient le terrain dont le contracteur du chemin de fer du Nord avait pris possession en 1878. L'acte de vente fut signé par MM. Porteous, Ross et Lafrance d'une part, et M. Jos. Reynar, d'autre part, devant Mtre E. G. Meredith, N. P., le 13 décembre 1882. La totalité des propriétés désignées dans l'acte était vendue au prix de $11,080.64, dont $3,671.54 comptant, et la balance $7,343.10 payable en deux termes : $3,771.55 dans un an à compter du 12 septembre 1882, et $3,671.55 dans deux ans à compter de la même date. Comme garantie du paiement de cette balance, l'acheteur, M. Reynar donnait. par le même acte, aux *trustees*, hypothèque et privilège de bailleur de fonds sur les propriétés vendues.

Voilà donc M. Reynar en possession des propriétés de la succession Bennett aux Grandes-Piles. Une partie de ces propriétés, celle où se trouve le terminus du chemin des Piles, donne à son propriétaire une réclamation contre le gouvernement de la province, puisque ce gouvernement est responsable, même après la vente du chemin de fer, des frais de construction non encore payés.

Et aussitôt l'éternel réclamant se met à l'œuvre. Que dis-je, *aussitôt* ? L'acte de vente a été passé le 13 décembre 1882. Et dès le 14 octobre précédent, deux mois avant la vente par conséquent, cet excellent M. Reynar a écrit à M. Starnes, commissaire des chemins de fer, pour lui annoncer qu'il a acheté les propriétés de la succession Reynar—ce qui est faux, à cette date—et pour lui demander de faire établir par un officier du département les bornes désignant le terrain pris par les contracteurs du gouvernement pour le terminus du chemin de fer des Piles.

Du 14 octobre 1882 au 4 juin 1884, la plume de M. Raynar semble inactive. Sa correspondance avec le gouvernement paraît interrompue. Cependant il n'est pas sans faire des instances verbales par lui et ses amis, pour obtenir le règlemement de sa réclamation. Mais le 4 juin 1884, il reprend la plume. Cette fois il va avoir affaire à forte partie : c'est l'honorable M. Flynn qui est devenu commissaires des chemins de fer.

Donc, le 4 juin 1884, M. Reynar écrit à M. Flynn une lettre pour lui soumettre sa réclamation contre la province, relativement au terrain pris aux Piles sur les propriétés de Bennett, dont il est devenu acquéreur Il établit le chiffre de sa réclamation : $7,910.64. Le 16 juin 1884, il renouvelle sa demande.

L'honorable M. Flynn, qui aime à aller au fond des questions, étudiait ls cas. Il se défiait instinctivement, et redoutait un piège. On va voir que le vigilant ministre allait mettre le doigt juste sur le point faible des convoitises de M. Reynar.

Le 20 juin 1884, M. Moreau secrétaire du Département des chemins de fer, répondait à M. Reynar que le ministre s'occupait de son affaire.

M. Flynn ramassait les renseignements et les informations. Il avait envoyé visiter les lieux M. L. A. Vallée, son ingénieur, qui lui avait adressé un premier rapport le 15 septembre 1884. Ce rapport déclarait que la valeur du terrain en question, en calculant la plus-value acquise depuis 1878 par la construction du chemin de fer des Piles etc. était de $1020.57. Le rapport ajoutait que, en défalquant cette plus-value, le prix serait beaucoup moins élevé.

Le 22 décembre 1884, M. Flynn écrit à Reynar qu'il n'a par devers lui aucune preuve que lui, M. Reynar, est le propriétaire de ce terrain, et, en second lieu, que le prix demandé est exorbitant.

M. Reynar transmit alors son acte au ministre. Le moment psychologique arrivait,

Les informations de M. Flynn étaient désormais complètes. Il avait devant lui le dernier rapport de M. Vallée, ingénieur du département, dont nous donnons le texte, vu qu'il est d'une importance capitale dans cette affaire :

Département des chemins de Fer, P. Q.
Québec, 14 Février 1885.

A l'Honorable Ed. J. Flynn,
Commissaire des chemins de fer
de la Province de Québec.

Monsieur le Commissaire :

Suivant vos instructions, j'ai l'honneur de vous faire rapport des faits touchant la réclamation de M. J. Reynar, des Trois-Rivières, pour terrain pris aux Grandes-Piles. Le chemin de fer de Q. M. O. et O. a pris possession de ce terrain durant l'année 1878, sur une superficie de 4 arpents et 16 perches, tel que constaté sur un plan approuvé par M. Light, le 3 janvier 1882.

Lors de la prise de possession, ce terrain appartenait je crois à la succession Benson, Bennett et Cie qui l'ont vendu à M. Jos. Reynar, comme il appert par un acte passé le 7 décembre 1882, pardevant le notaire Edward Graves Meredith. Ce terrain fait partie des lots Nos 1 et 2 du plan original du Township Radnor, qui se trouve au département des terres de la Couronne ; cette partie du Township n'est pas cadastrée.

Tant qu'a la valeur du terrain en question, Je mentionnerai qu'il *m'a été donné de le connaitre avant et durant la construction du chemin de fer, ayant été appelé souvent sur les lieux pour les travaux du chemin de fer.*

Je crois devoir aujourd'hui estimer ce terrain ainsi pris *à la somme de* $208.00, prenant en considération la prise de possession depuis 1878, — la position du terrain qui longe la rivière St. Maurice, le bois enlevé et aussi *la plus value donnée à ce terrain* par la construction du chemin de fer.

J'ajouterai aussi que Mr. McGreevy a convenu d'offrir pour ce terrain, en ma présence, dans une entrevue avec l'Honorable Commissaire le 29 octobre dernier, une somme de $100, à 200 0/0, cette dernière évaluation apparait aussi dans un état fourni par M. McGreevy, en date du 8 Février 1881.

Il n'appert pas par les livres du Département que le terrain ci-haut mentionné ait été payé.

(Signé) Louis A. Vallée
Ingr. du Dept. Chms. Fer.

N. P. Dans l'estimation de $208 0/0 les intérêts depuis 1878 ne sont pas compris.

(Signé) L. A. V.

Cette lettre est péremptoire. Elle met en lumière ce détail essentiel : c'est que le prix exigible en compensation de l'expropriation, est celui que la propriété avait en 1878, lorsqu'elle a été expropriée, et non celui qu'elle pouvait avoir subséquemment par la plus-value que lui donne le terminus du chemin de fer. Cela est de toute évidence.

Donc l'officier du gouvernement estime à $208 00 seulement la valeur de ce terrain. C'est un homme intelligent, entendu, impartial, désintéressé dans la question, et qui connaît parfaitement la localité.

Mais il n'est pas seul. En 1881 le commissaire des chemins de fer, M. Chapleau, avait transmis à M. McGreevy, le contracteur, une liste des réclamations encore pendantes pour l'achat du droit de passage sur les terrains traversés par le Q. M. O. et O., et ses embranchements. Il le priait d'étudier chaque cas et de lui communiquer ses vues et son sentiment sur chacune de ces réclamations.

M. McGreevy envoya les informations demandées et apprécia ainsi la réclamation Bennett :

S. J. Bennett, agent de la succession Bennett réclame.....$6,000 pour prix des terrains de la station du chemin de fer aux Piles.

—Ce montant est si monstrueux qu'on ne saurait même le discuter. La valeur du terrain pris serait à peu près de $100 à $200.

(Signé)
ROB. [McGREEVY
pour T. McG.
Québec, 8 février 1881.

L'ingénieur du gouvernement et le contracteur sont d'accord à déclarer que ce terrain ne vaut guère plus de $200.

On verra plus tard que le gouvernement Mercier a payé à M. Reynar **$3,061** pour ce même terrain.

Nous sommes forcé de remettre à demain la suite de cette aride mais instructive étude.

Le meilleur n'est pas encore venu.

Australie

Melbourne, 6.—La convention de la fédération impériale, s'ouvrira, en cette ville, le 3 février prochain. Il y aura des délégués de toutes les colonies australiennes, de la Nouvelle-Zélande et des îles Fiji.

LES SCANDALES REYNAR

$3,000 a l'eau

Favoritisme ministeriel

Un cadeau de $5,000

La loi foulee aux pieds

I

Le terrain du terminus des Piles était donc évalué à $208 par M. Vallée, ingénieur du département des chemins de fer, et cette évaluation était corroborée par celle de M. McGreevy.

Le commissaire ne pouvait, conséquemment, accueillir favorablement la demande de M. Reynar qui était de $7,900.

Mais à part la question de prix, voici que l'hon. M. Flynn soulève une autre question, que tous les M. Turcotte du monde ne sauraient résoudre dans le sens de M. Reynar.

Le 20 février 1885, le commissaire des chemins de fer écrivait à ce dernier :

Département des chemins de fer, P. Q.

Québec, 20 février, 1885.

Joseph Reynar,
Trois-Rivières.

Monsieur,

Par rapport à votre demande de compensation pour terrain pris pour le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, au lieu appelé Grandes-Piles, je dois vous dire que dans l'acte de vente dont vous m'avez transmis copie, une hypothèque est réservée sur les lots de terre mentionnés, en faveur des vendeurs, pour la balance du prix de vente, c'est-à-dire pour la somme de $7,343.10, avec intérêt et que, par S. S. 30, section 9 de l'acte des chemins de fer de Québec de 1880, il est statué que : " La compensation pour tout terrain " qui pourrait être pris sans le consen- " tement du propriétaire, tiendra lieu " de ce terrain, et toute réclamation ou " obligation sur ces mêmes terrains ou " toute portion d'iceux sera, quant à " la Compagnie, convertie en une récla- " mation sur la compensation ou sur une " égale proportion d'icelle, et la dite " compagnie sera responsable en consé- " quence, quand elle aura payé telle " compensation, ou aucune partie " d'icelle, à une personne n'ayant pas de " titre à la recevoir, sauf toujours son " recours contre telle personne."

Je suis prêt à payer [et je dis cela, sans préjudice) en règlement de toute réclamation pour le terrain pris, c'est-à-dire : 4 arpents et 16 perches, la somme de deux cents huit piastres ($208. o/o) avec intérêt depuis 1879 ; *mais cette somme ne peut vous être payée à vous-même* à cause de la clause du statut plus haut mentionnée, *à moine que vous ayez le consentement ou la quittance des vendeurs ou des personnes possèdant l'hypothèque*, et dans ce cas un acte de vente de votre part avec garantie sera requis.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) E. J. Flynn,
Commissaire.

On voit d'un seul coup d'œil que l'objection était fatale. La loi générale des chemins de fer, adoptée en 1880, décrète que la compensation pour les terrains affectés par l'expropriation tiendra lieu de ces terrains eux-mêmes, quant aux obligations, hypothèques ou privilèges, dont ces terrains pourraient être grevés. C'est-à-dire que si une terre grevée d'une hypothèque en faveur de quelqu'un, est prise par le gouvernement pour les fins de construction d'une voie ferrée, cette hypothèque se trouve convertie, en faveur des créanciers hypothécaire ou privilégié, en un droit sur le prix encore dû de l'expropriation.

Or c'était précisément le cas de M. Reynar. Il avait acheté les terrains Bennett, de MM. Porteous, Ross et Lafrance mais en leur consentant un hypothèque et un privilège de bailleurs de fonds sur ces terrains pour la balance non payée du prix d'achats. Cette balance n'étant pas soldée, l'hypothèque persistait sur ces terrains, et la province étant encore débitrice du prix d'expropriation d'une partie de ces mêmes terrains, ce prix ou compensation se trouvait affecté par l'hypothèque et le privilège de MM. Porteous, Ross et Lafrance.

Donc, d'après la sous-section 30 de l'article 9 de la loi générale des chemins de fer de 1880, M. Flynn était obligé de dire à M. Reynar : Ce n'est pas à vous que je dois payer le prix de l'expropriation, mais à vos créanciers hypothécaires et privilégiés. Je ne puis le payer à vous que si vous me fournissez une main-levée de l'hypothèque, signée par vos créanciers.

Or c'était pour lui-même que M. Reynar voulait avoir l'argent et non pour ses créanciers. Il écrivit donc à M. Flynn, en date du 23 février 1885, que la somme de $208 ne lui paraissait pas raisonnable, et qu'il demandait un arbitrage ; *mais pas un mot de la fatale et terrible objection* formulée par le commissaire. C'était admettre l'impossibilité d'y répondre. M. Flynn avait réduit son homme à *quia.*

Aussi on ne trouve plus dans le dossier aucune épitre de M. Jos. Reynar jusqu'à 1887. Il fait le mort. Il comprend que sa prétention n'est pas soutenable et il attend des jours meilleurs.

Ces jours meilleurs arrivent. Le 29 janvier 1887 le ministère Mercier est assermenté ; M. Turcotte, dont M. Raynar est l'âme damnée, devient ministre, et environ un mois après, voilà que M. Reynar ressuscite.

Le 10 mars 1887, il écrit à M. McShane, le nouveau commissaire des chemins de fer, au sujet de ses réclamations, et il termine en demandant un arbitrage, et en déclarant que son arbitre sera M. William Ritchie, des Trois-Rivières, si l'arbitrage est accordé. Pas un mot de l'objection irréfutable du précédent commissaire.

Le même jour, 10 mars 1887, M. L. A. Vallée, l'ingénieur, écrit *à M. Turcotte* qu'en *réponse à sa demande de ce jour*, il doit lui dire que le chemin Q. M. O. et O. a pris possession du terrain Bennett en 1878, et que ce terrain a 4 arpents et 16 perches en superficie. Il n'appert pas, dit-il, par les livres du Département, que ce terrain ait été payé.

Dès lors les événements se précipitent : Le 18 mai, M. Moreau, directeur des chemins de fer, écrit à M. Reynar que le gouvernement accepte sa proposition. Le 19 mars, M. Moreau écrit à M. Harkin, des Trois-Rivières, qu'il est nommé arbitre pour le gouvernement dans la réclamation Raynar. Il convient de faire remarquer ici que MM. Reynar, Ritchie et Harkin sont comme *les trois doigts* de la main, qu'on nous passe l'expression.

Echos & Nouvelles

Le général de Charette et l'influenza

Le général de Charette est victime de *l'influenza* :

On annonce que le général de Charette qui était venu passer quelques jours à Paris avec la baronne de Charette, au retour d'un voyage à Londres et à Nancy, a été atteint par la maladie qui sévit avec tant d'intensité en ce moment.

Le général n'est pas atteint gravement mais il est obligé de garder la chambre et de condamner sa porte à ses nombreux amis.

Décision importante

Son Honneur le juge Casault a rendu, lundi dernier, en Cour Supérieure, une décision très importante dans une cause ou étaient concernées la corporation de Québec et la Cie des Chars Urbains.

Afin d'obtenir quelques revenus pour la ville d'une compagnie qui ne lui donne presque rien, attendu qu'elle a ses quartiers complètement en dehors de la ville, le conseil à une de ses séances avait passé un règlement qui frappait les compagnies de tramway d'un impôt de $4,000 par année. Mais ce règlement fut adopté à une séance qui n'était pas présidée par le maire.

La compagnie porta l'affaire en justice. Le tribunal a déclaré le réglement nul, et être, quant à la demanderesse, une violation du contrat entre elle et la défenderesse en date du 9 février 1865, et qu'en outre, la séance à laquelle il a été passé aurait dû être présidée par le maire.

Les dépens sont contre la corporation.

Terrible accident

On écrit de Sorel à la date du 31 décembre : Hier après-midi pendant que l'épouse de M. Gustave Chrétien, commis chez M. J. A. Germain, était sortie dans la cour de sa maison, laissant seuls ses trois enfants, Albertine, Mina et Blanche, dont l'aînée n'a que six ans, le feu a pris aux vêtements de la petite Blanche, qui a été affreusement brûlée.

La mère, attirée par les cris, accourut à la hâte, et éteignit les flammes, mais il était trop tard et la pauvre enfant est morte ce matin, vers les huit heures. Elle était âgé de 2 ans et 8 mois.

Marque d'estime

M. Reid, de la maison J. et W. Reid, manufacturiers de papier, rue St. Paul, a été l'objet d'une jolie démonstration par les employés du moulin à papier qu'il possède à Lorette. On lui a présenté un magnifique service à thé en argent accompagné d'une adresse.

M. Reid a été vivement touché de cette marque d'estime et il a remercié ses employés avec effsion.

Un abonnement de cent trois ans

Un abonnement de longue date.

La *Gazette de Pittsburg* possède un abonné dont le nom n'a pas cessé de figurer sur ses registres depuis cent trois ans.

C'est en 1786 que Nathaniel Montgomery souscrivait pour la première fois cet abonnement qui depuis a été continué par son fils.

Détail curieux, le prix en était payé au début en nature, le père Montgomery donnait par an un boisseau de seigle, un boisseau de pommes de terre et un dindon.

Une glissade dangereuse

Hier après-midi, vers 1 heure, deux enfants du nom de Bégin, un petit garçon et une petite fille, s'amusaient à glisser dans le faubourg Labadie, à Lévis. Les deux enfants glissaient imprudemment près de la cime du cap qui est coupé à pic et très dangereux, en cet endroit, lorsque la *traine* dans laquelle ils étaient, ayant acquis une vitesse trop grande pour qu'il fût possible aux enfants de l'arrêter passa pardessus la borne placée sur le sommet de la falaise, descendit le cap avec une incroyable vitesse et vint se briser en moins d'une seconde dans la côte Labadie.

Les deux enfants, qui ont parcouru en traine une hauteur de plus de cent pieds n'ont pas reçu beaucoup de mal, la petite fille seulement a eu une légère contusion à la figure.

Statistiques de l'Etat Civil pour l'année 1889

Notre-Dame de Québec

Baptêmes	175
Décès	106
Mariages	64

Paroisse de St-Roch

Baptêmes	947
Décès	658
Mariages	130

Paroisse St-Jean-Baptiste

Baptêmes	422
Décès	281
Mariages	69

Notre-Dame de Lévis

Baptêmes	326
Décès	206
Mariages	69

Paroisse de St-Sauveur de Québec

Baptêmes	782
Décès	560
Mariages	121

Invention

M. Louis Trudeau de Cohoes vient de demander au gouvernement de Washington un brevet d'invention pour une machine à distribuer les types dans leur castin respectif, avec une rapidité étonnante. Cette machine n'est pas extrêmement compliquée et elle fonctionne d'une manière merveilleuse.

Echos des Trois-Rivières

—Mg. des Trois-Rivières a prononcé une éloquente allocution, à la cathédrale le Jour de l'An et a fait ses souhaits de bonne année aux fidèles de la ville épiscopale.

—Son Honneur le Maire et plusieurs citoyens de cette ville sont alles hier à la gare présenter leurs souhaits de bonne année à Sir Hector Langevin à son passage pour Ottawa.

Le président Harrison tue un cochon

Une dépêche de Washington annonce le retour en cette ville du président Harrisson, qui était allé, paraît-il, à la chasse au canard en Virginie, accompagné par les sénateurs Edmunds et Howley et par le juge Gray. La même dépêche ajoute que " le président était chargé de gibier et qu'il en avait assez pour en offrir à chacun de ses visiteurs du jour de l'An."

Mais le plus amusant, c'est qu'une autre dépêche de Claremont (Virginie) dit au contraire : " Le président Harrison et ses amis ont passé la journée de samedi à chasser le canard Chipoan, et n'ont pas été très heureux. Ils n'ont tué, en tout, que trois canards. Mais le président a tué par mégarde un cochon gras appartenant à un fermier nègre nommé Gilbert Wootten."

Une expérience de M. Vidal

La *Patrie* à publié jeudi soir la note suivante :

L'homme peut-il vivre en prenant de la nourriture seulement ? Zola, le romancier français, en a fait l'essaie et s'en trouve fort bien, dit on. M. Vidal, un de nos rédacteurs, veut s'assurer par lui-même si l'homme qui jouit de la meilleure santé, ne risque de la délabrer, en s'abstenant de toute espèce de liquide ?

Notre collaborateur prenait d'habitude, deux tasses de café au lait, le matin, un verre d'eau et une demi-tasse de café noir à midi, et deux tasses de thé, le soir.

Il a pris avant hier matin, 1er janvier, la résolution de ne plus prendre une seule goutte de liquide, tant que sa santé n'en souffrira point.

" Que de gazelles, dit-il, n'ai-je pas rencontrées dans les déserts d'Afrique, qui ne boivent jamais, puisqu'il n'y a pas d'eau dans leurs affreux déserts ! Elles n'en sont pas moins alertes. Peut-être ne doivent-elles leur agilité qu'à leur abstinence complète de tout liquide.—Zola prétend qu'il est bien plus actif et ingambe depuis qu'il a dit l'adieu le plus formel à toute espèce de liquide—je veux savoir par moi-même ce qu'il en est."

" Notre collaborateur a pris hier à son dîner du perdreau rôti. On sait combien cette viande est sèche ; néanmoins, il a résisté à résisté à la tentation d'avaler une gorgée d'eau pour faire passer le perdreau.

" M. Vidal pèse 182 livres et demie.

Comme son expérience intéresse le public, nous dirons dans trois mois quel en a été le résultat."

Noel à Toronto

On lit dans l'*Empire* de Toronto, le lendemain de Noël:

"Toronto était, hier soir, une ville entièrement à l'état d'ivresse—et fort disgracieuse à voir aussi. Le nombre des hommes ivres était effrayant, le nombre des femmes ivres alarmant, le nombre des enfants ivres atroce. Des groupes d'ivrognes titubaient partout dans les rues; des femmes ayant perdu toute la pudeur et la réserve de leur sexe par la boisson, blasphémaient et se débattaient avec des hommes devenues de véritables brutes; et même des enfants, des jeunes garçons de pas plus de douze ans, pour la honte de notre ville—ont été vus aussi ivres que leurs aînés. L'ivresse était tellement répandue que, par crainte des conséquences qui pouvaient en résulter, un grand nombre de buvettes de la basse ville ont fermé leurs portes dès cinq heures et ne les ont pas rouvertes le reste du jour. Au moins, la moitié des buvettes de la ville étaient closes à sept heures, et cependant l'ivresse était rendue à l'état de saturnales. La vlile des églises (*City of Churches*) devrait se cacher la figure de honte ce matin."

Echos des Trois-Rivières

—Le R. P. Frédéric, commissaire de Terre-Sainte, est de retour de St-Ubald, comté de Portneuf, où il a été prêcher une retraite. Il doit partir le 7 courant pour un voyage de deux mois aux Etats-Unis.

—Le jour de la St-Jean, Mgr des Trois-Rivières, les membres du chapitre et un grand nombre de MM. du clergé sont allés à St-Maurice présenter leurs hommages à M. le Chanoine Jean C. Prince, à l'occasion de sa fête patronale.

—(*Journal des Trois-Rivières.*)

A Manchester

Le jour de Noël, un nommé Joseph Francœur, de cette ville, serre-frein à l'emploi de la compagnie du Concord R. R., s'est fait broyer le bras droit en charpie en accouplant deux chars. L'amputation a été jugee nécessaire et pratiquée immédiatement après. L'infortuné Francœur est dans un état très critique et l'on ne peut dire s'il survivra de ce terrible accident.

Secrétaire

M. Errol Bouchette a été nommé secrétaire particulier de l'honorable M. Garneau, en remplacement de M. Jos. P. Roy, forcé par la multiplicité de ses devoirs professionnels à se démettre de cet emploi.

Ecole des arts et métiers

Comme il y a place pour une trentaine de nouveaux élèves à l'école des Arts, le secrétaire prendra les noms de ceux qui se présenteront tous les soirs de cette semaine, de sept à neuf heures.

Convulsions

Toutes les attaques d'épilepsie son arrêtés gratis par le GRAND RESTAURATEUR NERVEUX du Dr Kline. Aucune convulsion après le premier jour d'usage. Cures merveilleuses. Directions et bouteille d'essai de $2 gratuitement. Adressez au Dr Kline, 931, Arch St. Phila. Pa.

Incendie désastreux

Vers sept heures dimanche matin, le feu s'est déclaré dans la manufacture de chaussures connue sous le nom de "Canadian Shoe Company," et située sur la rue St.-Valier. Les pompiers ont déployé leur activité accoutumée et ont réussi à maîtriser les flammes; mais à midi les flammes ont recommencé leurs ravages, et tout l'intérieur de la manufacture a été détruit, malgré les secours immédiats qu'on a prodigué à cette seconde alarme.

Les pertes sont très considérables et sur la bâtisse et sur le stock; mais il nous est impossible d'en préciser le montant. On dit qu'il y a d'assez bonnes assurances. Cette manufacture comptait de 300 à 400 employés, qui ne resteront pas longtemps sans ouvrage, car les directeurs de la compagnie de chaussures canadienne ont fait dernièrement l'acquisition de la grande bâtisse sise à l'encoignure des rues St. Valier et Turgeon, à l'est de de cette dernière, et dans quelques jours, ils pourront continuer leurs travaux comme auparavant.

Fortune de Dom Pedro

La fortune de l'ex-empereur du Brésil évaluée comme suit:

L'argenterie qui lui a appartenu et qui a été transporté de son palais Petropolis vaut à peu près $3000,000. Les bijoux de l'eximpératrice, son évalué à $600,000.

La musée et la librairie sont estimés à $100,000. Il y aussi près du palais de St-Christorao, à peu près cent maisons qui ont été construites par Dom Pedro pour les pauvres et les infirmes; la valeur de ces bâtisses n'est pas donnée. Tous les bijoux et l'argenterie de la famille royale ont été versés dans le trésor public à Rio de Janeiro.

Les bijoux de Dom Pedro valent $200,000. Les joyaux de la couronne représentent une valeur de $250,000. Les écuries de la famiile royale ont coûté $75,090. Les fournitures et les ornements du palais quoique anciens valent encre $7,500.

—La Vigueur des cheveux d'Ayer est un article indispensable de toilette pour la chevelure, elle en active la croissance.

L'ennemi de la vipère

Un garde forestier a été témoin d'un trait de mœurs d'animaux dont la relation est intéressante à connaître.

Tout le monde sait que le hérisson est l'ennemi juré des reptiles en général et des vipères en particulier, mais peu d'entre eux, sans aucun doute, connaissent la manière dont il s'y prend pour se procurer un gibier récalcitrant comme la vipère, et pour s'en faire un excellent plat de saison.

Le garde était en tournée dans des bois malheureusement infestés de vipères, il en voyait une énorme endormie au soleil, et il s'apprêtait à la couper en deux d'un coup de fusil, quand il aperçut un hérisson se glisser prudemment sous la mousse et s'approcher sans bruit du reptile. Il assista alors à un singulier pectacle: dès que le hérisson est à portée de sa proie, il la saisit par la queue avec ses dents, plus rapide que la pensée, et se roule en boule. La vipère réveillée par la douleur se retourne, aperçoit son ennemi et lui lance un terrible coup de tête. Le hérisson ne bronche pas.

La vipère affolée le traîne, le roule; elle se débat, siffle et se tord dans d'affreuses convulsions. Au bout de cinq minutes, elle est en sang; sa gueule n'est qu'une plaie, elle tombe épuisée sur le sol; encore quelques soubresauts, puis les dernières convulsions de l'agonie, et elle expire. Quand le hérisson l'a bien sentie morte, il la lâche et se déroule tranquillement; sans doute, il allait se mettre à table séance tenante et dévorer sa proie; mais la vue du garde qui s'était approché pendant la lutte, lui fit peur, et il se repelotouna de nouveau, jusqu'à ce que l'indiscret eût disparu sous bois. Le hérisson n'avait donc pas tué la vipère, mais il l'avait très bien obligée à se tuer sur ses piquants.

Aux sourds

Une personne guérie de surdité et de bruits dans la tête après 23 années, enverra une description de sa maladie GRATIS à toute personne qui en fera l'application à Nicholson, 177 rue McDougal, New-York.

Québec, 16 février 1889. 893

Personnel

Les honorables MM. Taillon et Robertt son sont arrivés hier en cette ville et logent au St-Louis.

—M. Ricard, député de Richmond et Wolfe est au Lion d'Or.

—La Salsepareille d'Ayer employée régulièrament, extirpe toute infection scrofuleuse sous quelque forme qu'elle existe.

Caribous

Il y a une couple de jours, le train express, partant de Roberval, arrivait à quelque distance de la station de la Rivière-à-Pierre, lorsque quelques caribous se préparaient à traverser la voie ferrée. L'un d'eux parut avoir été tué par la locomotive. L'ingénieur arrêta immédiatement l'engin et chacun se préparait à embarquer l'animal, lorsque tout à coup il se leva et prit la clef des bois, au grand étonnement de tout le monde.

Pilules d'Holloway

Les travailleurs dans les fabriques et les manœuvres.—Les remèdes remarquables qui ont été découverts et perfectionnés par Thomas Holloway et qui ont réussi pendant plus de quarante ans ont été employés avec succès dans chaque coin du globe, sont spécialement utiles dans tous les maux de l'humanité qui affligent ceux qui à raison de leurs occupations sont renfermées pendant des années, ou toute leur vie, dans des édifices et des fabriques encombrées. Les Pilules et l'Onguent d'Holloway sont des remèdes associés, les premières restaurant les forces vitales, tandis que le second soulage les maladies locales, enraye l'inflammation, et agit comme purificateur du sang dans les cas d'ulcères et de plaies de mauvaise nature.

Avis aux mères

Le "syrop calmant de Mme Winslow devrait toujours être employé pour la dentition des enfants. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs, guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt cinq cents la bouteille.

Québec, 9 mai 1889. 266

Marché de Québec

Farine et Grains.

Québec, 9 janvier 1890.

Farine—Sup. extra, baril, 196.	$ 5	25	*a*	5 40
Extra	4	40	*a*	4 60
Forte pour boulanger.	5	10	*a*	5 30
Extra du printemps...	4	35	*a*	4 40
Superfine No 2	4	00	*a*	4 10
Fine	3	80	*a*	3 90
Farines en poches, de 100 livres.	2	15	*a*	2 50
Patente amer, qrts...	5	50	*a*	6 00

Lards, Jambons, etc.

Québec, 9 janvier 1890.

Porc frais, par 100 livres	6	25	*a*	6 50
" " par livre	0	10	*a*	0 10
Salé, par livre	0	10	*a*	0 11
" par baril	14	50	*a*	16 00
Jambons frais, par livre	0	9	*a*	0 10
" fumés par livre	0	12	*a*	0 13

Provisions, Etc, Etc.

Québec, 9 janvier 1890.

Beurre frais par livre	$ 0	20	*a*	0 25
Beurre salé par livre	0	14	*a*	0 18
Patates par minot	0	33	*a*	0 40
Œufs par douzaine	0	20	*a*	0 25
Sucre d'érable par livre	0	09	*a*	0 10
Fromage par livre	0	11	*a*	0 12
Oignons par baril	2	50	*a*	2 50
Pommes par baril	3	50	*a*	4 00
Orange, boite, Floride	3	75	*a*	4 00
" Valance, caisse	5	50	*a*	6 00
" Jamaïque, Brls	5	50	*a*	6 00
Citrons par boite	2	50	*a*	3 00
Tabac canadien en feuille par lb.	0	15	*a*	0 18

Bœufs, Moutons, Etc.

Québec, 9 janvier 1890

Bœuf—1ère qualité, par 100 liv.	$ 8	30	*a*	9 50
2ème " "	7	00	*a*	8 00
3ème " "	6	00	*a*	7 00
Bœuf par livre	0	05	*a*	0 10
Mouton par livre	0	08	*a*	0 10
" du printemps, chaque..	2	00	*a*	5 00

Volailles

Québec, 9 janvier 1890.

Volailles, par couple	0	80	*a*	1 25
Poulets, do	0	40	*a*	0 60
Oies. do	1	00	*a*	1 25
Dindes, do	1	75	*a*	2 00
Canards do	0	75	*a*	0 85

Poissons.

Québec, 9 janvier 1890.

Poissons—Séché le quintal	$ 5	00	*a*	5 50
Morue verte le baril..	5	00	*a*	5 25
Saumon No 1, baril de 200 livres..	16	00	*a*	17 00
Saumon No 1, la livre.	0	10	*a*	0 11
Hareng du Labrador par baril	5	50	*a*	5 50

Marché au Cuir

Québec, 9 anvier 1890.

Cuir espagnol à semelle, n. 1, par livre	$0	23	*a*	0 24
Do do no 2	0	21	*a*	0 22
Cuir à Semelle dit Slaughter n. 1	0	25	*a*	0 26
Cuir à harnais	0	27	*a*	0 30
Waxed Upper	0	35	*a*	0 40
Vache dite Buff et Pebbled, par pied	0	13	*a*	0 15
Vache à patente	0	15	*a*	0 17
Vache émaillée	0	15	*a*	0 17
Peaux de veau, lourd, par livre..	0	50	*a*	0 60
Do léger	0	60	*a*	0 70
Cuirs fendus, petits	0	24	*a*	0 25
Do grands	0	26	*a*	0 00

DECES

A Lévis le Ier courant, à l'âge de 60 ans et 7 mois, l'Honorable Joseph-Godéric Blanchet, Percepteur de Douane pour le port de Québec et ancien Orateur de la Chambre des Communes.

A St-Roch de Québec, le 5 du courant, est décédée Mlle Eliza Bidégaré, marchande, à l'âge de 58 ans et 7 mois.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET DES ETATS-UNIS.

Aussi: Instruments de fabriques canadiennes,

TELS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS:

HEINTZMAN & CIE,
WM. BELL & CIE,
MASON & RISCH,
DOMINION & CIE, Etc



ORGUES ET HARMONIUMS
WILLIAM BELL & CIE,
DOMINION & CIE,
THOMAS & CIE,
SCHIEDMAYER, Etc., Et

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

MACHINES A COUDRE:

New Williams, et **Davis**, à entraînement vertical.

AUSSI:

COFFRES-FORTS DE SURETE (Safes)
VITRINES (Show Cases) &c

19, *Rue St. Joseph, St. Roch, Québec.*

TÉLÉPHONE: Boîte 278

Québec, 16 janvier 1889—1 an 921

A vendre.

HUIT BEAUX EMPLACEMENTS dans la plus belle partie du village de Saint-Jean Deschaillons, dont deux mesurent un demi-arpent de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, et les autres cinquante pieds sur un demi-arpent. Les deux premiers se trouvent bornés par le chemin royal et font le coin de la rue. Ce serait un endroit uperbe pour y bâtir un grand magasin. L'église est à proximité.

Ces emplacements seront vendus ou concédés en tout temps d'ici au premier de juin prochain. Le prix variera, suivant les conditions du marché depuis deux cent cinquante à trois cent piastres. La paroisse de St-Jean Deschaillons donne beaucoup d'argent, vû qu'il y a des briqueteries et qu'il s'y fait un grand commerce de bois et et d'écorce.

S'adresser à

F. X. DESROSIER,
St-Jean Deschaillons.

Québec, 12 avril. 1888 767

Aux nouveaux abonnés!

CONDITION:

$1.00-pour une-$1.00

PIASTRE

Vous recevrez le

Journal des Campagnes

PENDANT DOUZE MOIS

Ainsi que TROIS VOLUMES mentionnés plus haut qui sont d'une très grande utilité

Ne manquez pas de vous abonner au ***Journal des Campagnes*** qui se publie tous les JEUDIS, contenant 16 pages de matière à lire. En outre, nous donnons comme prime aux nouveaux abonnés TROIS MAGNIFIQUES VOLUMES consistant en:

LE PETIT MOIS DU SACRÉ-CŒUR,

LE RECUEIL DES RECETTES ET LE MÉDECIN A LA MAISON,

TRAITÉ SUR LE CHEVAL ET SES MALADIES

S'ADRESSER A

ELZEAR BEDARD

AGENT du *Journal des Campagnes*,

No **9**, RUE BUADE, QUEBEC

Seul autorisé à donner les cadeaux.

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

"78 *E. 54th St., New York*, 16 *Mai*, 1882.

MESSRS. J. C. AYER & CO :

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables ; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse ; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avait fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme le meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième façon fût fini, ma santé était complete[illegible]. Je mets ces faits à votre [illegible], vous devriez les publier dans [illegible] de nos semblables.

[illegible], avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de resister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, [illegible] tous les désordres resultant [illegible] pauvre et corrompu et d'un système affaibli et débile.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies ; prix $1, six flacons pour $5.

Echos & Nouvelles

Le Canada-Français

Le premier janvier 1890, le *Canada-Français* commence sa troisième année de publication.

Cette revue littéraire est ce que nous avons eu de mieux ici jusqu'à présent, et c'est un plaisir de constater dans la circulaire récemment publiée par l'administration qu'elle est en bonne voie de progrès.

Elle va commencer à paraître tous les deux mois, s'augmentant aussi de 112 pages par année. Si la prospérité continue de lui sourire, elle paraîtra, une autre année, toutes les six semaines, donnant 300 pages de plus encore par année. Tout cela sans augmentation du prix d'abonnement qui reste à $2, strictement payable d'avance.

L'administration promet que la note gaie de la revue sera plus prononcée à l'avenir. Elle publiera un roman de mœurs du pays, écrit par un de nos meilleurs écrivains. Elle tient aussi en réserve pour ses lecteurs des récits de voyage intéressants, de charmantes nouvelles, etc.

Une personne quelque peu versée en études sérieuses et en littérature, n'est guère excusable de ne pas lire cette revue tout-à-fait distinguée.

La consomption peut être guérie

Par un exercice propre et sanitaire, et l'usage judicieux de l'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue aux Hypophosphites, qui contient les vertus de guérir et de donner de la force de ces deux remède spécifiques. Le Dr D. McDonald, de Petitcodiac, N.B., dit : " J'ai prescrit l'Emulsion Scott avec de bons résultats. Elle est spécialement utile aux personnes portées à la Consomption. " Vendu par les Droguistes, à 50 cts. et $1.

Une belle démonstration

Les membres de l'Association catholique de secours mutuels (C. M M. A) de Québec et de Lévis, se sont rendus dimanche à quatre heures de l'après-midi, chez Son Eminence le Cardinal Taschereau pour lui présenter leurs hommages à l'occasion du renouvellement de l'année et pour le remercier de l'encouragement qu'il a donné à cette œuvre de bienfaisance. La réception a eu lieu au grand salon de l'archevêché. Son Eminence était accompagnée de Mgr Legaré, vicaire général, de Mgr Têtu, aumônier de l'archevêché, et de M. l'abbé Vaillancourt, directeur spirituel de la succursale 109 Saint-Jean-Baptiste.

Le président de la succursale Saint-Jean-Baptiste, M. Gustave Grenier, a donné lecture d'une adresse.

Son Eminence remercia les membres de la C. M. B. A., d'être venus lui exprimer des vœux de bonheur et demanda à l'Association de vouloir bien prier pour lui, parce que dans la position qu'il occupe il a besoin du secours des prières des fidèles pour diriger les 330,000 âmes qui habitent l'archidiocèse de Québec. Votre sooiété est une association de secours mutuels, or, qui dit secours dit charité. Mais cette charité ne doit pas servir comme instrument humain, mais comme l'instrument de la Providence. Soit que vous donniez, soit que vous receviez, que ce soit toujours en vue de Dieu. Il ne faut pas dans votre association considérer seulement la question temporelle, mais vous devez vous secourir mutuellement encore plus sous le rapport spirituel, c'est-à-dire, vous secourir mutuellement par de bons conseils et par de bons exemples.

Son Eminence termina en souhaitant la bonne année aux membres de l'association et en leur donnant sa bénédiction ainsi qu'à leurs familles.

Beurrerie d'Hebertville

La beurrerie d'Hébertville a donné $4,212 à ceux qui y ont apporté le lait de leur vaches, l'été dernier.

Noces d'argent

M. le curé Fafard se propose de célébrer ses noces d'argent sacerdotales vers la fin de février prochain. Il a déjà reçu plusieurs magnifiques cadeaux, en vue de ce vingt cinquième anniversaire. Les cadeaux en argent faits jusqu'à présent et qui seront présentés à l'avenir à M. Fafard seront employés à l'œuvre de l'hospice de la Baie St-Paul.

Echappé bel

Mardi dernier, vers dix heures, le révérend M Aristide Magnan, vicaire à la cathédrale de Chicoutimi, a failli se noyer en traversant à Ste Anne sur le pont de glace qui est très mauvais par suite du doux temps.

Rendu au milieu, la glace céda sous lui, et il ne put se retirer de sa dangereuse position qu'avec beaucoup de peine.

Accident

A cinq heures trente mardi matin un serre-freins nommé Louis Michaud, de la Rivière-du-Loup, âgé de 27 ans, et marié, a été blessé en accouplant deux wagons, celui du bagage et celui destiné au fret. Le blessé a été transporté dans l'étage supérieure de la gare et le docteur Collet a été appelé à lui donner les soins nécessaires. Le blessé a perdu connaissance mais est bientôt revenu à lui. Le docteur est d'avis que M. Michaud souffre de blessures internes graves dans la région du cœur.

Dans un seau d'eau

Un malheureux accident est arrivé à Thetford Mines, samedi après-midi, et qui a eu pour résultat la mort d'un petit enfant de deux ans, appartenant à M. Napoléon Jolin. Sa mère était sortie pour un moment pendant lequel le petit bonhomme est tombé dans un seau d'eau bouillante où il a été tellement échaudé qu'il est mort quelques heures plus tard.

Banc d'œuvre

—M. Siméon Falardeau, cultivateur de Nelsonville, Sainte Foye, a été élu premier marguillier, en remplacement de M. Ls. Légaré, décédé, et M. A. Laberge remplace M. Charles Drolet, sortant de charge.

—Le capitaine A. D. Boucher a été élu marguillier par acclamation dans la paroisse de St-Patrice de Magog, et M. Joseph Thomas est sorti de charge.

—A la Pointe aux Trembles, M. Nap. Matte est entré dans le banc d'œuvre, et M. Napoléon Auger en est sorti.

—M. Xavier Therrien, cultivateur, a été élu marguillier, dimanche dernier, à Saint-Jean de l'île d'Orléans.

—M. le maire Etienne Couture a été élu, dimanche dernier, marguillier pour la paroisse du Bic.

Système d'alarme pour incendie

Les changements et les ajoutés suivants ont été faits dans le système du télégraphe d'alarme. La liste qui suit est officielle.

Quartier St-Sauveur

116 Sinai et St-Colomb,
117 Sauvageau et Arago,
118 " et Metcalf,
119 Victoria et Colomb,
121 Poste de pompiers No 7,
123 Franklin et Albert,
134 Bayard et Metcalf,
125 Aqueduc et St-Augustin,
126 do et St-André,
127 St-Ursule et St-Luc.

Quartier St Roch

86 St-Ours et du Roi.

Quartier Jacques-Cartier

83 St-Valier et St-Ours.

Quartier St-Valier

87 St Valier et St Joseph,
91 Massue et St Ambroise,
92 Bedard et St Ambroise,
93 St Michel et St Hélène,
94 St Pierre et Chenest,
95 St Valier hotel Venner,
96 Ste Thérèse et Bayard,
97 Ste Thérèse et St Luc,
112 St Valier et St Luc,
113 St Ignace et St Sauveur,
114 Ste Monique et Aqueduc,
115 St André et St Valier.

Tuée par son fils

Il n'est guère question depuis samedi soir à Brooklyn que du meurtre d'une vieille femme de 61 ans, du nom de Brooks, par son fils Frank.

Frank Brooks tenait une boutique de barbier au No 113 Union avenue et était très estime dans le quartier, justement à cause du dévouement qu'il montrait à l'égard de sa mère retenue au lit depuis plusieurs mois par une grave maladie. La pauvre femme couchait dans l'arrière boutique.

On dit que Frank passait la plupart de ses nuits à la veiller et qu'il consacrait tout le temps dont il pouvait disposer dans la journée à la soigner. Cependant, samedi, Frank, qui célébrait justement ce jour-là le vingt et unième anniversaire de sa naissance, est sorti vers cinq heures du soir pour acheter un revolver dans le voisinage, et retournant aussitôt auprès de sa mère, qui dormait, l'a tuée de deux coups de revolver dans la tempe droite. Tournant ensuite son arme contre lui-même, il s'est tiré une balle dans la tête.

Le meurtrier n'a pas été tué sur le coup ; mais il était considéré comme mourant lorsqu'on l'a transporté à l'hôpital Sainte Catherine. On est convaincu dans le quartier que Frank a été rendu fou par les longues veillées qu'il avait passees près de sa mère et par le chagrin qu'il éprouvait de la voir souffrir si longtemps.

Histoire de Noel

Une histoire du dernier Noël qui mérite d'être racontée.

La première lettre qu'a ouverte, mardi matin le maire de New-York, M. Grant, en dépouillant son courrier, était ainsi conçue : " Cher maire Grant, je suis une petite fille de dix ans, et j'ai une faveur à vous demander. Si vous voulez bien me l'accorder, mercredi, sera encore le plus beau Noël que j'aurai passé de ma vie. Cher maire, j'allais faire, ce matin, une commission dans un magasin du voisinage et mon petit chien Nellie m'a suivie. L'attrapeur de chiens errants l'a pris, l'a mis dans sa charrette et l'a emporte, sans même faire attention à mes supplications et à mes pleurs. J'ai songé alors à m'adresser à vous pour que vous me fassiez rendre mon chien. Je vous souhaite un heureux Noël et une bonne année. — LIZZIE GAINE, 100, Sullivan Street. "

Inutile d'ajouter que le premier soin du maire, après avoir lu cette lettre, a été d'envoyer l'ordre au directeur de la fourrière de rendre gratuitement le chien à la petite Lizzie.

Prime

Une offre séduisante est celle que fait le *World*, de New-York. Ce journal offre en prime une excursion gratuite en Europe, pour l'été prochain, à celui de ses lecteurs, qui devinera le premier, le temps exact que mettra Mlle Bly pour faire le tour du monde. Mlle Bly, qui doit faire ce voyage en 75 jours, est maintenant à Hong Kong, en C[illegible] elle mande au *World* que, selon, ses prévisions, elle arrivera à San Francisco, terme de son voyage, une journée en avance sur les 75 jours et qu'elle aura ainsi fait le tour du monde en 74 jours.

Recettes du Grand-Tronc

Recettes du trafic du Grand-Tronc pour la semaine finissant le 21 décembre 1889 :

	1889	1888
Passagers	$141,614	$141,310
Fret	206,952	196,043
Total	$348,413	$337,353
Augm. pour 1889	11,060	

Nominations

—M. L. E. Simard, commis au bureau de poste, a été nommé assistant maître de poste de cette ville avec un salaire de $1,200 par année.

M. Bolduc a été mis à sa pension.

—M. Green, Conducteur de malles, est nommé commis au bureau de l'inspecteur des postes, en remplacement de M. O. Fréchette, mis à sa retraite.

—M. C. Vohl devient conducteur de malles, et en changeant de position, voit son salaire diminué.

Nouveaux dignitaires

Le docteur Bourinot, greffier des Communes, vient d'être fait compagnon de St-Michel et St-George. M. Joseph Hickson, gérant du Grand-Tronc, a été créé chevalier du même ordre et devient sir Joseph.

Statistique

Voici l'état des Registres de l'année 1889 pour la paroisse de Ste-Julie de Somerset.

Baptêmes, 92 ; mariages, 11 ; sépultures, 46 ; dont 19 adultes et 27 enfants.

Goldwin Smith

Le professeur Goldwin Smith vient de publier dans le *Forum* un article intitulé " La place de la femme dans l'Etat." Le publiciste se prononce pour le suffrage féminin.

Prédictions

Obomsagin, un sauvage abénaquis, de St-François du Lac, dont les prédictions sur la température se réalisent presque toujours à la lettre, prophetise un hiver très doux. Il ajoute qu'il ne pourrait qu'il n'y aurait pas de pont de glace devant la ville de Montréal cet hiver.

Inspection

Le lieutenant colonel Taschereau a été, jeudi dernier, inspecter l'arsenal du 81me bataillon à Portneuf.

Souscription

La souscription du village Bienville pour l'érection d'une église à cet endroit se monte à au-delà de $1,800. Il y a encore à venir la souscription de la partie de la ville qui se trouverait à faire partie de cette desserte.

Journalistes grippés

La grippe a envahi les bureaux de notre confrère le *Monde*. M. Lucien Lassalle, secrétaire de la rédaction, et M. Joseph Cotté, nouvelliste, en sont malades et retenus à la chambre.

Vitesse des trains

Un journal vient de faire un relevé destiné à montrer quelle est la vitesse des trains dans les différents pays de l'Europe.

On n'apprendra peut-être pas sans fierté que le train qui va le plus vite du monde est le rapide de Bordeaux sur la section de Paris à Orléans où il fait 1,540 mètres à la minute.

Mais en général ce sont les trains anglais qui marchent les plus rapidement. L'Allemagne ne vient qu'en troisième rang et encore pour une seule ligne assez courte, celle de Berlin à Hanovre.

Après viennent la Belgique, le Danemark, les Pays Bas, puis l'Autriche la Hongrie et l'Italie et enfin la Russie, Suède et l'Espagne.

Pénible affaire

Une bien pénible affaire est arrivée, le jour de l'An au matin, chez un nommé Swift, demeurant sur le chemin St-Louis. Dans un moment d'ivresse, un des fils de M. Swift est entré dans l'écurie, et a abattu d'un coup de pistolet, un joli cheval qui a coûté, nous dit-on, $3,000.

LE PREMIER HABITANT

Neuf ans après que Champlain eut jeté sur le rocher de Québec les fondations d'une ville, Louis Hébert exerçait encore à Paris les hautes fonctions d'apothicaire. Cet état ne se limitait pas à cette époque au débit de baumes, d'alcoolats et de bolus ; l'apothicaire avait en outre l'immense privilège, comme le plus humble disciple d'Esculape, d'indiquer aux malades le remède pour la mort ou pour la vie. Son rôle dans la médecine interne était à peu près identique à celui du barbier d'alors auprès du chirurgien. Nos figaros d'aujourd'hui ont donc dégénéré. Leurs confrères du XVIIe siècle étaient beaucoup plus forts qu'eux. Ils savaient tirer du bras d'un homme, et même d'une femme, la quantité de sang suffisante pour enlever de leur économie les humeurs mauvaises et les fluides morbifiques. Le bâton enrubanné de rouge était l'enseigne du barbier-chirurgien, comme il l'est encore du barbier-perruquier.

Hébert, fils d'un apothicaire au service de Catherine de Médicis, avait probablement embrassé la même carrière que son père, sans trop prévoir où elle le conduirait. La fortune ne venant pas à son gré, et d'autres raisons que nous ne connaissons pas, l'engagèrent un jour à aller tenter fortune en Acadie. Aussi le trouvons-nous à Port-Royal en 1606, occupé à la culture du blé, de concert avec Lescarbot, Poutrincourt et Champlain. Il y était encore en 1613, menant une vie bien modeste dans cette petite retraite de Port-Royal, qui, en cette année là ne comptait plus que cinq habitants, y compris les jésuites Biard et Massé. Hébert remplaçait Biencourt, fils de Poutrincourt, comme lieutenant, et ce fut en cette qualité qu'il reçut des lettres de la Reine apportées par La Saussaye, capitaine de vaisseau. Celle-ci recommandait à Biencourt, de laisser partir les deux religieux et de leur permettre d'aller où bon leur semblerait.

***

Le sort de Port-Royal étant ainsi scellé, Hébert ne s'y attarda pas longtemps et reprit le chemin de son pays natal, avec l'espoir sans doute de revenir au Canada.

Vers cette époque, Champlain, suivant l'expression vulgaire, ne faisait qu'un rond de Québec à Paris et de Paris à Québec, depuis qu'il avait mis pour la première fois le pied en Canada. Or, en ce temps-là, Champlain travaillait avec zèle au développement d'une idée qu'il caressait depuis longtemps : établir une colonie française stable à Québec. Pour la réaliser, il lui fallait des bons colons, non des marchands, des trafiquants, des commis de traite, des truchements, presque tous oiseaux de passage, c'étaient des agriculteurs qu'il ambitionnait par dessus tout d'amener avec lui. Par malheur il ne s'en trouvait pas, et si l'on fait le recensement des Colons pour l'année 1616, on arrive au chiffre très significatif de zéro.

Il entrait dans les destinées de l'apothicaire parisien de revenir dans un pays où il pourrait se livrer à un art auquel, suivant Lescarbot, il prenait beaucoup de plaisir. Aussi Champlain n'eut pas de peine à le persuader de quitter Paris avec sa famille qui se composait de sa femme Marie Rollet, et de trois enfants : Anne, Guillemette et Guillaume, âgés respectivement d'environ 10, 8 et 4 ans.

***

Le départ se fit de Honfleur le 11 avril 1617. La traversée fut longue et orageuse. Arrivés à environ soixante lieues du grand banc de Terreneuve, d'énormes banquises de glaces que le vent dirigeait avec violence sur le vaisseau, les mirent dans un danger imminent.

" Dans la consternation générale, écrit le P. LeClercq, le P. Joseph voyant que tout le secours humain n'était point capable de les délivrer du naufrage, demanda très instamment celui du Ciel par les vœux et les prières qu'il fit publiquement dans le vaisseau. Il confessa tout le monde et se mit lui-même en état de paraître devant Dieu. On fut touché de compassion et sensiblement attendri, quand la Dame Hébert éleva par les écoutilles le plus petit de ses enfants, afin qu'il reçut aussi bien que tous les autres la bénédiction de ce bon Père. Ils n'échappèrent que par miracle, comme ils le reconnurent par les lettres écrites en France." On avait déjà prié Dieu pour eux à Québec, dit le Frère Sagard, les croyant morts et submergés, lorsque Dieu leur fit la grâce de les délivrer et leur donner passage pour Tadoussac, où ils arrivèrent à bon port le 14e jour de juin, après avoir été treize semaines et un jour en mer dans des continuelles appréhensions de la mort, et si fatigués qu'ils n'en pouvaient plus.

***

La première occupation d'Hébert à son arrivée fut d'installer convenablement sa famille Où alla-t-il se loger d'abord ? Nous l'ignorons, mais il est certain qu'il ne tarda pas à se construire une maison à la haute-ville, dans le voisinage de l'archevêché. Elle était en pierre, et mesurait trente-huit pieds de long sur dix-neuf de large. Ce fut dans cette résidence que le P. Le Jeune dit la messe en arrivant à Québec en 1632.

Hébert commença a défricher cette partie de la haute-ville bornée par la rue des Remparts et tout le versant nord du cap, depuis la terrasse Bienville jusqu'à l'ancienne rue des Pauvres qui correspondait à la rue Collins actuelle. Lescarbot nous apprend qu'Hébert, du temps qu'il vivait à Port-Royal, prenait grand plaisir au labourage de la terre. Il s'y adonna avec non moins de satisfaction à Québec, et le Frère Sagard, qui le connut très bien, veut sans doute nous le désigner quand il dit : " Outre la maison des Marchands, ou Québec, il y a un autre logis, au-dessus de la terre haute, un lieu fort commode, où l'on nourrit quantité de bétail qu'on y a mené de France ; on y sème aussi, tous les ans, force blé d'Inde et des pois, que les associés traitent par après aux Sauvages pour des pelleteries. Je vis en ce champ un pommier, qui y avait été apporté de Normandie, chargé de fort belles pommes, comme aussi de jeunes plants de vignes fort beaux, et tout plein d'autres petites productions, qui témoignaient de la bonté de la terre."

***

Mais Hébert cultivait sur un terrain qui ne lui appartenait pas. Comme pour améliorer sa position, il fallait qu'il eût recours en France, il adressa une requête au duc de Montmorency, pour obtenir la concession de certaines terres. Il représente " qu'il est le chef de la première famille française qui ait habité en ce pays depuis le commencement du siècle, laquelle il a conduite avec tous ses biens et moyens qu'il avait à Paris, ayant quitté ses parents et amis pour donner ce commencement à une colonie et peuplade chrétienne."

Le 4 février 1622, d'aucuns disent 1623, le duc accorda au brave colon canadien, la faveur qu'il lui demandait avec de si bonnes raisons. Quand en 1625, Henri de Lévis, duc de Ventadour, eut acheté de son oncle la charge de vice-roi, Hébert fit des instances pour faire ratifier la concession première du fief reconnu officiellement sous le nom de Sault au Matelot. L'affaire fut bientôt réglée. Dès le 28 février de l'année suivante, le nouveau vice-roi lui expédiait ses papiers régulièrement signés et paraphés. Après avoir représenté tous les titres du réclamant à cette concession, le document concluait ainsi :

".....Pour les considérations susalléguées et pour encourager ceux qui désireront cy apres peupler et habiter le dit pais de Canada, avons donné, ratifié et confirmé, donnons, ratifions et confirmons au susdit Louis Hebert et ses successeurs et heritiers, et suivant le pouvoir à nous octroyé par Sa Majesté, toutes les susdites terres labourables deffrichées et comprises dans l'enclos du dit Hébert ensemble la maison et bâtimens ainsy que le tout s'estend et comporte au dit lieu de Québec sur la grande rivière ou fleuve de Saint-Laurent, pour en jouir en fief noble par luy ses heritiers, et ayant cause à l'avenir comme de son propre et loyal acquest et en disposer pleinement et paisiblement comme il verra bon estre, le tout relevant du fort et chateau de Québec aux charges et conditions qui luy seront cy apres par nous imposées..."

Hébert se trouvait donc possesseur de dix bons arpents de terre qui lui permettaient de vivre dans une modeste aisance. Sa famille n'était pas considérable. Sa fille ainée, Anne, s'était mariée en arrivant à Québec avec un nommé Jonquest et la mort l'enlevait avec son mari au bout d'un an. Ce fut le premier mariage célébré au Canada. Guillemette, son autre fille, avait épousé en 1621 Guillaume Couillard, que l'on considère comme le second habitant du pays. Guillaume, le plus jeune de ses enfants, restait seul à sa charge, et celui-ci en 1626, était assez âgé pour aider aux travaux agricoles.

***

Les défrichements étaient lents à se faire. A part Hébert, les Récollets seuls avaient compris l'importance de ne pas compter sur les secours de France pour vivre au Canada Ce qui faisait dire au P. Charles Lalemant, en 1626 : " S'il y a dix huit ou vingt arpents de terre cultivée ici (y compris celles des Récollets), c'est le bout du monde." Mais la petite poignée de Français qui vinrent chaque année depuis 1615 grossir le noyau de la colonie naissante, n'étaient pas absolument blâmables pour cette espèce de dégoût de la culture. Les vexations des marchands qui voulaient tout monopoliser, commerce et industrie, en obligeant Hébert à ne vendre ses grains qu'à eux, et à des prix fixés d'avance, devaient les détourner de ces travaux pénibles et enfin de compte peu lucratifs. L'édit de 1627, qui supprimait la compagnie de ces marchands, nous donne la clef de la situation :

" Ceux à qui on avait confié le soin de former une colonie dans la Nouvelle-France. y lit-on, ont tellement effarouché les Français qui auraient voulu aller s'y établir ; que, s'ils ont, par leur travail, un boisseau de blé de plus qu'il ne leur en faut pour vivre, il leur est défendu d'en secourir ceux qui pourraient en avoir besoin, et ils sont contraints de l'abandonner aux associés, qui, de plus, leur ôtent la liberté de la donner à ceux qui pourraient leur apporter de France les autres commodités nécessaires à la vie."

Champlain, homme juste par excellence, gémissait sur cet état de choses, et il ne peut s'empêcher de faire connaitre de quoi il en dépendait : " Ce n'était pas le moyen, dit-il, de donner à d'autres le désir d'aller peupler le Canada ; ou, plu ôt, ceci ne se faisait qu'à dessein de tenir toujours le pays dans la misère et la gêne, et, par là, d ôter à chacun le courage d'y aller habiter, afin que la la population, ne pouvant pas s'accroître, les associés y eussent l'entière domination."

Le mal était grand et on peut dire, irréparable, car la jeune colonie était déjà frappée au cœur par cette poignée de vils spéculateurs qui croyaient avoir tout l'intérêt du monde à détourner les Français d'outre-mer de toute idée d'émigration au Canada. Ils ne réussirent que trop bien dans leur plan antipatriotique. Aussi doit-on les tenir responsables de la ruine de Québec en 1629.

***

Hébert n'eut pas la douleur de voir passer sa patrie d'adoption entre les mains des étrangers, car il ne vécut pas longtemps après être devenu passible propriétaire du petit domaine qu'il avait arrosé de ses sueurs. Le 25 janvier 1627, il fit une chûte mortelle qui l'enleva en peu de jours. Laissons au Frère Sagard le soin de nous raconter les derniers moments de cet industrieux et intelligent cultivateur :

" Dieu voulant retirer à soi ce bon personnage et le récompenser des travaux qu'il avait soufferts pour Jésus-Christ, lui envoya une maladie, de laquelle il mourut 5 ou 6 semaines après le baptême de cette petite fille de Kakemistic. Mais auparavant que de rendre son âme entre les mains de son Créateur, il se mit en l'état qu'il désirait mourir, reçut tous ses sacrements de notre Père Joseph Le Caron, et disposa de ses affaires au grand contentement de tous les siens. Après quoi il fit approcher de son lit, sa femme et ses enfants auxquels il fit une briève exhortation de la vanité de cette vie, des trésors du Ciel, et du mérite que l'on acquiert devant Dieu en travaillant pour le salut du prochain.

Je meurs content, leur disait-il, puisqu'il a plu à Notre Seigneur me faire la grâce de voir mourir devant moi des sauvages convertis. J'ai passé les mers pour les venir secourir plutôt que pour aucun intérêt particulier, et mourrais volontiers pour leur conversion, si tel était le bon plaisir de Dieu. Je vous supplie de les aimer comme je les ai aimés, et de les assister selon votre pouvoir, Dieu vous en saura gré et vous en récompensera en Paradis ; ils sont créatures raisonnables comme nous et peuvent aimer un même Dieu que nous s'ils en avaient la connaissance à laquelle je vous supplie de leur aider par vos bons exemples et vos prières.

Je vous exhorte aussi à la paix et à l'amour maternel et filial que vous devez respectivement les uns aux autres, car en cela vous accomplirez la Loi de Dieu fondée en charité ; cette vie est de peu de durée, et celle à venir est pour l'éternité ; je suis prêt d'aller devant Dieu, qui est mon juge, auquel il faut que je rende compte de toute ma vie passée, priez-le pour moi, afin que je puisse trouver grâce devant sa face, et que je sois un jour du nombre de ses élus ; puis levant la main il leur donna sa bénédiction, et rendit son âme entre les bras de son Créateur, le 25e jour de janvier 1627, jour de la Conversion de saint Paul, et fut enterré au cimetière de notre couvent, au pied de la grande Croix, comme il avait demandé étant chez nous, deux ou trois jours avant que de tomber malade, comme si Dieu lui eut donné quelque sentiment de sa mort prochaine."

***

Le même Frère fait ainsi l'éloge de Louis Hébert : " La mort du sieur Hébert, fut autant regrettée des Sauvages que des Français mêmes, car ils perdaient en lui un vrai père nourricier, un bon ami, et un homme très zélé à leur conversion, comme il a toujours témoigné par effet jusqu'à la mort, qui lui fut aussi heureuse comme sa vie avait pieuse-

ment correspondu à celle d'un vrai chrétien sans fard ni artifice. Je ne peux être blâmé de dire le bien là où il est, et de déclarer la vertu de ce bon homme, pour servir d'exemple à ceux qui viendront après lui, puisqu'elle a éclaté devant tous et a été en bonne odeur à tous "...

Le Père Le Clercq fait un éloge flatteur de l'ancêtre des Taché, des Taschereau, des Blanchet et d'une foule d'autres familles canadiennes : " On peut l'appeler, dit-il, l'Abraham de la colonie, le père des vivants et des croyants, puisque sa postérité a été nombreuse, qu'elle a produit quantité d'officiers de robe et d'épée, de marchands habiles pour la négoce, de très dignes ecclésiastiques ; enfin, grand nombre de bons chrétiens, dont plusieurs même ont beaucoup souffert, et d'autres ont été tués par les sauvages, pour les intérêts du pays."

A ces deux témoignages également élogieux pour Louis Hébert, est-il besoin d'en ajouter d'autres ? Je ne le crois pas, cependant je terminerai cette biographie, qui ne lui rend pas entière justice, par ces mots de Champlain lesquels à mon avis, devront nous faire chérir davantage la mémoire de l'Abraham de la colonie : " Ça été, dit-il, le premier chef de famille résidant au pays, qui vivait de ce qu'il cultivait."

N. E. DIONNE.

Quelques proverbes de Jacques Bujault

—

Jacques Bujault, qui mourut à Mesle (Deux-Sèvres) en 1842, après une vie consacrée à la propagation du progrès agricole, a laissé, dans ses nombreuses publications populaires une série de proverbes dont quelques-uns sont toujours bons à rappeler aux cultivateurs :

Négligence et paresse dissipent grande richesse.

Le fermier qui n'a pas de soin sera toujours dans le besoin.

Le routinier est mauvais cuisinier.

Avec la routine on fait maigre cuisine.

Qui suivra la routine n'aura bientôt ni pain ni farine.

La terre rend comme on lui donne.

Mes amis, je vous assure, quand le propriétaire voudra, l'agriculture changera.

On plume les poules au village, les plaideurs à la ville.

Sans fumier il n'y a point de bonnes terres ; mais avec du fumier il n'y en a pas de mauvaises.

Semer sans fumer, c'est se ruiner.

Si tu te moques de la terre, elle se moquera de toi.

Pour qu'elle rende, il faut lui prêter ; ; elle ne donne rien pour rien.

Le bétail maigre donne peu de fumier et du sec ; celui qui est en état en donne beaucoup et du bon.

Une bonne année de fumage n'améliore pas une terre ; il faut qu'elle soit fumée de longue main.

Point de mauvaises années pour celui qui fume bien ; et point de bonne pour celui qui fume mal.

Qu'est-ce qu'une ferme sans fumier ? un cheval qui n'a que trois jambes : on le fouette et la pauvre bête ne marche pas, elle se traîne.

Une famille vivrait à l'aise avec ce qu'on manque de gagner dans une ferme.

Point de fourrages sans prés ; point de bétail sans fourrages. C'est-il vrai ? mais point de fumier sans bétail, et point de grain sans fumier.

Celui qui a le tiers de ses terres labourables en prés est un bon cultivateur ; le quart n'est pas assez.

Ce n'est pas ce qu'on sème, mais ce qu'on fume qui produit.

Les beaux épis font les belles récoltes.

Pour récolter il faut fumer.

Semer à blanc, c'est jeter sa fortune au vent.

Sème chaque année des prairies, chaque année tu rompras. Une boisselée de défrichée en vaut trois.

Ne sème que ce que tu peux fumer ; mais fais des prés.

Ne sème pas en raison de la terre que tu as, mais du fumier que tu fais.

Coupe ton herbe avant qu'elle ne soit mûre, le foin qui sèche sur pied ne vaut pas de la paille.

Si la grange est vide à la fin de l'hiver, la famine est sur les bêtes.

Qui soigne son bétail soigne sa bourse, et qui ne le nourrit pas se ruine.

S'il faut de la farine pour les gens, faut de la pâture pour les bêtes.

Un peu de travail et beaucoup de soins nous mettent le pain à la main.

Sans les gens qui cultivent bien, tout le monde chercherait son pain.

Et celui qui cultive mal son champ fait grand tort aux pauvres gens.

Le fainéant et le joueur, l'ivrogne et le mauvais cultivateur sont bêtes de même valeur.

Le routinier bat le buisson, le bon cultivateur prend l'oisillon.

Point de culture sans pré, comme sans fumier point de blé.

Avec le fumier tout vient et sans prés on n'a rien.

L'HONORABLE J. G. BLANCHET

—

C'est avec chagrin que nous apprenons la mort de l'honorable M. J. G. Blanchet, percepteur des douanes, décédé le 1er janvier, à Lévis.

L'honorable M. Blanchet naquit à Saint-Pierre le 7 juin 1829. Il fit ses études au Séminaire de Québec et au Collège de Sainte-Anne. Après avoir embrassé la profession médicale, il fut élu en 1871 président du Cercle de Québec, en 1872, président du chemin de fer de Lévis et Kennébec, et l'année suivante, membre de la section catholique du Conseil de l'instruction publique. Il prit part au mouvement militaire qui se fit lors de l'invasion fénienne en 1866 et en 1870.

Il fut élu député de Lévis pour la première fois en 1861 pour la chambre législative du Canada. En 1867, à la confédération, il fut réélu représentant du même comté à la chambre des communes et à l'assemblée législative de Québec, et il siégea dans les deux chambres jusqu'en 1874, alors que l'abolition du double mandat le força à résigner son mandat à la chambre des communes. Il fut orateur de l'assemblée législative depuis 1866 jusqu'en 1875 où il fut battu à Lévis par M. E. T. Pâquet.

M. Blanchet se présenta la même année dans le comté de Bellechasse et remplaça à la Chambre des Comunes l'hon. M. Fournier, qui avait été nommé juge de la Cour Suprême. Il fut réélu à Lévis, en 1882 député à la Chambre des Communes, et fut nommé orateur la même année, charge qu'il occupa jusqu'aux élections de 1882 ; il fut encore réélu en 1882 et conserva son mandat de député jusqu'en 1883, alors qu'il accepta la charge de percepteur des douanes à Québec.

L'honorable M. Blanchet était un citoyen intègre dans toute l'acception du mot. Comme médecin, il avait la confiance absolue de la population et il pratiqua activement son art dans les quelques loisirs que lui laissait la politique. Il ne négligea aucune occasion de rendre service à toutes les classes de la population, et les pauvres n'oublieront pas sa mémoire.

FEUILLETON DU " JOURNAL DES CAMAGNES "

9 Janvier 1890 –N° 4

LES ÉPREUVES

—DU—

CŒUR.

(SUITE)

—En effet, dit l'agent de change, ce sont les mêmes numéros... depuis que l'on vole à la Banque les paquets de billets et les porte feuilles, depuis que l'on dérobe les billets déchirés, sous prétexte que les morceaux en sont bons, tout est possible après tout... D'ailleurs, je puis me tromper.

—Que croyez-vous donc ?

—Que ces billets sont faux.

—Vous n'avez guère l'air de plaisanter, Monsieur Delaunoy, mais cette idée de soupçonner la Banque de payer en faux billets me semble si bizarre.

—Que voulez-vous... le papier me semble avoir plus d'épaisseur... le filigrane manque de netteté... Enfin la joue de la figure de droite a peu de pureté dans le dessin... Il faut être voleur banquier pour distinguer ces détails...

—Etes-vous bien pressé ? demanda le docteur à M. Delaunoy.

—Non, pas en ce moment, d'ailleurs, on peut aisément me suppléer. Je suis aussi envieux que vous de connaître le mot de cette énigme.

—Ma voiture est en bas, dit le docteur, allons à la Banque.

—Soit !

Tous deux montèrent en voiture, et chemin faisant s'entretinrent des hauts faits des maîtres escrocs qui dévalisent non-seulement les particuliers, mais pennent encore les établissements publics pour théâtre de leurs exploits.

Le docteur Lasseny connaissait le directeur de la Banque et c'est chez lui qu'il se présenta.

Il raconta d'abord la démarche faite par lui trois jours auparavant, puis l'agent de change prenant les paquets de billets, raconta à son tour quels soupçons lui étaient venus.

Le directeur tira un cordon de sonnette à portée de sa main, puis il pria le jeune homme qui s'empressait d'accourir de demander le chef du bureau où s'était effectué le paiement des deux cent mille francs.

Cette fois encore, il ne pouvait y avoir d'erreur possible ; le payeur reconnut parfaitement le docteur Lasseny qui, du reste, venait assez souvent dans les bureaux.

Enfin, il restait à soumettre les billets à une vérification scrupuleuse.

Elle se fit dans le cabinet même du directeur.

—Les billets sont faux, répondit l'employé chargé de les examiner.

—Mais alors, vous me les avez remis tels... voici les numéros inscrits... Il n'y a pas d'erreur possible..

—Docteur, demanda le directeur, ces billets sont-ils de ses mains ?

—Non, répondit Pierre Lasseny.

—Ne vous pressez pas de répondre... cherchez bien... Vous n'êtes pas défiant... Peut-être les avez-vous laissés sur votre bureau...

—Je viens de les prendre dans ma ma caisse...

—Cherchez ! cherchez encore.

—Ah ! mon Dieu ! e'écria le docteur.

—Eh bien !...

—Oui, ils sont sortis de mes mains, mais pour tomber dans celles d'un honnête homme qui, le lendemain matin s'est empressé de me les rapporter.

—Comment s'appelle cet honnête homme ?

—Pascal Marsan.

—Un graveur ! fit l'employé qui venait d'apprécier que les billets étaient faux.

—Ceci est bien étrange, dit le directeur.

Il traça quelques mots à la hâte, remit la lettre à son secrétaire et lui adressa un signe équivalent à ces mots.

—Faites vite !

Le jeune homme sortit rapidement, et le silence régna pendant un moment entre les hommes qui se trouvaient alors dans le cabinet du directeur de la Banque de France.

Le même objet les préoccupait mais d'une façon différente. Tandis que l'un d'eux palpait l'un après l'autre les billets, Pierre Lasseny s'entretenait avec le directeur.

—En vérité, lui disait-il, ce qui me surprend ici, c'est le soupçon qui vous occupe... Peut-être les billets sont-ils faux, vous l'affirmez, et vous vous y connaissez mieux que moi, mais alors, c'est chez vous, dans vos bureaux qu'ils m'ont été remis... Raisonnez avec moi... Je sors de la Banque vers quatre heures, nanti de mes billets, je les place dans la plus profonde des poches de ce même portefeuille, puis n'ayant rien à faire, je les en tire et j'inscris les numéros.. Pour la première fois de ma vie, je prenais cette précaution, commune à beaucoup de personnes et qui peut-être est fort sage... Une demi-heure après je paie le cocher, et j'oublie les deux cent mille francs sur les coussins de sa voiture... Un passant monte dans le fiacre, et garde chez lui mon portefeuille qu'il a pris pour le sien, sans se douter de l'importance de la trouvaille... A onze heures du soir, on l'en instruit. Onze heures du soir. Le lendemain à sept heures il me remettait mon portefeuille, et la somme que j'y avais enfermée... Je conçois que l'on soit criminaliste, mais pas à ce point... Pour graver un faux billet de banque, il faut une somme de temps considérable, un outillage complet, comprenant une papeterie spéciale, une imprimerie que sais-je ! On peut s'improviser voleur, mais on ne s'improvise pas fabricant de fausse monnaie...

Tandis que, supposez ceci... Oh ! monsieur, le directeur, ne riez pas, nous vivons à une époque où l'on a droit de supposer...

Imaginez-vous qu'un des fonctionnaires de votre administration soit devenu le complice d'un homme assez habile pour fabriquer de faux billets... Rien de plus facile que de mettre les bons, les vrais, de côté, et de passer les mauvais... On se ménage une fortune d'excellent aloi, et s'il arrive le fait étrange qui se produit aujourd'hui, on soupçonne tout le monde, sauf le vrai coupable.

En ce moment revint le jeune employé.

Il était suivi par un homme d'apparence flegmatique, vêtu d'une façon correcte, et dont le regard perçant fouillait vite au fond des consciences.

—Mon cher docteur, fit le directeur de la Banque, vous auriez dû réserver ce qu'au théâtre on appellerait une tirade à effet, afin de dire tout ceci devant Monsieur.

Le docteur salua et parut interroger son interlocuteur qui présenta le nouveau venu :

—Monsieur Gardan, commissaire de police.

Pierre Lassseny passa rapidement la main sur son front.

—Messieurs, dit-il d'une voix profondément troublée, vous affirmez que ces billets sont faux... Vous devez vous connaître mieux que moi. Devant Dieu je les ai crus bons...

laissez-moi les reprendre, nous allons allumer une bougie, et je les brûlerai sous vos yeux... De la sorte personne n'en profitera... Ni moi, ni d'autres...

Hélas les pauvres seuls y perdront.

—Vous n'y songez pas, docteur !

—Au contraire, j'y songe beaucoup... Je suis riche... Cette somme ne change rien à ma situation, et s'il me plaît de traiter quatre malades exotique à qui j'ai refusé mes consultations, avant trois mois, je les aurai gagnés de nouveau... Une perte d'argent n'a rien de commun avec le bonheur... Tandis que je me consolais pas d'avoir été la cause première de la ruine morale d'un homme.

—Je ne le nie pas ! Si tous les misérables étaient châtiés, et si tous les malades entraient dans maisons de santé, nous n'aurions bientôt que des hôpitaux et des prisons.. Bien entendu je fais rentrer dans la catégorie des maladies les vices et même certains défauts... Non, je vous en supplie, ne poursuivez pas, vous me laisseriez plus qu'un regret, un remords.

—Je suis désolé, Monsieur, reprit le commissaire de police, de vous causer une peine aussi grande, mais la justice suivra son cours.

—Qu'allez-vous faire ? demanda rapidement le docteur.

—Que feriez-vous si vous étiez magistrat, reprit le commissaire de police.

Les deux hommes venaient d'avoir à la fois la même pensée.

—Messieurs, dit Pierre Lasseny, la justice, si habile qu'elle soit, peut se tromper... On a vu de terribles exemples de ces erreurs...

—Elles sont heureusement fort rares, encore quelques-uns d'entre elles ne sont elles point prouvées !

Le docteur se leva avec agitation :

—Je vous ai appris tout ce que je sais, messieurs, permettez-moi de me retirer.

—Je suis désolé de vous retenir, vous êtes sinon indispensable, du moins nécessaire.., Monsieur Delaunoy seul est libre de nous quitter.

—Mais enfin, s'écria Pierre Lasseny, vous ne me soupçonnez pas !

—Vous m'êtes suspect d'un excès de bonté et de générosité, voilà tout. Si je vous laissais partir, voulez-vous que je vous dise ce que vous feriez, vous iriez chez l'homme que nous soupçonnons vaguement, et vous lui apprendriez ce qui vient de se passer. De telle sorte qu'à l'heure que la justice se présenterait chez lui, elle ne trouverait pas un objet, pas un outil compromettant... Dans un moment nous partirons pour nous rendre rue de Rennes : j'attends ici le commissaire de police aux délégations judiciaires.

L'agent de change serra la main du docteur, salua le directeur de la Banque et sortit.

Un moment après le magistrat attendu arrivait à son tour.

Brièvement mis au fait des événements, il prit rapidement la direction de l'information à suivre et des mesures à prendre. Des voitures attendaient, il monta dans la première avec le docteur Lasseny, et lui dit :

—Veuillez donner l'adresse du graveur.

—Soixante-seize, rue de Rennes, dit Pierre.

—Maintenant, docteur, dit le magistrat, nous avons fait assez de générosité et de sentiment à propos de cette affaire, nous allons no trouver en face de gens habiles, il est temps de parler raison...

—Le crime qui a été commis, car l'émission de fausse monnaie est un crime, et non pas seulement le résultat d'un moment de passion, de convoitise et d'erreur, mais un crime suivant une route souterraine, passant de main en main, compromettant chaque être assez malheureux pour toucher à cet argent maudit, et pouvant s'arrêter dans les plus innocentes... Vous semblez convaincu de l'innocence du graveur qui a opéré chez vous la restitution des billets ?..

—Oui, répondit Lasseny, j'y crois comme au jour qui nous éclaire !

—Et sur quoi fondez vous cette confiance en son honnêteté ?

—Sur quoi ? Sur tout. Sur son visage respirant une loyauté complète, sur sa vie passée dans des travaux obscurs, quand il aurait pu comme un autre, chercher la réputation et la gloire. Il vivait pour son fils, comme depuis il a vécu pour sa belle fille. Si vous l'aviez vu, si vous l'aviez entendu, tandis qu'il me suppliait de visiter cette jeune femme, de la soigner, elle et son petit enfant, vous resteriez comme moi convaincu que jamais une pensée coupable n'a traversé sa conscience.

—Je croyais les savants des hommes positifs, docteur.

—Et je croyais exercer mon art d'une façon absolue.

—Monsieur Lasseny, vous n'êtes qu'un romantique !

—Moi ?

—Et sans doute ! ne voudriez-vous point baser tout un système sur les apparences, et placer la physionomie au dessus de l'habileté de la police. Les criminels endurcis, les habiles ne parviennent à nous dépister si longtemps, qns grâce à leurs apparences de probité et d'honneur. Aussi je suis convaincu que mon premier sentiments en entrant chez Pascal Marsan sera semblable au vôtre. L'homme qui est parvenu à réaliser cet échange de billets est extrêmement faux.

— Ou bien malheureux, répondit le docteur.

Le cocher arrêta les chevaux ,il se trouvait en face du numéro 76.

V

La cachette

Au moment où le brusque départ d'Olivier plongea Claire dans un accès de désespoir d'autant plus profond que le vieux graveur avait réussi à lui rendre l'espérance, Pascal se senti impuissant à consoler la douleur de sa belle-fille.

Songeant alors à la meilleure amie de Claire, il chargea la concierge de prévenir Mme Suzanne Sermaine qu'elle était impatiemment attendue rue de Rennes.

La jeune femme regarda son mari, comme pour lui demander l'autorisation de le quitter.

—Va, lui dit Julien Sermaizie, va vite, il s'agit de consoler ; nous sommes trop heureux pour nous montrer égoïste.

Il ne fallut qu'un instant à Suzanne pour mettre un manteau, une toque, et après avoirs serré la main de Julien qui exécutait le lavis d'une machine compliquée, elle lui dit avec un sourire :

—C'est la fameuse invention, n'est-ce pas ? celle qui nous rendra millionnaires ?

—Je le crois, répondit gravement l'ingénieur en regardant affectueusement sa femme.

Suzanne sortit.

En entrant chez Pascal Marsan, elle trouva le vieux graveur agenouillé devant le canapé sur lequel restait étendue sa belle-fille, pâle de la pâleur du marbre.

Il avait épuisé tout ce que les sels anglais et les parfums violents offrent de ressources, l'évanouissement persistait.

—Monsieur, dit la jeune femme, ouvrez les fenêtres, je vais essayer à mon tour de ranimer la chaleur de ses pauvres petites mains.

Puis tandis qu'elle prodiguait à son ami des soins délicats :

—Q'est-il donc arrivé ? lui demanda-t-elle.

—Je puis bien l'avouer, puisque Claire ne garde aucun secret pour vous, Olivier est parti.

—Pour longtemps ?

—Qui le sait, Madame ?

Cette nouvelle l'a foudroyée. Moi-même j'ai reçu au cœur un coup violent, mais je suis homme ; d'ailleurs, mon devoir est de consoler, de soutenir cette malheureuse enfant. Lorsque mon fils oublie ses devoirs envers elle, je me trouve doublement obligé de lui prouver qu'elle n'est pas seule au monde.

—Mais la raison de ce départ ?

—Il ne nous l'a pas dite.

—Fixa-t-il une date à son retour ?

—Il a seulement assuré que son absence ne serait pas longue.

Suzanne soupira.

—Pauvre Claire ! si gâtée par une mère adorable, si digne à la fois de respect et d'amour.

Elle mit un baiser sur le front de son amie, et il leur sembla qu'un peu de chaleur revenait à ce pâle visage. Enfin les longs cils de la malade s'agitèrent, ses mains s'avancèrent au hasard, comme si d'instinct elle voulait retenir quelqu'un, ou s'attacher à quelque chose, puis lentement en promenant autour d'elle un regard inconscient, elle se souleva sur les coussins.

—Mon père ! dit-elle, Suzanne !

Un éclair de joie traversa ses prunelles bleues, puis saisissant avec brusquerie les mains du vieillard :

—Dites-moi que j'ai fait un mauvais rêve, murmura-t-elle.

Pascal prit l'enfant dans son berceau, et mit la petite fille dans les bras de la jeune mère.

—Voici la réalité, dit-il, il faut vous y réfugier en vous résignant à la volonté de Dieu, en vous consolant si vous le pouvez près de votre père !

—J'essaierai ! dit-elle j'essaierai.

Elle accepta quelques gouttes d'un vin fortifiant, puis elle se leva en s'appuyantt sur le bras du Suzanne.

—Mon père, dit-elle, je vous laisse à votre travail... Des amies comme nous ont à causer, et j'ai besein d'entendre Suzanne me parler de son bonheur... Allez-vous commencer tout de suite le portrait du docteur ?

—Sans perdre une minute, ma fille, et cette gravure ne sera pas seulement pour moi une œuvre d'art, j'y mettrai beaucoup de mon cœur. Il me semble que M. Lesseny ne passera point impunément dans ma vie. Quel esprit charmant et quel grand cœur ! En me protégeant il nous sauvera tous.

—Je suis convaincue comme vous, mon père, qu'il est impossible de jamais rencontrer dans un homme plus de savoir et plus de générosité. Faites donc un chef-d'œuvre, vous l'enverrez au prochain salon.

Claire quita l'atelier de Pascal, et gagna la pièce que son mari se réservait dans l'appartement. En la voyant vide, quelque peu que son mari y restât d'ordinaire, elle ne put s'empêcher de frissonner.

—Suzanne, dit-elle en s'asseyant sur le petit lit, je ne reverrai plus Olivier.

—N'exagère rien, répondit Mme Sermaizie ; Olivier reviendra comme le pigeon de la fable, les deux ailes cassées, peut-être, mais il reviendra. C'est un ambitieux sans énergie, la pire espèce d'ambitieux. Avide de fortune, il tend les mains en haut, tandis que c'est en bas, dans le sillon du travail qu'on la trouve... Rien n'est perdu à son âge. On se lasse de tout : des nuits de jeu, des orgies, des poursuites d'un rêve qui s'envole, des recherches d'un procédé fantastique. Ton mari suit une voie fatale, un coup de foudre l'en arrachera, à moins que la fatigue et l'écœurement n'arrivent !

—Mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria Claire, quel avenir Dieu me réserve. Croirais-tu que j'en suis venue à souhaiter la mort qui m'enlèverait à ces tortures.

—Tu n'as pas le droit de manquer de courage.

—Suzanne, tu ne comprends pas ce que je souffre !

—Si, je le comprends ; mais une femme comme toi place le devoir avant le bonheur.

—Et dire que j'ai cru à ce bonheur, fit Claire désespérément, comme s'il suffisait de l'attendre et d'en être digne peut-être, pour l'obtenir... Te souviens-tu de nos confidences et de nos rêves de jeunes filles ? Nous nous aimions tant que nous nous étions promis de nous marier le même jour. Je pouvais croire alors que ma situation serait plus brillante que la tienne, mon oncle m'avait promis une dot, la source de mes malheurs est que cette dot n'a jamais été payée.

—Comment, tu crois qu'Olivier...

—Je suis certaine maintenant que mon mari n'a jamais eu la volonté de travailler. Avec cent mille francs on fait bien des choses, et probablement il les eut vite dépensés. Il ne me pardonne point de lui avoir enlevé une somme sur laquelle il devait compter.

—Julien n'avait rien, reprit Mme Sermaize, et quand ma petite eut payé un ménage suffisant, je crois qu'il nous restait à peine de quoi attendre durant un mois le résultat du travail de mon mari. Il en prit de toutes mains, il donna des leçons, il dessina des machines. Son goût très prononcé pour l'invention pouvait devenir une pierre d'achoppement ; il eut la sagesse de ne rien sacrifier à ses recherches qu'une place restreinte dans sa vie. C'est le soir qu'il construit des machines nouvelles, et cherche le moyen de nous enrichir par des découvertes. Je l'encourage, car une femme doit toujours encourager son mari, même si elle croyait qu'il se fait illusion sur les résultats. A force d'économie nous avons mis de côté deux mille francs que Julien va consacrer à l'exécution d'un petit modèle de sa machine. Je considérerais comme un crime de ne point lui permettre de disposer de cet argent. Je sais que bon nombre de femmes préféreraient l'employer à leur toilette, mais celles-là m'aimeraient pas véritablement leur mari. Et puis, de ce que je me contente d'une vie simple, n'en conclus pas que la fortune me serait indifférente. Nullement, je l'accueillrais avec une grande joie, pour moi, pour mon mari, pour mon enfant ; mais je suis résolue à encourager Julien dans la voie qu'il suit avec persévérance. Je ne crois pas que la mission d'une femme soit de vivre à côté du compagnon qu'elle accepta, sans épouser à la fois ses idées et ses espérances.

J'étais une petite fille assez ignorante quand nous nous mariâmes ; il m'aimait moins pour ce que l'on appelle ma beauté que la simplicité de mes goûts et ce qu'il crut deviner de qualités en chrysalides. Plus tard, je lui sus un gré infini de cette confiance, je m'efforçai de la mériter.

(A suivre.)

Le département de l'agriculture à Ottawa, a reçu du haut commissaire canadien à Londres, un rapport, disant que durant la dernière saison 18 vaisseau qui ont fait voile de New-York, Baltimore, Boston et Norfolk, Va., et d'autres grands ports ont amené en Angleterre, 113 têtes de bétails atteintes de pluropneumonie.

Toux, Rhumes, Croup.

Le Baume d'Allen pour les Poumons a été présenté au public après que sa valeur pour la guérison certaine de ces maladies eut été pleinement vérifiée. Il stimule l'expectoration et force les poumons à se débarrasser du phlegme ou mucus ; il change les sécrétions et purifie le sang ; guérit les parties irritées ; donne de la force aux organes digestifs ; fait fonctionner le foie d'une manière normale et donne de la vigueur à tout le système. Son action est si prompte et si efficace **qu'on garantit qu'il arretera en quelques heures la toux la plus opiniatre,** pourvu qu'elle ne dure pas depuis trop longtemps. Il ne contient pas d'opium, sous aucune forme, et on garantit qu'il est parfaitement inoffensif, même pour l'enfant le plus délicat. Il n'y a pas lieu d'avoir tant de mortalités par la Consomption, quand le Baume d'Allen pour les Poumons peut la prévenir, si on a seulement soin de l'employer à temps. Pour la Consomption et toutes les maladies qui y conduisent, telles que Toux, Rhumes négligés, Bronchites, Asthme, et toutes les maladies des poumons, le BAUME D'ALLEN POUR LES POUMONS est le Grand Remède Moderne. Pour le Croup et la Coqueluche c'est presque un spécifique. C'est un vieux remède éprouvé et qui se vend partout à 50c. et $1.00 la bouteille. On en a préparé des bouteilles de 25 cents pour répondre à la demande continuelle d'un bon REMÈDE POUR LA TOUX à un bas prix. Si vous n'avez pas encore fait usage du Baume, essayez une bouteille de 25c.

Allen's Lung Balsam.

Pour

Crampes, Frissons, Colique, Diarrhée, Dyssenterie, Choléra-Morbus et toutes maladies des intestins,

AUCUN REMÈDE N'ÉGALE LE

PAIN-KILLER

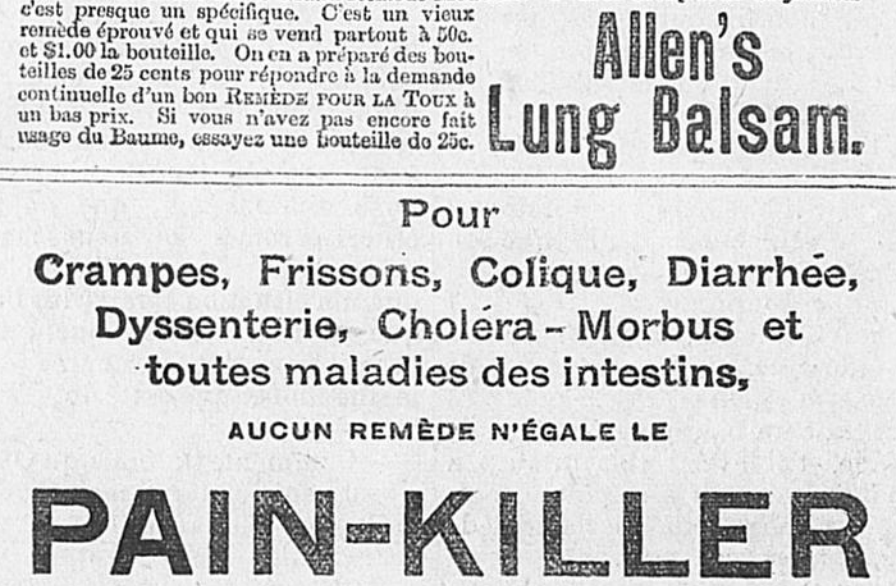
ET

49 années d'experience prouvent que le PAIN-KILLER de PERRY DAVIS est le meilleur Remède de Famille pour

Brûlures, Meurtrissures, Entorses, Rhumatisme, Névralgie, et Mal de dents.

Vendu Partout a 25c. et 50c. la Bouteille.

Prenez garde aux contrefaçons et aux viles Imitations.



Québec, 24 juillet 1889—1an 1018

AVIS

EST DONNE PAR LE PRESENT QUE demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation une compagnie aux fins de construire, équiper, exploiter, entretenir, louer et vendre une voie ferrée tunnel sous ou à travers le Saint Laurent en ou près de la cité de Québec.

E. T. C. KNOWLES,
Solliciteur des requérants.

Daté à Saint-John, N. B., 10 décembre 1889.
Québec, 18 décembre 1889—9fips 1124

CONVULSIONS ARRETES GRATIS
MERVEILLEUX SUCCÈS
FOLIE GUÉRIE
Grand RESTAURATEUR NERVEUX du Dr KLINE pour toutes les MALADIES DU CERVEAU ET DES NERFS. *La seule cure certaine pour les affections nerveuses, les convulsions, l'épilepsie, etc.* INFAILLIBLE s'il est pris suivant la direction. *Aucune convulsion après le premier jour d'emploi.* Directions et une bouteille de $2.00 sont envoyées gratuitement aux malades de convulsions, pourvu qu'ils paient le prix de l'express pour l'envoi. Envoyez vos noms, l'adresse du Bureau de Poste et de l'express du malade au DR KLINE, 931 RUE ARCH, PHILADELPHIE, PA. Voir les Droguistes. DÉFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS.

Québec, 17 déc.—4 oct. 1889—1an2fps. 1053

SCIENTIFIC AMERICAN
ESTABLISHED 1845.

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS Edition of Scientific American.

A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS may be secured by applying to MUNN & Co., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & Co., and procure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address

MUNN & CO., Patent Solicitors.
GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

Québec, 12 décembre 1889. 1117

SANTE POUR TOUS

Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Feminin de toute âge. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures anciennes, Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme.

Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme

Ces Médecines sont preparées seulement à l'établissement du PROFESSEUR HOLLOWAY,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant **533, OXFORD STREET,**

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d, 11s., 22. et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533, Oxford Street, London, c'est de la falsification.

Québec, 3 septembre 1885



Agents demandés partout

Cet offre est bon pour 60 jours seulement nous le faisons afin d'avoir de bons agents qui introduiront nos montres ; et afin de nous protéger contre les spéculateurs et marchands qui en commanderaient de fortes quantité ; nous voulons que chaque personne coupe cette annonce et nous l'envoie avec son ordre s'engageant à essayer de faire des ventes pour nous avec l'immense catalogue que nous envoyons gratis avec chaque montre. Sur réception de cet ordre nous vous enverrons la montre par express C. O. D sujette à votre examen. Si toute satisfaisant et tel que représenté, vous pourrez payer le conducteur $5.67 et garder la montre, autrement vous ne payez rien. Le boitier est garanti en Oroid solide, un métal qui ne peut être reconnu de l'or que par des experts ; richement gravé, solide dans toutes ses parties, verre français, et garanti pour 20 ans. Le mouvement est importé, monté à la main, ajusté et régié et pleinement garanti. En en prenant soin un peu, cette montre durera toute votre vie. C'est votre dernière chance d'avoir une montre de $20 pour $5.67, et une pour rien si vous nous en vendez 6. Adresser :

A. C. ROEBUCK & CO.,
57 & 59 Adelaide St. East, Toronto, Can.

Si vous désirez recevoir cette montre par la malle, il faudra envoyer le montant complet car la marchandise ne peut pas être envoyée C. O. D. par la malle. Quand le montant complet de l'ordre est envoyé de suite, nous envoyons gratis une jolie chaine en or double. Nommez ce journal.

Québec, 14 novembre 1889—6m 1089



OR PLAQUÉ SOLIDE.

Afin d'introduire nos montres et autre bijouteries pour 60 jours nous envoierons ce beau joue d'or fin plaqué à aucune adresse sur reçu de 32 cent en timbre de Post ; et aussi envoierons sans autres charges notre grand catalogue de montrés et bijouteries &c. avec des terms très avantageux aux Agents. Ce joue est d'une qualité très fine et garanti de **durer des années et soutenir l'essai de l'acide,** est offert pour 32 cent pour 60 jours seulement. Envoyez votre ordre immédiatement et vous recevrez **un joue volant $2.00 pour 32 cent.**

CANADIAN WATCH AND JEWELRY CO.
69 & 71 Adelaide St., East Toronto, Ont.

Québec, 24 octobre 1889—6m 1073



LES

PILULES DE BRISTOL

SONT

UN REMÈDE INFAILLIBLE
contre les
MALADIES DU FOIE
et les Affections des
REINS ou de l'ESTOMAC.

BONNE PAIE

NOUS avons besoin d'hommes, de femmes, des jeunes filles et de jeunes garçons dans chaque ville, village et faubourg du Canada, pour prendre charge d'un emploi payant et parfaitement honorable.

Il ne coûte rien pour en faire l'essai

Demandez une circulaire illustrée.
Adressez,

W. H. Robertson,
Peterborough, Ont.

Québe 21 Novembre 1889—3m 1100

AUX MARCHANDS

DE LA CAMPAGNE!!!

MESSIEURS TOUSSAINT & LACROIX, propriétaires de l'établissement d'incubation artificielle de Sainte-Anne de Beaupré, offrent en vente des œufs de canard de la fameuse race Pékin pour les fins de reproduction. Lorsqu'ils ont fondé leur établissement il y a quelques années, ils ont importé 1000 œufs de canards Pékin au coût de $300 et les œufs qu'ils offrent en vente aujourd'hui ont été pondus par les produits de l'incubation artificielle des mille œufs ainsi importés. Le canard Pékin est blanc ; il a la taille d'une oie ordinaire, ne vole pas, ne s'éloigne pas de l'endroit où il a été élevé et n'a pas besoin d'eau pour se baigner. A l'âge de neuf ou dix semaines il pèse de 4½ à six livres. Sa chair est exquise ; il est le seul qui sous le rapport rivalise avec le fameux canard *Canvas Back*. Il pond de 120 à 150 œufs par année, et, comme cette race a été élevé artificiellement de génération en génération depuis de longues années, son tempérament se prête à merveille à ce genre d'élevage.

Aux Etats-Unis, la supériorité des produits de l'incubation artificielle est si bien reconnue que la chair des canards couvés artificiellement rapporte sur le marché 5 cents de plus par lb que les produits de l'incubation naturelle. Notez que le minimum du prix payé pour le canard Pékin, produit de l'incubation artificielle, est de 16 cents et le maximum 45 cents la lb sur le marché de Boston. MM. Toussaint & Lacroix, vendent leurs œufs aux prix suivants :

$3 pour 13,
$5 do 26,
$7 do 39,
$15 do 100,

Une commission libérale sera accordée aux marchands de la campagne qui leur procureront des commandes.

MM. Toussaint & Lacroix fabriquent aussi des incubateurs qu'ils offrent en vente aux prix de $100 pour un incubateur pouvant contenir 300 œufs, e $125 pour un incubateur de 600 œufs. Ils on entrepris d'introduire ici cette nouvelle industrie agricole dont les rendements sont très considérables dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, et qui fournirait à nos cultivateurs un moyen sûr et facile de faire de l'argent.

S'adresser à leur école d'incubation artificielle, à Sainte-Anne de Beaupré, ou chez A. Toussaint & Cie., marchands de vins en gros, 35, rue St-Pierre, Québec.

Plusieurs personnes nous demandent si ces œufs peuvent être couvés par des poules. Oui certainement car les cannes sont généralement mauvaises couveuses.

Les poules sont préférables.

Autant que possible, faites vos nids sur la terre, surtout dans les grandes chaleurs.

T. &
Québec, 25 avril 188.. 974

CONDITIONS
DU
JOURNAL
DES CAMPAGNES
EDITION HEBDOMADAIRE
Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.
Prix de l'abonnement :—**UNE PIASTRE.**
POUR LA FRANCE :—**10 FRANCS**
Strictement payable d'avance.
Imprimé et publié par
Léger Brousseau,
EDITEUR-PROPRIÉTAIRE
Rue Buade, No 9, Québec